



**CENTRE-VAL DE LOIRE,  
UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL  
EN TRANSITION-S**

**CESER**   
CENTRE  
VAL DE LOIRE

# SOMMAIRE

PRÉFACE.....	4
DÉLIBÉRATION .....	6
INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 – CENTRE-VAL DE LOIRE, UN TERRITOIRE D’INDUSTRIE FORTE ET DIVERSIFIÉE .....	10
1.1. UNE RÉGION INDUSTRIELLE DISCRÈTE .....	10
1.1.1. UNE PART DE L’INDUSTRIE MAJEURE SUR L’ÉCONOMIE RÉGIONALE .....	10
1.1.2. UN EMPLOI INDUSTRIEL MASSIF ET RÉSILIENT .....	12
1.2. DES SECTEURS ET FILIÈRES INDUSTRIELLES DE PREMIER ORDRE	
25	
1.2.1. UNE BAISSE DU NOMBRE D’ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
25	
1.2.2. TREIZE FILIÈRES INDUSTRIELLES EN RÉGION.....	27
1.2.3. DES ORGANISMES COLLABORATIFS POUR STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ET L’INNOVATION DES FILIÈRES .....	29
1.3. DÉSINDUSTRIALISATION ET ENJEUX DE RÉINDUSTRIALISATION	
34	
1.3.1. LES CAUSES DE DÉSINDUSTRIALISATION PASSÉES ET LES MENACES RÉCENTES .....	34
1.3.2. DES ATTENTES FORTES DE DÉCARBONATION .....	41
1.3.3. UNE NÉCESSITÉ DE MOBILITÉS DURABLES DES MARCHANDISES.....	44
1.3.4. L’ENJEU DU FONCIER ÉCONOMIQUE.....	47
1.3.5. DES TERRITOIRES PLUS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ?.....	49
1.3.6. UN ENJEU DE CAPTATION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGER .....	53
PARTIE 2 - LES DISPOSITIFS PUBLICS EXISTANTS VISANT À FAVORISER UNE RÉINDUSTRIALISATION PLUS VERTUEUSE .....	58
2.1. LE PROGRAMME EUROPÉEN HORIZON EUROPE.....	58

2.2. LES DISPOSITIFS D'ÉTAT .....	59
2.2.1. FRANCE 2030 .....	59
2.2.2. LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE .....	65
2.2.3. FRANCE TRAVAIL.....	66
2.2.4. ÉDUCATION NATIONALE .....	67
2.2.5. BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI).....	68
2.2.6. BUSINESS FRANCE .....	72
2.2.7. ADEME .....	73
2.3. LES DISPOSITIFS DU CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE	
76	
2.3.1. LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX FORMATION ET EMPLOI .....	76
2.3.2. LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES.....	80
2.4. LES DISPOSITIFS LOCAUX.....	85
2.4.1. 12 TERRITOIRES D'INDUSTRIE.....	85
2.4.2. LES OFFRES VOLONTARISTES DES EPCI EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .....	89
2.5. SYNTHÈSE DES AIDES AUX INDUSTRIES DISPONIBLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE .....	91
PARTIE 3 – PRÉCONISATIONS POUR DÉVELOPPER LES NOUVELLES INDUSTRIES EN CENTRE-VAL DE LOIRE .....	95
3.1. ATOUTS ET FAIBLESSES POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION VERTUEUSE EN RÉGION.....	95
3.2. SEPT PRÉCONISATIONS POUR ACCOMPAGNER UN ÉCOSYSTEME EN TRANSITION-S.....	99
CONCLUSION .....	117
COMPOSITION DE LA COMMISSION .....	118
AUDITIONS ET REMERCIEMENTS .....	119
BIBLIOGRAPHIE.....	121
TABLE DES SIGLES .....	125
ANNEXES.....	127
INTERVENTIONS DES GROUPES .....	128

# PRÉFACE



L'industrie, dans notre région Centre-Val-de-Loire comme au niveau mondial, traverse, en cette fin de premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle phase historique de transformation majeure, portée par trois dynamiques simultanées et interdépendantes : la transition démographique qui rend encore plus capitales les ressources humaines, la transition environnementale et la transition numérique.

En premier lieu, les ressources humaines représentent le levier essentiel de cette transformation vitale pour notre souveraineté, notre mode de vie et notre précieux système de protection et de solidarité sociale, intergénérationnelle et familiale.

L'attraction et la fidélisation des talents, la montée en compétences, la qualité des relations de travail et du dialogue social, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de l'investissement des salariés par l'intéressement, la participation et la progression de carrière sont, plus que jamais, des facteurs clés de réussite collective, dans un contexte où les actifs changent fréquemment de domicile et de région, où les jeunes diplômés n'hésitent pas à quitter leur lieu d'étude et à changer d'employeur, où les métiers évoluent rapidement.

La transition numérique, crainte pour ses conséquences sur les métiers d'aujourd'hui, ouvre aussi de nouvelles perspectives en matière de productivité et de compétitivité à travers les applications de technologies telles que l'intelligence artificielle ou la fabrication additive.

Parallèlement, la transition environnementale et les enjeux, déjà perceptibles, du dérèglement climatique doivent conduire les décideurs à réduire massivement l'empreinte carbone des activités industrielles.

Ce défi écologique passe par une profonde révision des modes de production, en vue d'une économie circulaire. Nous devons également, à chaque échelle – locale, régionale, nationale, européenne, internationale – porter une attention redoublée aux enjeux énergétiques et aux réglementations environnementales induites par la décarbonation.

La volonté de restaurer une souveraineté industrielle européenne, avec la France pour fer de lance et la région Centre-Val de Loire en lieu moteur de production, d'innovation et de recherche, passe par un engagement de tous les instants des décideurs publics régionaux et nationaux afin de

convaincre les investisseurs et les actifs, qui apportent leurs compétences, leur savoir-faire et leur conscience professionnelle, que l'industrie est, et demeurera demain, un secteur clé de la bonne santé économique de l'ensemble des bassins de vie de notre région, au service du bien-être de tous ses habitants. Tant l'industrie, c'est à la fois l'activité de production des objets, et l'habileté, l'ingéniosité qu'on met à les fabriquer. La France a créé les ingénieurs. Elle a toutes les capacités, au pays de Léonard de Vinci, de Denis Papin, de Bourdaloue et des Balsan, d'Armand Moisant et des Becquerel, pour recouvrer le caractère pionnier de son talent productif.

**Pierre ALLORANT**, Président du CESER Centre-Val de Loire

# DÉLIBÉRATION

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date du 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2025,

Vu l'avis du Bureau en date du 8 octobre 2025,

Vu la désignation de Monsieur Hubert JOUOT, secrétaire de séance,

**Madame Déborah SCIOU, rapporteure entendue,**

## DÉLIBÈRE

### Rapport adopté à la majorité

**Vote : Pour : 42**

**Contre : 15** (CGT/FSU/FNE/FCPE/SYNDEAC/Frédéric MAURIN)

**Abstentions : 39** (CFDT/ FO/UNSA/Sud Solidaire/CRESS/ CROS/ CIDFF/ URIOPSS/URHAJ/FAS/URFOL/UNAT/CRAJEP/ PQ Environnement/ Asso caritatives/Asso patrimoines/ Asso Handicap/ Pêche/ Confédération paysanne/Ouissal DELABARRE/Marie-Agnès LINGUET/Isabelle GAUDRON)

**Ne prend pas part aux votes : 1** (Sébastien MAYAUD)

Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT



# INTRODUCTION

## CENTRE-VAL DE LOIRE, DES ATOUTS POUR UNE INDUSTRIALISATION DES TERRITOIRES



**Déborah SCIOU**

Rapporteure  
1<sup>er</sup> collège

Le Centre-Val de Loire a su évoluer et se réinventer, pour lutter contre la désindustrialisation durant les dernières décennies. Les secteurs « historiques » (armement, automobile, électronique...) ont su accompagner le développement d'activités nouvelles, donnant naissance à de véritables fleurons industriels dans des secteurs d'activités variés et innovants (aéronautique, pharmacie, cosmétique, agroalimentaire, ...). Avec le soutien des différents acteurs régionaux, des écosystèmes complets et dynamiques se sont développés comme les douze « Territoires d'Industrie » identifiés en Centre-Val de

Loire par l'Etat en 2023. Ces derniers bénéficient désormais d'un accompagnement particulier et d'une véritable reconnaissance du dynamisme industriel régional et de ses acteurs économiques et sociaux.

Les forces du territoire sont connues et pour perdurer se doivent d'être réinterrogées : sa forte présence d'industries et particulièrement la forte présence de sous-traitance (14,8% des emplois en 2023 contre 11,4% au national<sup>1</sup>), qui constituent un des atouts majeurs pour renforcer son positionnement économique régional et géo-logistique stratégique. En mettant l'accent sur la proximité des centres décisionnels de l'Ile-de-France et sa zone massive de consommation, les territoires peuvent mieux capter les projets industriels et favoriser leur implantation sur le territoire. A l'opposé, il convient de bien identifier les faiblesses régionales et leurs impacts géo-organisationnels sur les industries locales, comme l'absence de façade maritime, pouvant néanmoins être palliés par des modes de transport massifiés ferroviaire, voire fluvial sur une marge nord-est de la région.

## TENDRE VERS UNE INDUSTRIALISATION VERTUEUSE

Le maintien et le développement de l'industrialisation dans notre région apparait comme un élément moteur d'un objectif de souveraineté nationale dans des secteurs stratégiques présents et d'avenir. Cependant, il apparaît nécessaire de conformer ces industries, présentes et futures à

---

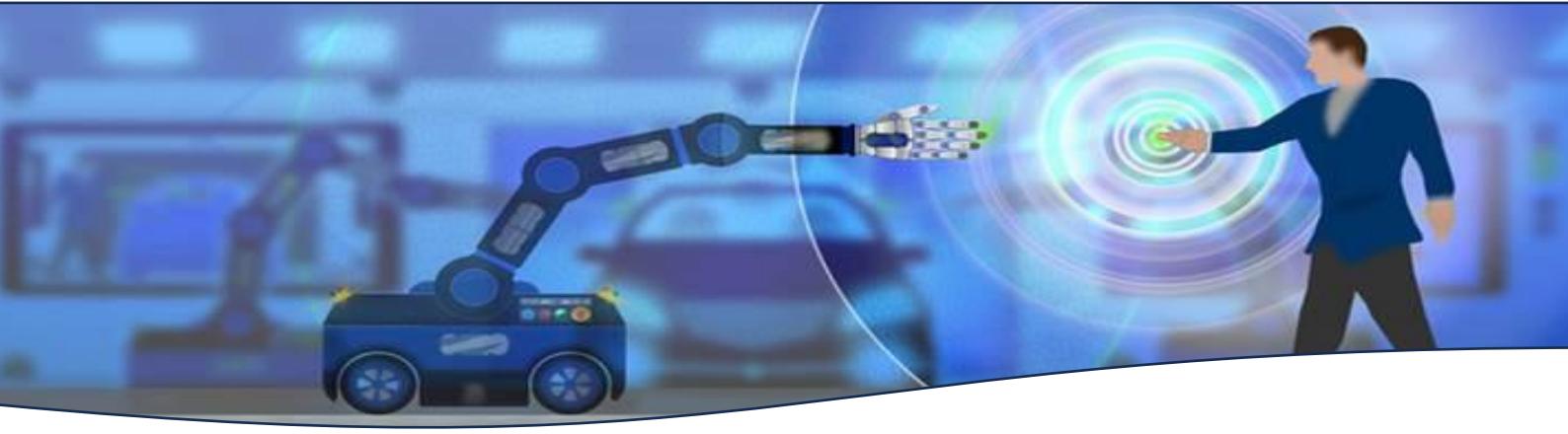
<sup>1</sup> Source : INSEE (2024)

trois objectifs vertueux majeurs pour des filières répondant au triple-défi à venir :

1. Défi de la Décarbonation pour réduire l'empreinte carbone des industries (ex : favoriser l'adoption des énergies renouvelables, moderniser les équipements pour améliorer l'efficacité énergétique).
2. Défi du Numérique pour intégrer les technologies numériques afin d'améliorer la compétitivité et la sécurité (ex : renforcer la cybersécurité des infrastructures industrielles, faciliter l'adoption de l'IA pour optimiser les processus de production).
3. Défi des Ressources Humaines pour attirer et retenir les talents nécessaires au bon fonctionnement des sites industriels (collaborer avec les institutions éducatives pour aligner les compétences avec les besoins industriels, promouvoir des pratiques de RSE pour améliorer la qualité de vie au travail).

Dans ce cadre, les questions clés posées par cette autosaisine sont les suivantes :

- Comment définir les filières cibles pour la région et leur proposer un accompagnement correspondant aux facteurs décisionnels entrepreneuriaux clés ?
- Comment stimuler la croissance des secteurs industriels présents dans notre région ? Quelles opportunités pour renforcer notre positionnement industriel régional ?
- Comment capitaliser sur la proximité de l'Ile-de-France ?
- Comment améliorer nos capacités d'import-export avec notre position stratégique : centralité, la connexion au maritime ?
- Quelles avancées attendre des enjeux des secteurs industriels en termes de décarbonation, de numérique et de recrutement de main-d'œuvre ?

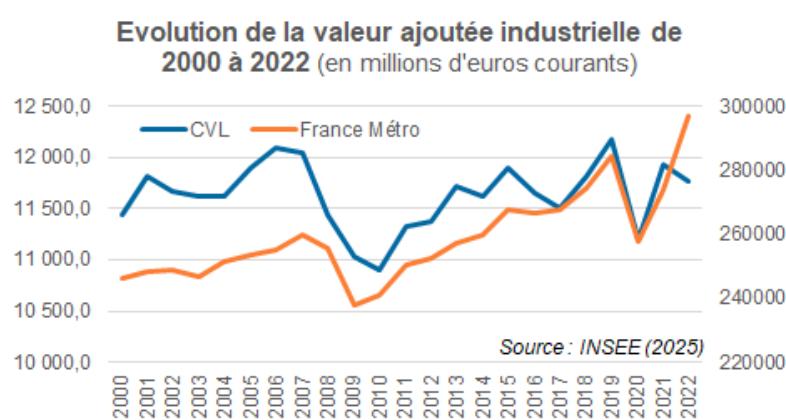


# PARTIE 1 – CENTRE-VAL DE LOIRE, UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE FORTE ET DIVERSIFIÉE

La région Centre-Val de Loire est une région industrielle effective de la part de ce secteur sur l'emploi. Cependant, elle demeure un territoire modeste sur les différentes filières présentes à l'échelle nationale, à l'exception de quelques filières cibles.

## 1.1. UNE RÉGION INDUSTRIELLE DISCRÈTE

### 1.1.1. UNE PART DE L'INDUSTRIE MAJEURE SUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE<sup>2</sup>



En 2022, la Valeur Ajoutée (VA) en Centre-Val de Loire liée à l'industrie est évaluée 11 767 millions d'euros, soit 4 % de la VA industrielle nationale. En euros courants, cette évolution a sans cesse été positive avec deux

fortes crises en 2009 (crise des subprimes) et en 2020 (crise COVID-19).

Au cours de la dernière période post-COVID 19, l'évolution en région Centre-Val de Loire est moins favorable que la dynamique nationale avec des dynamiques inverses : -3,4 % en Centre-Val de Loire contre +4,3 % en France métropolitaine. La dynamique régionale industrielle en Centre-Val de Loire est la moins favorable au niveau national depuis 2000 avec

<sup>2</sup> Source : INSEE (2025). VA calculée à l'établissement selon des estimations issues de fichiers INSEE, MSA, URSSAF et SIASP (services publics)

## Valeur ajoutée industrielle par régions françaises en 2022

Régions	VA région / VA France	VA ind région/ ind France	VA ind / VA totale
AURA	11,6	15,4	16,9
BFC	3,4	4,7	17,9
Bretagne	4,3	4,9	14,8
<b>CVL</b>	<b>3,1</b>	<b>4,0</b>	<b>16,2</b>
Corse	0,4	0,2	5,2
Île-de-France	30,8	17,7	7,3
Grand Est	6,9	10,0	18,6
Hauts-France	7,2	8,9	15,8
Nouv-Aquitaine	7,6	7,9	13,3
Normandie	4,3	6,6	19,6
Occitanie	7,6	7,3	12,3
Pays de Loire	5,1	6,6	16,5
Sud-PACA	7,7	5,8	9,6
<b>France Métro</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>12,8</b>

Val de Loire est une des régions françaises les plus industrielles par rapport à son activité globale avec 16,2 % de sa VA en lien avec les secteurs industriels. Elle se classe ainsi en sixième position, 3,4 points au-dessus de la moyenne métropolitaine.

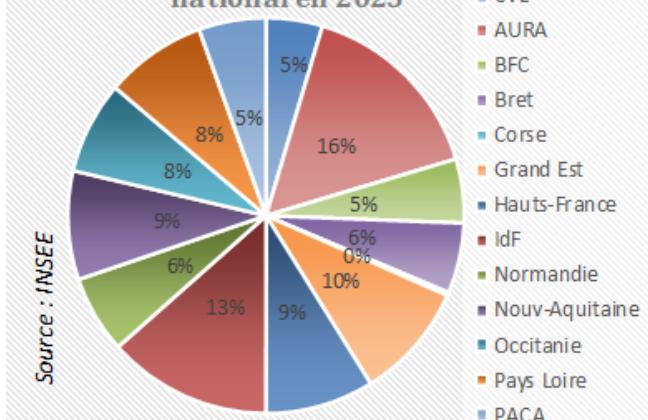
La VA industrielle régionale constitue 4 % de la VA industrielle nationale, bien au-dessus de ce même ratio sur la VA totale (3,1 %).

L'évolution de la part de la VA industrielle sur la VA totale au cours des 22 dernières années a été légèrement moins défavorable en Centre-Val de Loire qu'en France métropolitaine avec une évolution sensiblement négative de -32,6 % en CVL contre - 33,6 % au niveau national. Des années ont été plus propices pour le développement de l'industrie en CVL en 2011-2013 et 2018-

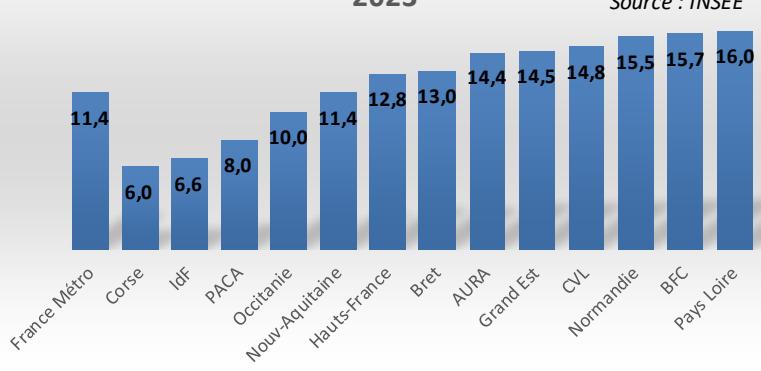
seulement une hausse de 2,8 % en Centre-Val de Loire contre 20,7 % en France métropolitaine. Les régions qui ont connu les meilleures dynamiques sont l'Occitanie (+59,4 %), la Bretagne (+ 58,5 %), Sud-PACA (+38,3 %), Pays de la Loire (+36,5 %) et Nouvelle Aquitaine (+35,4 %), en lien notable avec les croissances démographiques et l'attractivité territoriale notamment.

Néanmoins, la région Centre-

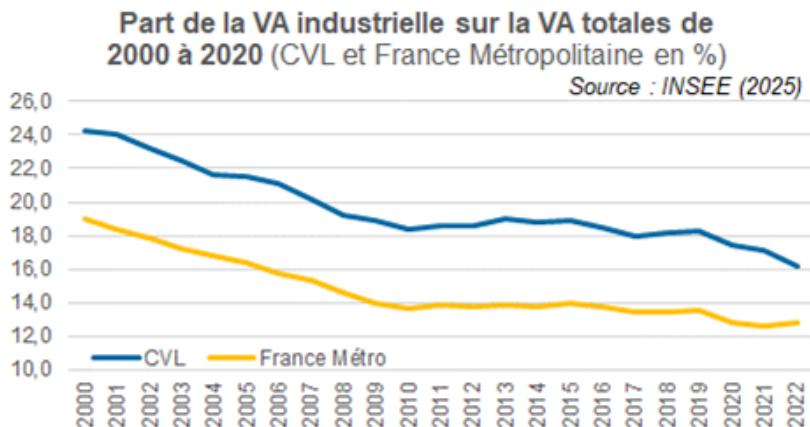
Part des régions sur l'emploi industriel national en 2023



Part de l'emploi industriel sur l'emploi total en 2023



de Loire qu'en France métropolitaine avec une évolution sensiblement négative de -32,6 % en CVL contre - 33,6 % au niveau national. Des années ont été plus propices pour le développement de l'industrie en CVL en 2011-2013 et 2018-



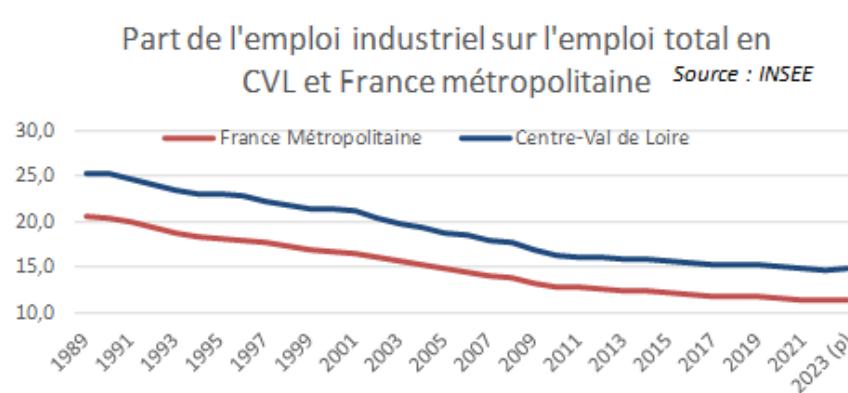
2019. La période post-COVID 19 a été moins favorable à la région qu'à la France, notamment dû à une VA totale en forte augmentation.

### 1.1.2. UN EMPLOI INDUSTRIEL MASSIF ET RÉSILIENT

#### a) Une part de l'emploi industriel importante

Le Centre-Val de Loire de prime abord est une région peu réputée dans le domaine de l'industrie. Le nombre limité de grands donneurs et l'ombre imposante de régions voisines peut être responsable de cette faible notoriété, et de facto visibilité. Pourtant, la région Centre-Val de Loire est la 4<sup>ème</sup> région dont la part de l'emploi industriel est la plus importante sur l'emploi total avec 14,8 % (emploi salarié et non salarié compris). Ce taux est sensiblement supérieur à la moyenne nationale établie à 11,4 %, et proche des régions les plus industrielles (Pays de Loire, Bourgogne Franche-Comté et Normandie entre 15,5 % et 16 %).

Néanmoins, en valeur brute, la région Centre-Val de Loire ne représente que 4,6 % de l'emploi industriel national, soit l'avant-dernière région métropolitaine.



L'évolution de la part de l'emploi industriel n'a cessé de baisser sur les 25 dernières années en région, hormis entre 2021 et 2023 avec une stabilisation puis une légère hausse

de 14,7 % à 14,8 %. La dynamique est parallèle en France métropolitaine, avec une baisse sensiblement plus importante (en 25 ans, -44,4 % contre -41,5 % en CVL). En revanche, on observe une stagnation depuis 2021.

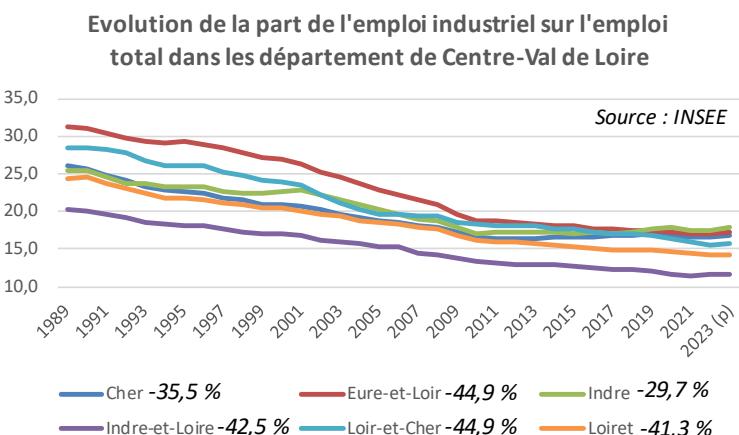
## Evolution de la part de l'emploi industriel par Régions de 1989 à 2023 Source : INSEE (2024)

Régions	Evo
Ile-de-France	-58,6
Hauts-France	-51,4
Grand Est	-46,2
BFC	-42,6
AURA	-41,7
<b>CVL</b>	<b>-41,7</b>
Normandie	-38,0
PACA	-37,7
Nouv-Aquitaine	-36,5
Occitanie	-32,7
Pays Loire	-32,7
Bretagne	-26,9
Corse	-11,0

La région Centre-Val de Loire constitue une région moyennement résiliente en termes d'évolution de l'emploi industriel. Elle dispose de la sixième plus mauvaise dynamique, avec quatre régions du Bassin parisien et AURA devant elle.

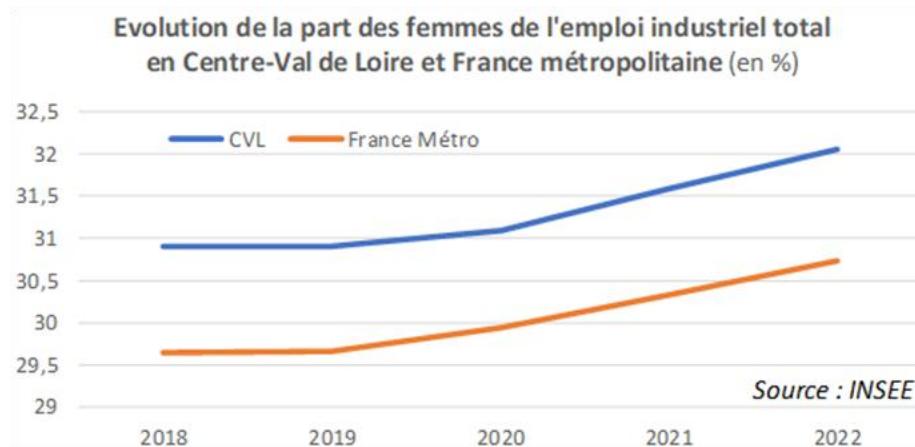
Au niveau des départements dans la région, la part de l'emploi industriel sur l'emploi total varie de 11,6 % en Indre-et-Loire, à 17,9 % dans l'Indre. Ce dernier est le territoire à avoir vu ce ratio le moins baissé entre 1989 et 2023 avec une inflexion de 29,7 %. Les autres départements de la région ont connu des chutes plus importantes :

- -35,5 % dans le Cher,
- -41 % et -42 % respectivement dans le Loiret et l'Indre-et-Loire,
- Et jusqu'à -45 % dans le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir.



La féminisation de l'emploi dans l'industrie gagne du terrain, depuis 2018, en France métropolitaine. Néanmoins, cette tendance est plus forte en région Centre-Val de Loire ces deux dernières années. En effet, la part de l'emploi féminin en région est de 32,1 % en 2022 contre 30,9 % en 2018 et 30,7 % en France métropolitaine en 2022 contre 29,7 % en 2018. Au total, en région Centre-Val de Loire, en 2022, près de 50 000 femmes

sont employées dans l'industrie contre 105 675 hommes. Enfin, l'augmentation du nombre de femmes dans l'industrie, entre 2021 et 2022 (dernier chiffre connu), est plus importante en région (1,49 %) qu'en France métropolitaine (1,35 %)<sup>3</sup>. Les campagnes ciblées sur le sujet (ex : aéronautique), les déplacements de professionnelles dans les établissements scolaires ou l'adaptation des métiers peuvent être des facteurs cette évolution positive.



*b) Un nombre d'emploi à la baisse sur le long terme avec un début de rebond récent<sup>4</sup>*

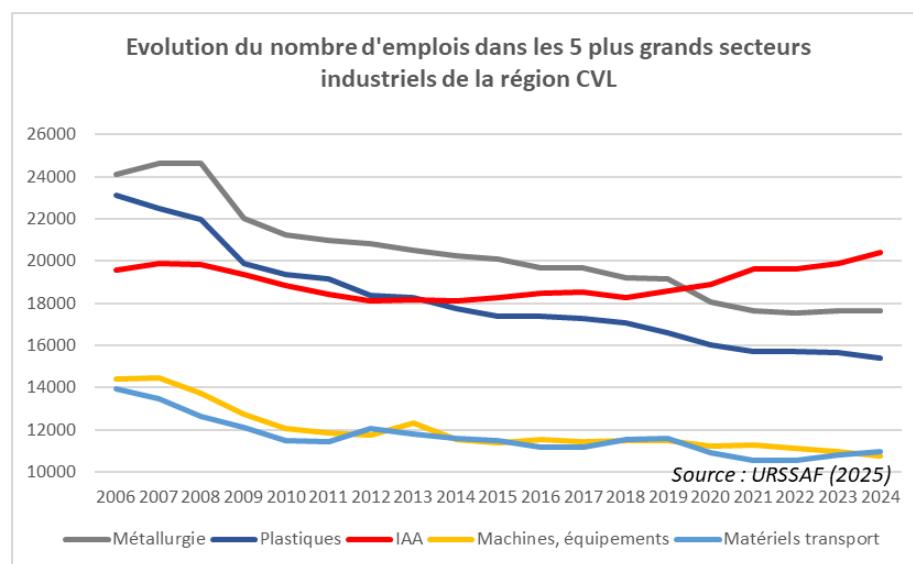
En presque 20 ans, de 2006 à 2024, le nombre de salariés dans l'industrie en région Centre-Val de Loire a connu une nette diminution passant de 170 747 à 140 058, soit une chute de près de 18 % de l'effectif industriel. Néanmoins, on peut constater une légère reprise post-covid puisque l'emploi salarié industriel est passé de 137 301 en 2020 à 140 058 en 2024, soit une hausse de 2 % (hausse observable dans 4 départements, hors Eure-et-Loir et Loir-et-Cher). Au niveau national, cette tendance est plus marquée encore avec 3,8 %. En ce qui concerne les emplois dans les filières industrielles phares de la région (Métallurgie, Plastique, Agroalimentaire, Machines et équipements, Matériels de transport), ils ont tous reculé à l'exception notable de l'agro-alimentaire :

- Le secteur de la métallurgie représente plus de la moitié des effectifs industriels en région (67 030 salariés en 2022, soit 52 % des effectifs). Après une baisse tendancielle depuis 2007, une stabilisation puis une légère reprise est observée depuis 2021, en lien notamment avec la dynamique de la filière Défense.

<sup>3</sup> Source : INSEE (2025)

<sup>4</sup> Les données statistiques de cette partie sont issues de l'URSSAF (2025).

- L'industrie du plastique a perdu près de 45 % de ses effectifs depuis 2006. La métallurgie connaît également un recul marqué, variable selon les sous-secteurs (de -30 à -40 % selon les départements), malgré quelques signaux positifs récents liés à la Défense.
- Le secteur agroalimentaire se distingue par une progression de 8,85 % entre 2018 et 2024 (18 282 à 19 901 salariés). Cette dynamique confirme son rôle moteur, bien que la métallurgie demeure le premier employeur industriel régional en effectifs.
- Le secteur des machines et équipements connaît une diminution de son nombre d'emplois en deux temps. De 2006 à 2010, une forte baisse de 16,3 % de l'emploi est enregistrée passant de 14 422 à 12 065. Au cours de la période suivante de 2010 à 2024, la diminution décélère pour atteindre un peu moins de 11 000 emplois en 2024.
- Enfin, les matériels de transport suivent sensiblement cette même logique, passant de 13 932 emplois en 2006 à 10 948 en 2024. A l'image de la métallurgie dont elle est une activité connexe, un rebond est à noter ces deux dernières années avec une augmentation des effectifs de 2,6 %.



c) *Une transformation des tissus industriels dans quatre départements*<sup>5</sup>

Au niveau départemental, le Loiret, l'Indre-et-Loire et L'Eure-et-Loir concentrent 65% des emplois régionaux dans l'industrie. Par département, les évolutions sont contrastées :

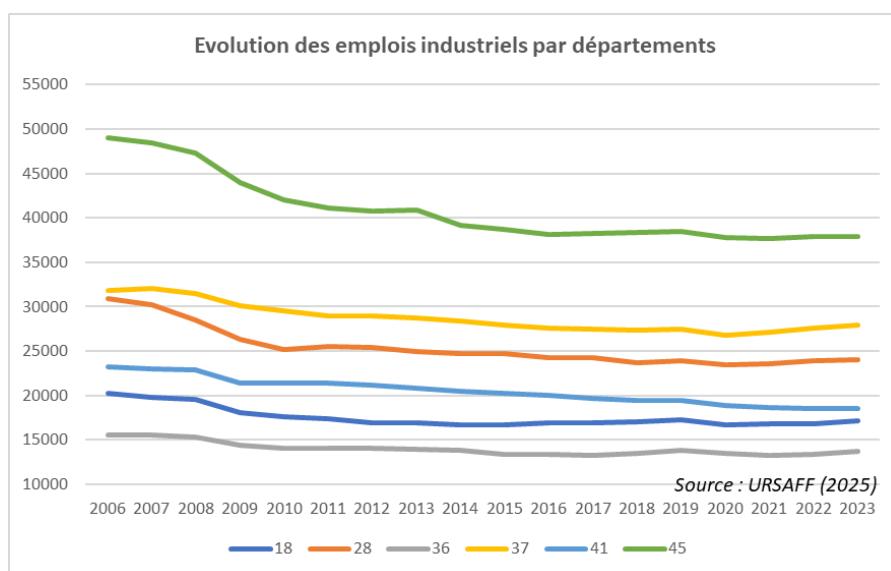
- Le Loiret concentre le plus grand nombre d'emplois industriels en Centre-Val de Loire (27,2 % des emplois industriels de la région). Néanmoins, il se caractérise aussi par la plus forte baisse de ses emplois (-22,6 % entre 2006 et 2023). L'industrie agro-alimentaire occupe une place importante sur ce territoire avec 16 % des emplois. Ce secteur est aussi le seul à avoir bien résisté à la crise sanitaire de 2020 puisqu'entre 2019 et 2023, l'emploi y a progressé de 5,2 %.
- L'Indre-et-Loire capte 20 % des emplois industriels de la région avec une augmentation de 4,1 % des emplois après la crise COVID-19. Il se caractérise par une forte augmentation de 43,6 % de ces emplois dans le secteur de l'énergie, premier employeur industriel du département depuis 2013. Il est aussi intéressant de noter que l'industrie du plastique perd 45% de ses effectifs (notamment lié à la baisse des emballages), tout comme le secteur métallurgique suivant cette même tendance (-35,4 %).
- L'Eure-et-Loir concentre 17,3 % des emplois industriels de la région et connaît une légère augmentation de ses emplois depuis 2020. On constate une forte augmentation de 29,6 % des emplois dans l'industrie pharmaceutique, devenu le secteur le plus employeur en 2023. Cette forte hausse peut notamment s'expliquer par la forte dynamique de la pharmacie et de la cosmétique dans ce département. A contrario, le secteur du plastique connaît une forte baisse de 25 % de ses emplois entre 2006 et 2023.
- Une diminution constante de 19,9 % des emplois dans le Loir-et-Cher est observée. Ce territoire se caractérise par une augmentation soutenue des emplois dans l'agro-alimentaire, représentant 18 % des emplois industriels en 2023. A l'inverse le secteur des matériels de transport connaît une diminution de 32,2 % de ses effectifs salariés entre 2006 et 2023 malgré une légère reprise post-covid.
- Le Cher subit une diminution similaire de ses emplois dans l'industrie avec néanmoins une reprise de 2,9 % entre 2020 et 2023. La métallurgie reste prépondérante dans ce département avec 20 % des

---

<sup>5</sup> Les données statistiques de cette partie sont issues de l'URSSAF (2025). Les Top 5 des secteurs par départements sont disponibles en Annexe 1.

emplois industriels et une hausse de 4,1 % entre 2022 et 2023. Cette tendance devrait perdurer en raison du développement de l'industrie de la Défense.

- L'Indre est le département comptant le moins d'emplois industriels en région. Le secteur de l'habillement concentre 19 % de ces emplois. Ce secteur connaît une forte augmentation de 61,6 % entre 2009 et 2023, passant ainsi du cinquième secteur industriel au premier en dix ans sur ce territoire. Cette tendance peut s'expliquer par le développement du Luxe dans ce département (ex : Vuitton). En revanche, l'emploi dans la métallurgie a fortement diminué de 39,4 % au cours de cette même période malgré une reprise en 2023.



#### *d) Une offre de formation présente sur tous les territoires de la région<sup>6</sup>*

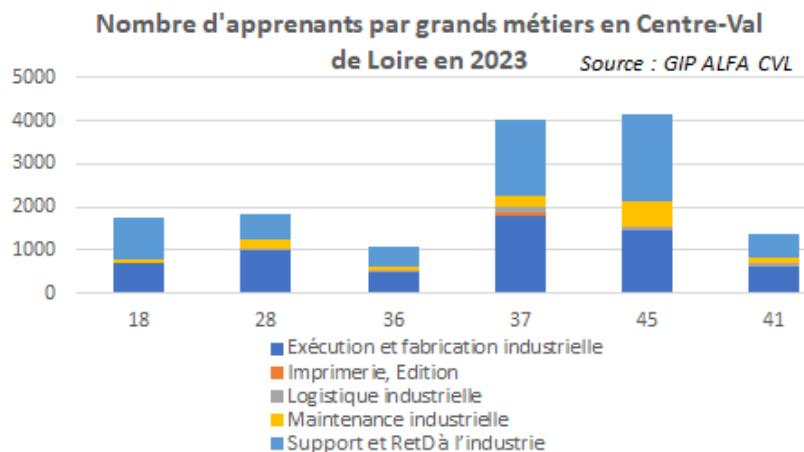
Au sein de ces formations, la région Centre-Val de Loire a compté en 2023 14 284 apprenants dans des formations liées à l'industrie :

- Les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret concentrent 57,3 % des apprenants (respectivement 29,2 % et 28,1 %).
- Le Cher et l'Eure-et-Loir représentent chacun plus de 10 % des apprenants (respectivement 12,3 % et 13 %).
- Le Loir-et-Cher et l'Indre accueillent moins de 10 % des apprenants (respectivement 9,8 % et 7,5 %).

<sup>6</sup> Source : GIP ALFA CVL (données 2023 pour le nombre d'apprenants, 2024 pour l'offre de formation). Données détaillées en Annexe 2.

Les types de métiers visés par les apprenants sont sensiblement différents selon les départements :

- Les métiers d'exécution et de fabrication sont les plus choisis avec près de la moitié des apprenants ayant choisi ces diplômes (maximum 52,6 % dans l'Eure-et-Loir, minimum 35,2 % dans le Loiret).
- Les métiers des supports et R-D suivent avec les départements du Cher (54,8 % des apprenants) et du Loiret (49,1 %) les plus représentés.
- Les métiers de la maintenance industrielle, identifiés comme les plus difficile à recruter, ne représentent que de 4,5 % (Cher) à 13,5 % (Loiret) des apprenants.
- Les métiers de l'Imprimerie-Edition (aucun effectif hors Indre-et-Loire représentant 1,2 % des apprenants du département) et de la Logistique industrielle (0,1 % à 3,9 % selon les départements) sont assez peu attractifs.



Les niveaux de diplômes de ces apprenants sont majoritairement intermédiaires en région avec 33,6 % de Bac et 35,9 % de Bac+2-Bac+3. Les niveaux pré-Bac représentent près de 20 % des apprenants et les niveaux Master 10,6 %.

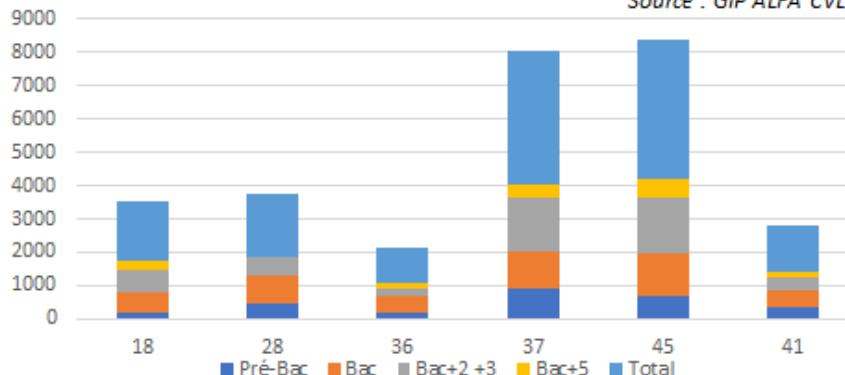
Au niveau des départements, des situations contrastées sont observées avec :

- Les niveaux infra-Bac plus présents dans l'Eure-et-Loir (25,6 %) et le Loir-et-Cher (26,1 %).
- Les niveaux Bac dominants dans l'Eure-et-Loir (43,1 %) et dans l'Indre (43 %).
- Les premiers niveaux d'études supérieures (Bac+2, Bac +3) dans le Loiret (40 %), l'Indre-et-Loire (39,5 %), et le Cher (38 %).

- La part des diplômes de Master plus importante dans le Cher (16,7 %) et dans l'Indre (16,8 %).

**Nombre d'apprenants par niveau de diplôme par départements en Centre-Val de Loire en 2023**

Source : GIP ALFA CVL



#### e) Des difficultés de recrutement importantes dans l'industrie<sup>7</sup>

Les difficultés de recrutement, à l'instar de nombreux secteurs économiques, sont importantes dans les secteurs de l'industrie. Elles peuvent s'expliquer par des sentiments et/ou préjugés sur la difficulté de certains métiers « postés », une image négative de l'industrie, notamment véhiculées par certains médias et les professionnels de l'orientation, ou encore la possibilité d'horaires décalés sur des sites travaillant à plusieurs équipes horaires.

Au total en Centre-Val de Loire, plus de 9500 projets de recrutement sur 43 métiers étaient projetés en 2025 par les entreprises des secteurs du tourisme, soit 11,5 % de la totalité des projets signalés à France Travail avec :

- Les ouvriers peu qualifiés représentent 19,4 % des projets de recrutement, les techniciens et ouvriers intermédiaires 69,5 % et les ingénieurs 11,1 %.
- Aucune filière industrielle ne se distingue en région en termes de difficultés de recrutement.
- Des difficultés majeures de recrutement sur tous les niveaux de métiers, des peu au plus qualifiés. Les métiers les plus qualifiés paraissent néanmoins moins difficiles à recruter en région (cinq métiers

---

<sup>7</sup> Source : France Travail, 04/2025, Enquête BMO (Besoins de Main d'œuvre) 2025. Cette enquête est effectuée chaque année par France Travail pour évaluer à l'échelle des bassins d'emplois les projets de recrutements et les difficultés liées d'un panel représentatif d'entreprises. Les données nationales et par départements sont disponibles en Annexe 2.

d'ingénierie avec des difficultés de recrutement évaluées entre 31,8 % et 66,7 %).

- Huit métiers sont très difficiles à recruter (plus de 75 % de difficulté ressentie), représentant 16,3 % des projets d'embauches.
- Huit métiers sont assez faciles à recruter (difficulté ressentie de 0 à 25 %), représentant 24,5 % des projets de recrutement.
- Les difficultés de recrutement semblent moins importantes en Centre-Val de Loire qu'au niveau national avec seulement 30 % des métiers (13 sur 43) plus compliqués à recruter.

## Nombre de projets et difficultés de recrutements dans les métiers de l'industrie en Centre-Val de Loire en 2025

Métiers	Projets recrutements	Difficultés à recruter	Rang difficultés tous métiers	Comparaison difficultés France
Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique	20	100,00%	1	+
Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux	50	100,00%	1	+
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique	620	82,30%	31	+
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique	100	80,00%	34	+
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes	100	80,00%	38	-
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement	90	77,80%	41	+
Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie	300	76,70%	43	-
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	290	75,90%	46	+
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	430	74,40%	51	-
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	460	71,70%	57	-
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir	70	71,40%	58	+
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle	140	71,40%	58	-
Techniciens en mécanique et travail des métaux	180	66,70%	65	-
Agents de maîtrise et assimilés des industries de process	60	66,70%	65	+
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	450	66,70%	65	+
Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics	240	62,50%	82	-
Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique	250	60,00%	88	-
Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires	690	59,40%	90	+
Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité	130	53,80%	105	-
Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires	480	52,10%	108	-
Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel	20	50,00%	113	+
Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms	60	50,00%	113	-
Ouvriers qualifiés de conduite d'installation de production de métaux	20	50,00%	113	=
Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	190	47,40%	123	-
Techniciens des industries de process	430	46,50%	124	-
Techniciens du dessin industriel	70	42,90%	132	-
Ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques	330	42,40%	135	-
Ouvriers de la peinture et du traitement de surface	80	37,50%	146	-
Ouvriers de l'électricité et de l'électronique	430	37,20%	146	-
Ouvriers et techniciens de la scierie, de l'assemblage et de la fabrication d'ouvrages en bois	110	36,40%	150	-
Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production	250	36,00%	152	-
Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire	60	33,30%	156	-
Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel et protection du patrimoine naturel	90	33,30%	157	-
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom	220	31,80%	162	-
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie	70	28,60%	164	-
Ouvriers peu qualifiés des industries chimiques et plastiques	540	24,10%	174	+
Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation	180	22,20%	179	-
Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	400	17,50%	183	+
Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	460	15,20%	186	-
Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction	100	10,00%	192	-
Ouvriers en conduite d'équipement de fabrication de pâte à papier, de papier et de carton et de panneaux de bois	100	10,00%	192	-
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise du textile	270	7,40%	196	-
Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois	20	0,00%	199	-

Au niveau infrarégional en 2025 par départements<sup>8</sup>, quelques disparités locales sont observables :

Métiers	
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	
Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel	Les entrepreneurs du Cher prévoient 1200 embauches (12,6 % des projets de recrutement régionaux) avec 15 métiers en forte tension (sur 32 métiers identifiés, 49,6 % des projets d'embauche).
Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms	
Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires	
Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire	
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	
Techniciens du dessin industriel	
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes	
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle	
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique	
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique	
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir	
Ouvriers peu qualifiés des industries chimiques et plastiques	
Métiers	
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom	
Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement - HSE- industriels et exploitation éco-industriel	
Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique	
Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	
Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires	
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie	
Techniciens du dessin industriel	
Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel	
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique	
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage	
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique	
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	
Techniciens en mécanique et travail des métaux	

Les entrepreneurs de l'Eure-et-Loir prévoient 1900 embauches (19,9 % des projets de recrutement régionaux) avec 13 métiers en forte tension (sur 36 métiers identifiés, 25,4 % des projets d'embauche).

<sup>8</sup> Voir listes complètes en Annexe 3

Métiers
Agents de maîtrise et assimilés des industries de process
Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité
Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production
Ouvriers de la peinture et du traitement de surface
Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires
Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement
Techniciens d'étude et de développement en informatique
Techniciens en mécanique et travail des métaux
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique

Les entrepreneurs de l'Indre prévoient 600 embauches (6,3 % des projets de recrutement régionaux) avec 12 métiers en forte tension (sur 28 métiers identifiés, 47,5 % des projets d'embauche).

Les entrepreneurs de l'Indre-et-Loire prévoient 1900 embauches (19,7 % des projets de recrutement régionaux) avec 10 métiers en forte tension (sur 36 métiers identifiés, 14,3 % des projets d'embauche).

Métiers
Ouvriers de l'électricité et de l'électronique
Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms
Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir
Techniciens en mécanique et travail des métaux
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique
Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie
Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique

Métiers
Agents de maîtrise et assimilés des industries de process
Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique
Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement
Techniciens du dessin industriel
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique
Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique
Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique
Ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques
Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique

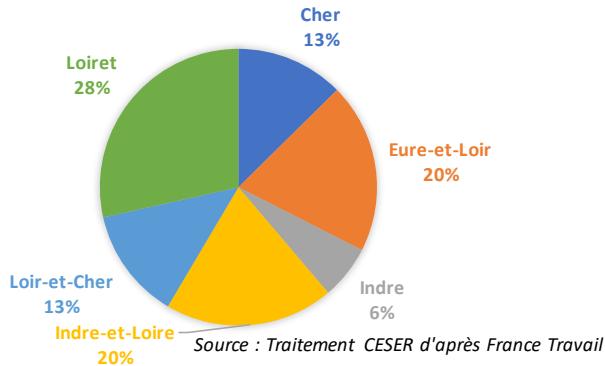
Les entrepreneurs du Loiret prévoient plus de 2700 embauches (28,5 % des projets de recrutement régionaux) avec 14 métiers en forte tension (sur 38 métiers identifiés, 28,2 % des projets d'embauche).

Métiers
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom
Ouvriers de la maintenance générale et mécanique
Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction
Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie
Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux
Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire
Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique
Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement
Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie
Techniciens des industries de process
Techniciens en mécanique et travail des métaux
Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation
Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes
Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique
Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires
Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)
Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique

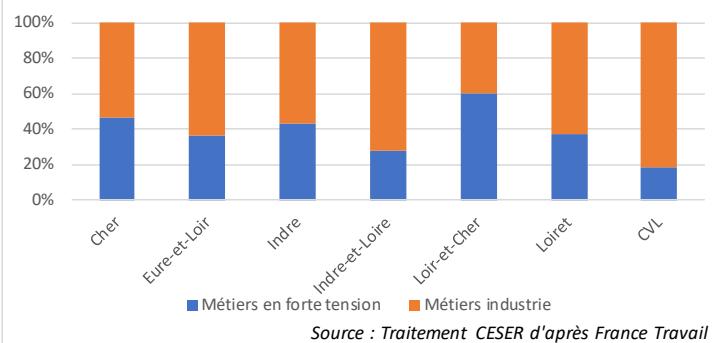
Les entrepreneurs du Loir-et-Cher prévoient 1240 embauches (13% des projets de recrutement régionaux) avec 21 métiers en forte tension (sur 35 métiers identifiés, 56,5 % des projets d'embauche).

## Synthèse des projets et difficultés de recrutement en Centre-Val de Loire et par département

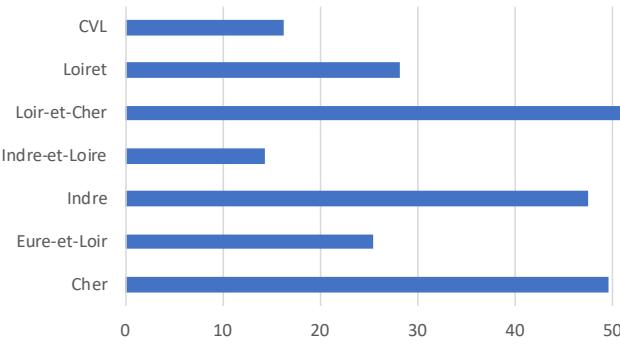
PART DES DEPARTEMENTS DANS LES PROJETS DE RECRUTEMENT EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2025



Part des métiers de l'industrie en très forte tension (+75 %) par département en Centre-Val de Loire



Part des projets de recrutement sur des métiers à très forte tension en Centre-Val de Loire (en %)



Source : Traitement CESER d'après France Travail

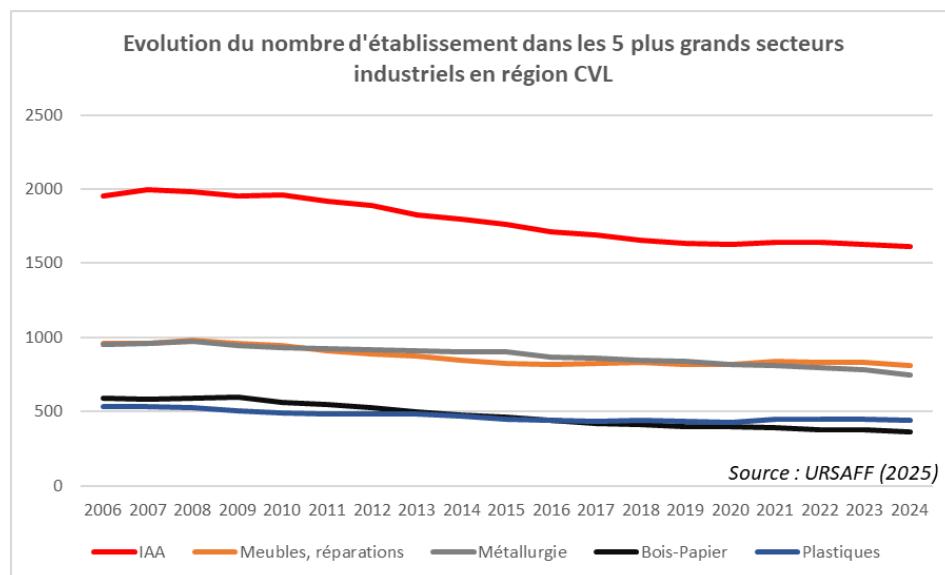
Source : Traitement CESER d'après BMO France Travail 2025

## 1.2. DES SECTEURS ET FILIÈRES INDUSTRIELLES DE PREMIER ORDRE

### 1.2.1. UNE BAISSE DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

On constate une diminution du nombre d'établissements industriels de 20,9 % passant de 6 339 en 2006 à 5 014 en 2024. Cette tendance régionale est sensiblement supérieure à la dynamique nationale qui s'établit à -14,6 %. Les cinq plus grands secteurs industriels de la région (Agroalimentaire, Meubles et réparations, Métallurgie, Bois-papier, Plastique) subissent une nette diminution du nombre d'établissements dans la même période :

- Une forte diminution de 18,4 % dans l'industrie agro-alimentaire où le nombre d'établissements est passé de 1996 en 2007 à 1626 en 2024.
- Une tendance similaire dans le secteur des meubles et réparations et celui de la métallurgie avec des baisses d'environ 15 %. On note que le secteur métallurgique connaît une baisse sensible de 4,6% de ses établissements entre 2023 et 2024 (soit 36 entreprises) malgré une hausse des emplois<sup>9</sup>.
- L'industrie du bois et papier connaît elle aussi une forte diminution du nombre d'établissements de 38,2 % passant de 589 à 364 établissements entre 2006 et 2024.
- Enfin, le secteur du plastique connaît aussi un fort taux de disparition d'entreprises passant de 534 à 439 entre 2006 et 2024 (soit une baisse de 17,8 %).



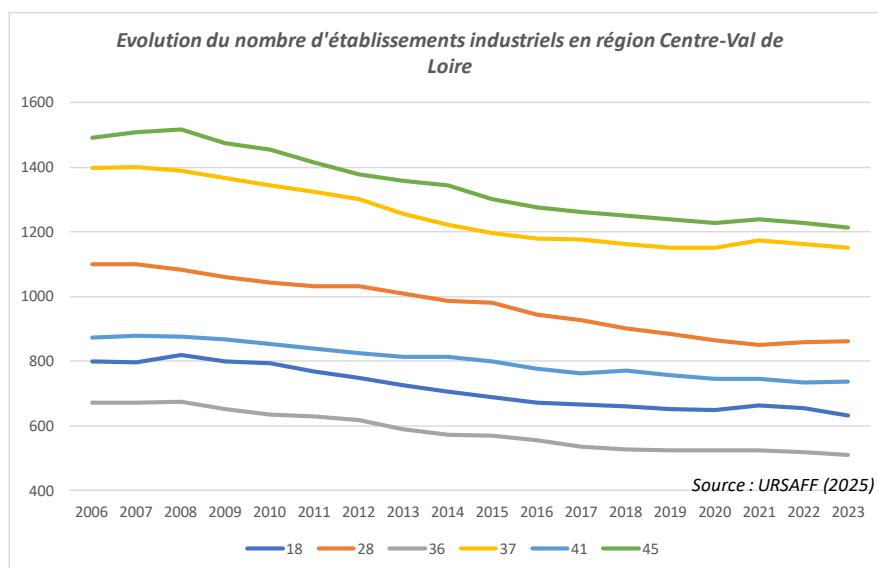
Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent près de la moitié des établissements de la région. Les évolutions départementales sont relativement similaires :

- Le Loiret concentre 23,8 % des établissements industriels en région Centre-Val de Loire, en faisant le département le plus doté. Il subit une forte diminution de 20 % de ses établissements entre 2008 et 2023 et se caractérise par une part importante d'établissements dans l'agroalimentaire (30 %, du fait d'entreprises plus petites). Dans les

<sup>9</sup> Voir partie 1.2.2.

autres secteurs, une diminution légère mais constante du nombre d'établissements est observée.

- L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher possèdent respectivement 22,5 % et 14,4 %, des établissements industriels au niveau régional. L'industrie agro-alimentaire y est majoritaire et représente environ un tiers des établissements industriels en 2023. Enfin, on constate une diminution globale du nombre d'établissements dans tous les autres secteurs.
- Le Cher, l'Eure-et-Loir et l'Indre subissent de plus fortes baisses du nombre d'établissements avec respectivement 21 %, 21,7 % et 24,1%.



### 1.2.2. TREIZE FILIÈRES INDUSTRIELLES EN RÉGION<sup>10</sup>

**L'agence régionale Dev'Up identifie treize filières industrielles majeures en région Centre-Val de Loire.** Cette vision par filières des activités industrielles permet une approche intéressante car prenant en compte les chaînes de valeurs des activités stratégiques. En effet, un site industriel peut être présent sur plusieurs marchés à la fois (ex : aéronautique-ferroviaire-automobile), permettant une mutualisation de ses expertises-métiers et de ses machines-outils. Ainsi, cette analyse est différente d'une vision par métiers uniquement (via les codes APE<sup>11</sup>), nécessairement plus réductrice.

<sup>10</sup> Les données 2023 de cette partie sont issues de [www.ecozoom-centrevaldeloire.fr](http://www.ecozoom-centrevaldeloire.fr)

<sup>11</sup> Activité Principale Exercée

Les filières analysées font apparaître des spécialisations poussées par espaces régionaux<sup>12</sup> :

- **Aéronautique** avec près de 21 500 salariés au sein de 323 établissements bien répartis en région avec une concentration importante en Val de Loire, centre du Berry et nord d'Eure-et-Loir ;
- **Agroalimentaire** avec 14 260 salariés au sein de 340 établissements diffus sur la région ;
- **Automobile** avec 27 500 salariés au sein de 420 établissements présents sur le pourtour francilien, le Val de Loire et le centre du Berry avec une évolution à la baisse constatée ces dernières années ;
- **Défense-Armement** avec plus de 18 500 salariés au sein de 230 établissements Aéronautique présents essentiellement sur l'axe Orléans-Bourges et le pourtour francilien avec une forte hausse constatée ces dernières années ;
- **Dispositifs médicaux** avec près de 3200 salariés au sein d'une cinquantaine d'établissements, dont la moitié sont basés en Touraine ;
- **Ferroviaire** avec près de 7600 salariés au sein de 161 établissements, basés essentiellement sur la Touraine, l'Orléanais, l'axe-Bourges-Vierzon et le pourtour francilien ;
- **Nucléaire** avec près de 14 000 salariés au sein de 193 établissements, dont 4 centrales nucléaires, fortement concentrés sur le Val de Loire
- **Parfum-Cosmétique** avec plus de 7500 salariés au sein de 110 établissements producteurs, concentrés sur l'Eure-et-Loir, l'Orléanais et la Touraine ;
- **Pharmacie** avec 10 200 salariés au sein de 60 établissements avec une répartition similaire à la filière Parfum-Cosmétique ;
- **Textile-Cuir-Habillement** avec plus de 5000 salariés au sein de 153 établissements diffus sur l'axe Orléans-Tours et le Berry ;
- **Électricité-Electronique** au sein de 188 établissements employant près de 11 300 salariés ;
- **Habitat-Equipement de la maison** profitant de sites historiques (ex : *Duralex, Pyrex, Brandt*) et de nouvelles installations (*Vorwerk*).

---

<sup>12</sup> Voir la cartographie en Annexe 5

- Enfin, **la sous-traitance générale** apparaît comme une caractéristique importante de la région, liée au développement de l'industrie, avec 1063 établissements pour près de 21 000 salariés.

En plus de ces filières industrielles identifiées, deux filières majeures complètent le tissu économique régional au service de toutes les activités économiques :

- La construction employant près de 57 000 salariés en 2025<sup>13</sup>, secteur au service de tous les secteurs d'activités en développement, notamment l'industrie.
- Le nucléaire employant 13 600 salariés pour 6 % de la filière nationale (sixième région française) travaillant au sein de 120 entreprises<sup>14</sup>. Sur la production d'énergie, EDF emploie directement 6200 salariés au sein de quatre centrales<sup>15</sup>.

### **1.2.3. DES ORGANISMES COLLABORATIFS POUR STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION DES FILIÈRES<sup>16</sup>**

Dans le but de se structurer et d'apprendre ensemble, des filières industrielles ont été créées, en région Centre-Val de Loire ou en partenariat avec des territoires voisins, des organismes collaboratifs. Au total, ce sont 16 clusters et 6 pôles de compétitivité qui rayonnent sur la région couvrant la quasi-totalité des filières d'excellence identifiées par *Dev'Up*. En effet, seul l'habillement-cuir-textile ne dispose pas d'une telle structure localement. Dans le détail, les champs couverts par les clusters et pôles de compétitivité sont :

- Agriculture, agroalimentaire et eau avec
  - *Agreen Tech Valley* (agriculture végétale et développement des applications numériques en lien) ;
  - *Les Champs du Possible* (incubateur-accélérateur pour l'agricole de demain et l'innovation) ;

<sup>13</sup> Source : URSSAF

<sup>14</sup> Source : <https://www.csfn-nucleaire.org/fr/la-filiere-nucleaire/par-regions/centre-val-de-loire>

<sup>15</sup> Source : INSEE CVL, 11/2020, Entre Centre-Val de Loire, 12 000 emplois dépendent de l'activité nucléaire d'EDF, INSEE Analyses, n°62

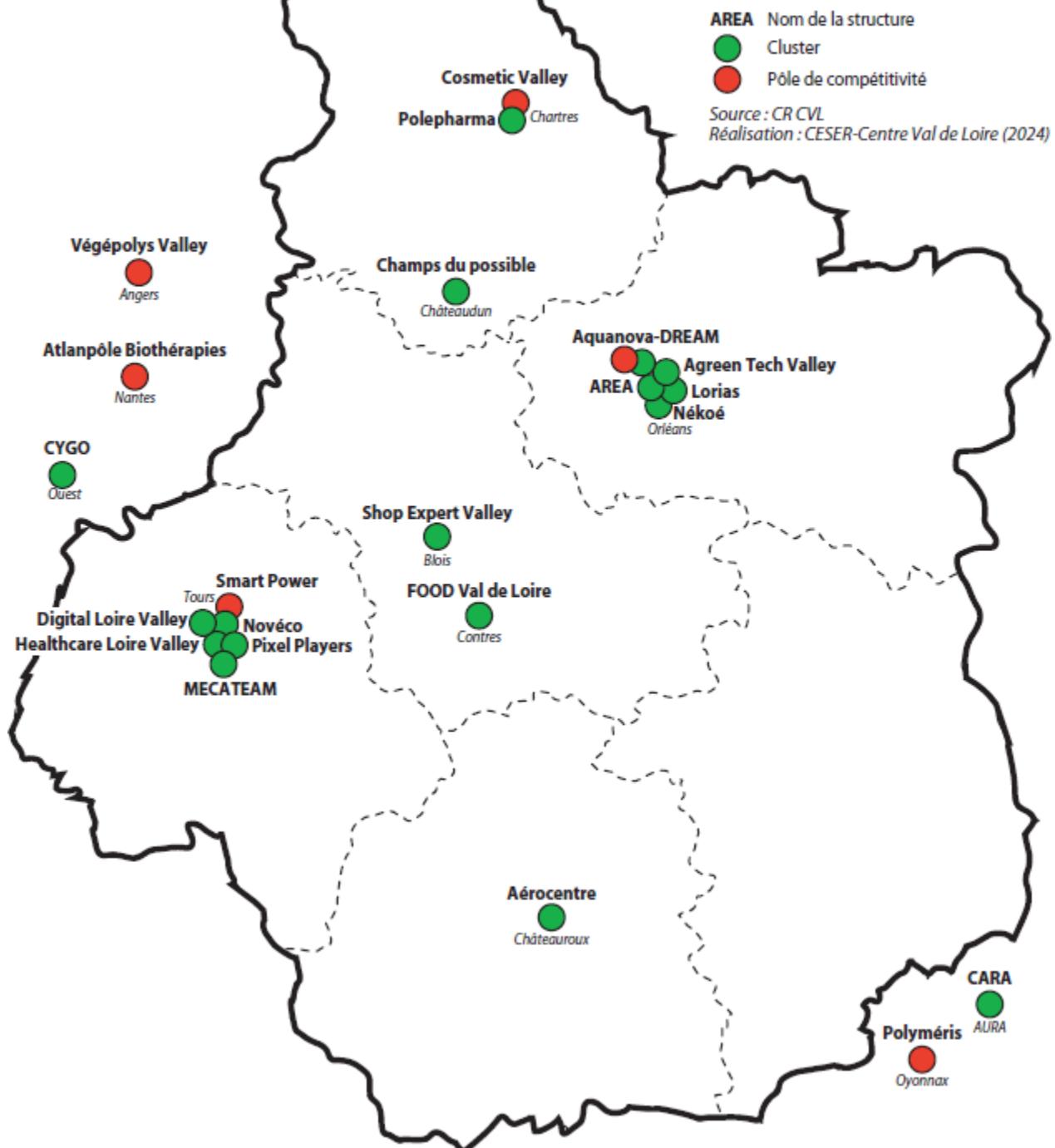
<sup>16</sup> Voir CESER CVL, 2023, Clusters de demain, une chance pour l'avenir de nos territoires en région Centre-Val de Loire

- [AREA](#)<sup>17</sup> (développement des industries agroalimentaires) ;
  - [Food Val de Loire](#) (incubateur IAA) ;
  - [Aquanova-DREAM](#) (développement de projets innovants sur la thématique de l'eau) ;
  - [Végépolys Valley](#) sur les innovations de l'amont à l'aval en production végétale.
- Santé avec
- [Cosmetic Valley](#), premier pôle mondial des produits cosmétiques rayonnant sur quatre régions ;
  - [Polepharma](#) (l'innovation et l'accroissement des marchés du médicament pharmaceutique) ;
  - [Atlanpole Biothérapies](#) sur l'innovation dans les biomédicaments et rayonnant sur trois régions ;
  - [Healthcare Loire Valley](#) (*dispositifs médicaux*).
- Les matériaux et l'aménagement avec
- [Novéco](#) (utilisation de matériaux et pratiques innovantes dans le bâtiment) ;
  - [Shop Expert Valley](#) (aménagement des espaces commerciaux) ;
  - En liaison connexe, le pôle [Polymeris](#).
- La Défense avec *Lorias* (intégration des données et systèmes air-surface) et [EDEN](#) (cluster Défense basé à Lyon et réalisant des opérations ponctuelles sur la région de Bouges) ;
- Le numérique avec :
- [Pixel Players](#) (divertissement digital, e-sport et jeux-vidéo) ;
  - [Digital Loire Valley](#) (French Tech régionale).
- [Smart Power](#) (Smart Electricity Cluster, ex-S2E2) spécialisé dans la gestion de l'énergie ;
- Les matériels de transports et de mobilité avec l'aéronautique ([Aérocentre](#)), l'automobile ([CARA](#)) le ferroviaire ([MECATEAM](#)) et le vélo ([CYGO](#)).
- L'innovation par l'économie des services avec [Nékoé](#).

---

<sup>17</sup> Association Régionale des Entreprises Alimentaires

## Clusters et pôles de compétitivité en Centre-Val de Loire



En parallèle de ces clusters liés à des filières industrielles se développent des PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique) dédiés à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). Ces structures innovantes, créées en 2014, regroupent « sur un territoire les initiatives d'entreprises et de réseaux de l'ESS associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de

*formation (...) pour recréer des filières, des emplois et revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement* »<sup>18</sup>. La région Centre-Val de Loire en compte huit (206 en France)<sup>19</sup> dont les activités sont essentiellement liées à l'alimentation ou à l'économie circulaire :

- Cher, *Collectif ESS 18* (Bourges) et *TAC 18* (Bourges)
- Indre-et-Loire, *Valesens* et *PCRV 37* (Tours) ;
- Loir-et-Cher, *Les Semeurs de Graines* (Fresnes)
- Loiret, *PERSEE3C en Gâtinais Montargois* (Villemandeur) et *l'Embouchure* (Baule).

La dynamique des clusters est présente au sein de toutes les régions françaises avec 300 structures (clusters et pôles de compétitivité réunis) au niveau national, représentant 80 000 entreprises, lesquelles emploient 1,5 million de salariés. Les structures emploient directement 3000 personnes.

Les régions comptant le plus de structures collaboratives d'entreprises sont les plus vastes, conséquence de leurs nombreux territoires : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

**Nombre d'adhérents à France Clusters implantés par régions**

Région	Nb adhérents implantés
Nouvelle-Aquitaine	49
Auvergne-Rhône-Alpes	54
Occitanie	36
Ile-de-France	32
Pays de la Loire	28
Hauts-de-France	28
Sud-PACA	27
Grand Est	26
Normandie	22
Bourgogne Franche-Comté	25
Centre-Val de Loire	28
Bretagne	21
Corse	0

Source : <https://www.mapsteronline.fr/annuaire> (données 2023)

<sup>18</sup> Source : <https://www.lelabo-ess.org/poles-territoriaux-de-cooperation-economique-ptce>

<sup>19</sup> Source : [https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/Carte%20signataire%20PTCE\\_6.pdf](https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/Carte%20signataire%20PTCE_6.pdf)

Ces structures ont pour but premier de fédérer les acteurs d'une filière via un « club d'entreprises », généralement complété d'un rôle d'« Observation » (veille de marché et innovations commerciales et/ou technologiques). S'ajoutent à cette base commune aux organismes collaboratifs des missions variées choisies par les adhérents selon la pertinence propre à chaque filière.

### Des vocations de clusters diversifiées

Activités de base	Vocations – Objets des clusters	Outils
Club d'entreprises + Observation	<b>Toucher de nouveaux marchés (sectoriel, national/international)</b>	Démarches commerciales collectives : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salons professionnels</li> <li>✓ Lobbying auprès des professionnels</li> <li>✓ Groupement d'achats</li> <li>✓ Offres commerciales communes, « <i>chasser en meute</i> »</li> <li>✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (politiques exports, salons,...)</li> </ul>
	<b>Favoriser l'innovation et le Développement</b>	Démarches innovations communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réponses à appels d'offres communs à plusieurs entreprises adhérentes</li> <li>✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (appels à projets d'innovation régionaux, nationaux et européens)</li> </ul>
	<b>Améliorer la gestion RH</b>	Démarches RH communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attractivité des métiers (salons, rencontres,...)</li> <li>✓ Formations et qualifications</li> <li>✓ Faire émerger des groupements d'employeurs</li> <li>✓ Lobbying auprès des pouvoirs publics</li> <li>✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (salon des métiers, visite d'entreprises,...)</li> </ul>

Source : CESER CVL, 2023, Clusters de demain

## **1.3. DÉSINDUSTRIALISATION ET ENJEUX DE RÉINDUSTRIALISATION**

### **1.3.1. LES CAUSES DE DÉSINDUSTRIALISATION PASSÉES ET LES MENACES RÉCENTES**

Le contexte de désindustrialisation observé depuis les années 1980 a fortement marqué le Centre-Val de Loire, à l'image de toutes les régions françaises. Les causes de cette baisse de l'influence industrielle sur les tissus productifs locaux sont multiples, présentes aux différentes échelles géoéconomiques. Le CESER Centre-Val de Loire évoque ici cinq causes essentielles et dominantes.

#### *a) Un choix d'une mondialisation accrue des échanges*

La première théorisation du partage de la valeur peut être datée de 1776 avec la « division du travail » d'Adam Smith. Cette logique démontre qu'une répartition toujours plus spécialisée de la production entraîne une efficacité croissante de la chaîne de production globale. Cette théorie, appliquée à une mondialisation croissante des échanges commerciaux, a pu motiver une nouvelle répartition des chaînes de valeur productive à l'échelle planétaire.

Entre 1975 et 1990, la valeur des exportations mondiales a cru en valeur de 333 %<sup>20</sup>. Au cours d'une période plus récente, de 1990 à 2012, ces exportations ont été multipliées par 5,1, accompagnées par des IDE<sup>21</sup> multipliés par 6,5. Ces derniers comprennent trois objectifs distincts visant des opportunités de marchés complémentaires pour des firmes entrepreneuriales mondialisées :

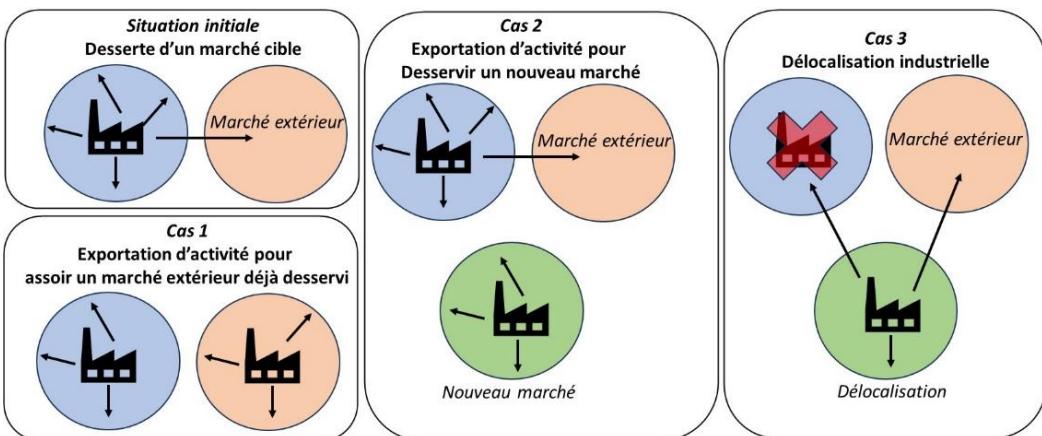
1. Une production à l'étranger permet de substituer des exportations sur un marché déjà desservi.
2. Les filiales créées peuvent servir de nouvelles exportations dans des espaces non desservis auparavant, pour une croissance dans un nouveau marché à conquérir.
3. Et la plus polémique, des filiales peuvent servir de bases à des importations de biens vers le pays d'origine auparavant manufacturés sur un territoire donné (phénomène de délocalisation).

---

<sup>20</sup> Source : Légé P., 01/2025, *Les chaînes de valeur globales*, PPT, Université Paris 1-IDHES

<sup>21</sup> Investissements Directs à l'Etranger

## Les trois objectifs d'investissements directs à l'étranger



Réalisation : CESER CVL (2025)

Ces choix stratégiques entrepreneuriaux ont pu être inspirés ou facilités grâce à des accords de libre-échanges, traités internationaux entre l’Union Européenne d’une part, et un Etat ou des organisations internationales d’autre part. Ces accords ont pour but de réduire les entraves commerciales entre deux partenaires avec pour objectif d’augmenter les marchés potentiels des entreprises. Ces traités comprennent la diminution de droits de douanes dans certaines filières, avec possiblement des quotas limitant les volumes et/ou l'imposition de normes particulières en termes environnementales ou de santé publique notamment.



Source : [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)

En partie via ce type d'accords commerciaux, les droits de douanes ont pu passer dans les pays dits « industrialisés » de 41 % en 1940 à 3 % en 2000<sup>22</sup>.

<sup>22</sup> Source : GATT/OMC dans Légé P. (2025), op. cit.

*b) Un trop fort attachement au signal prix*

Dans le but de paraître compétitif dans leur secteur d'activité auprès des consommateurs intermédiaires et finaux, les acheteurs d'industries, d'administrations ou de la grande distribution ont durant longtemps privilégié le signal prix d'un bien, au détriment de son coût global pour la société. Huit coûts représentent ce « coût total de possession » (CTP)<sup>23</sup> :

1. Le prix d'achat (prix de revient et marge fournisseur) ;
2. Le coût induit (transport, emballage, douane, assurance, conditions de paiement) ;
3. Le coût d'acquisition (fonctionnement du service achat) ;
4. Le coût de possession (gestion des stocks, coût de dépréciation) ;
5. Le coût de maintenance (pièces détachées, entretien) ;
6. Le coût d'utilisation (valeur d'usage, exploitation, services) ;
7. Le coût de non-qualité (respect des délais, traitement de la non-conformité) ;
8. Le coût de retrait (recyclage, revente, destruction).

On peut à ce CTP ajouter une « valeur totale de possession », soit le coût social et environnemental global non monétaire provoqué par un achat. Ce coût comprend notamment les non-cotisations de salariés et d'entreprises entre les différentes étapes de production, et les émissions de gaz à effet de serre additionnelles, dues notamment à l'accroissement des distances et donc des transports de marchandises

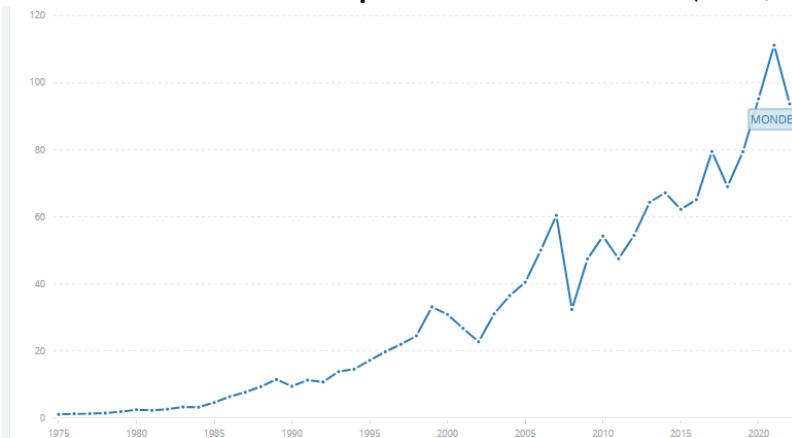
*c) Une percée du capitalisme actionnarial*

En 2022, la capitalisation boursière représentait 93,69 milliards d'euros au niveau mondial, en recul de 15,7 % par rapport à 2021. Cet indice a fortement évolué sur les vingt dernières années avec 324 % d'augmentation.

---

<sup>23</sup> Source : [www.manutan.com](http://www.manutan.com)

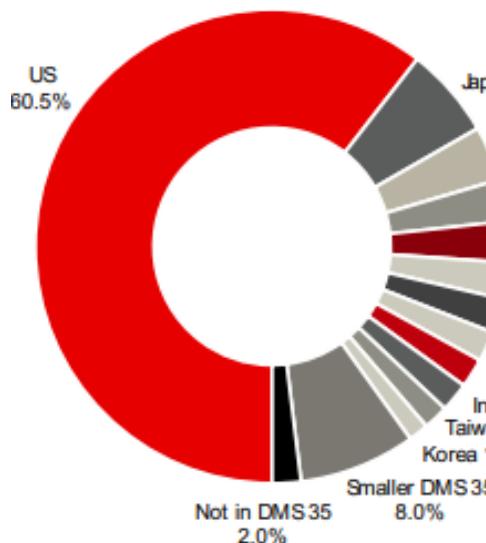
### Capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées (en US\$ constants)



Source : [www.donnees.banquemoniale.org](http://www.donnees.banquemoniale.org)

Les États-Unis représentent la place boursière mondiale majeure avec 60,5 % de la capitalisation boursière. La France ne représente que 2,8 % de cette capitalisation mondiale<sup>24</sup>.

### Part de la valorisation des places boursières mondiales en 2024



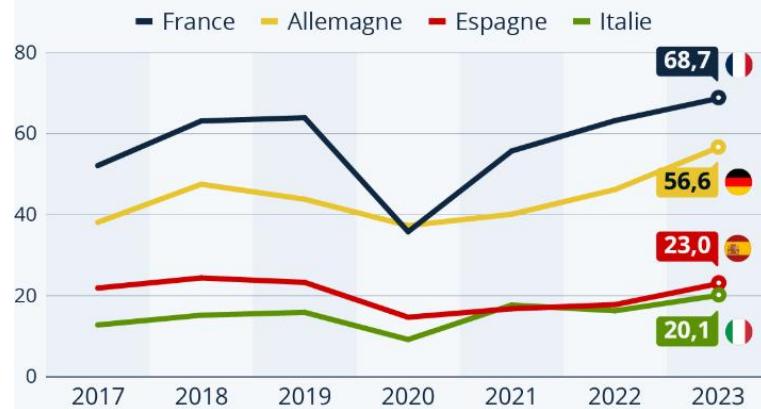
Source : UBS (2024)

Sur les sept dernières années, le versement des dividendes aux actionnaires d'entreprises cotées a connu une évolution positive, excepté en 2020, du fait de la crise de la COVID-19. Le deuxième trimestre 2023 constitue un record avec 606,1 milliards d'euros de dividendes versés dans le Monde. En 2023, la France a été le pays de l'UE avec les dividendes versés les plus importants avec 68,7 milliards d'euros.

<sup>24</sup> Source : Elroy D., Marsh P., Staunton M., 2024, *Global Investment Returns Yearbook*, UBS Il est à noter que la Chine ne constitue que 2,8 % de cette capitalisation, celle-ci étant essentiellement étatique dans ce pays.

## Les dividendes atteignent de nouveaux records

Dividendes annuels payés aux actionnaires par les sociétés des pays européens sélectionnés (milliards de dollars)\*



\* Sélection : pays de l'UE dans lesquels les dividendes payés en 2023 étaient les plus élevés.

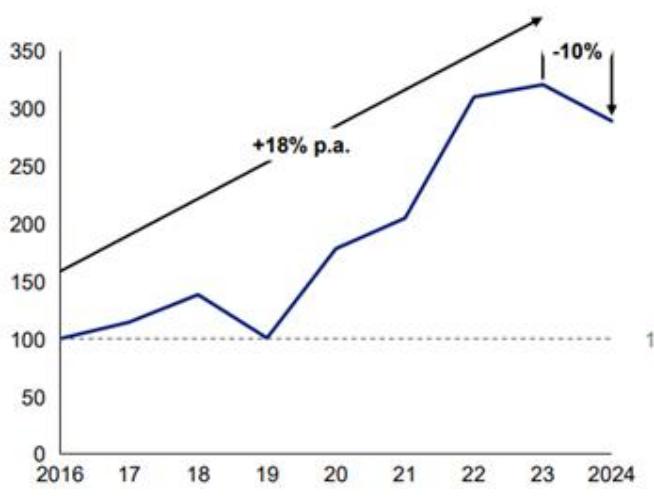
Source : Janus Henderson Investors

Source : [www.fr.statista.com](http://www.fr.statista.com)

Cet accroissement des dividendes implique deux effets négatifs principaux pour l'industrie :

- L'augmentation des dividendes peut réduire les capacités d'investissement des entreprises industrielles. Toutefois, elle constitue également un signal positif pour les investisseurs et n'exclut pas la poursuite d'investissements productifs.

**Evolution du volume d'investissement industriel en France<sup>1</sup>, industrie manufacturière, énergie et traitement des déchets, montant investi, indice 100=2016**



On constate qu'après un embellissement conséquent en France sur les volumes d'investissements industriels (exceptée une rupture en 2019) ayant été multipliés par plus de 3 entre 2016 et 2023, une baisse de 10 % est observée en 2024.

Source : Trendeo, McKinsey, Oui à l'industrie, 12/2024, Baromètre mondial des investissements industriels 2024

- Il obère les possibilités de redistribution de la richesse produite par les actifs salariés du secteur.

Ce manque d'investissements peut aussi se retrouver dans des entreprises familiales non cotées du fait d'une fiscalité n'incitant pas à la constitution

d'un patrimoine d'entreprise, notamment pour la transmission. Cela provoque un ralentissement de la construction pluri-générationnelle du capital local.

*d) Un défaut de continuité des politiques publiques et une dévalorisation de l'industrie*

Les industriels auditionnés par le CESER Centre-Val de Loire témoignent de difficultés à orienter une stratégie pluriannuelle du fait de plusieurs instabilités ressenties par les responsables d'industries :

- Un manque de vision pour une réelle souveraineté sur des filières jugées stratégiques par l'Etat au service de son économie et de sa population. Les discours entendus durant la crise COVID-19 n'ont eu que des effets très limités (ex : 15 molécules pharmaceutiques ont été déclarées stratégiques suite à la crise de la COVID-19, seulement 3 rapatriées à ce jour<sup>25</sup>).
- Un cadre fiscal revu régulièrement avec une modification fréquente des lois rendant ardue la mise en œuvre de business plan efficient. Cette instabilité est particulièrement forte ces dernières années à cause de changements fréquents de majorité politique à l'échelle nationale.
- Une pression normative et réglementaire est perçue. Les normes peuvent avoir l'avantage de rendre un marché plus sûr, mais ne devraient pas grever les initiatives (ex : obligation faite d'installer des panneaux photovoltaïques sur toute extension de bâtiment d'activité mais impossibilité d'assurer le nouveau bâtiment). En sus, une surtransposition des règlements européens aux règlements nationaux peut ajouter des difficultés supplémentaires pour une pérennisation ou le développement d'une activité.

Les politiques nationales et européennes peuvent aussi être influencées, voire dictées, par des facteurs extérieurs. Actuellement, la multiplication des conflits armés, notamment en Ukraine, oblige à la mise en place d'initiatives de la part des Etats occidentaux (accords d'importations spécifiques, « économie de guerre » décrétée en mars 2025 par le Président de la République,...).

En sus, les guerres dites « commerciales », peuvent modifier des dynamiques de libre-échanges débutées de longue date, tels que l'augmentation des droits de douanes sur les produits de l'Union

---

<sup>25</sup> Source : Entretien LEEM

européenne importés aux Etats-Unis enclenchée par l'Administration Trump en avril 2025.

Enfin, des choix politiques ont été portés en France et en Europe de « tertiarisation » l'économie en entretenant un déficit d'image de l'industrie, inspirés par certains capitaines d'industries durant les années 1990-2000 (ex : concept de « fabless » - « entreprise sans usine » - porté par le PDG d'Alcatel en 2001<sup>26</sup>).

#### e) Un souci de communication des métiers vers les jeunes

Le secteur de l'industrie et ses métiers demeure pour les jeunes un secteur peu attractif. Malgré une bonne image du secteur de l'industrie pour 72 % des jeunes, le souhait pour cette catégorie d'y travailler apparaît en recul très net ces trois dernières années passant de 67 % à 43 %. Cet indice retrouve ainsi son niveau de la décennie précédente. Néanmoins, les ingénieurs sont les plus nombreux à souhaiter intégrer ce secteur avec 63 % des étudiants en écoles spécialisées<sup>27</sup>.

#### **Volonté des jeunes de travailler dans l'industrie sur les dix dernières années en France**

Source : Opinionway (2023)



Ce manque d'attractivité a pu être entendu par le CESER Centre-Val de Loire lors de l'intégralité des auditions menées en commission avec des dirigeants d'industries présentes en région, de tous les territoires et secteurs d'activités présents<sup>28</sup>. Ces auditions mettent en avant la méconnaissance de la diversité des métiers et des perspectives de carrière dans toutes les filières industrielles. Des « clichés » de pénibilité et d'inconfort sur les postes semblent être toujours présents chez les jeunes et leurs parents. En sus, des à priori issus des médias communiquant essentiellement sur les plans sociaux pouvant toucher certaines filières

<sup>26</sup> Source : Le Monde, 27/06/2001, Alcatel veut devenir une « entreprise sans usine »

<sup>27</sup> Source : Opinion Way, CNAM, BPI France, 2023, Les jeunes et l'industrie

<sup>28</sup> Voir la partie Remerciements

alimentent une vision d'une industrie sans cesse en danger dans sa pérennité, autant chez les parents que chez les jeunes.

Un souci spécifique de la région Centre-Val de Loire sur le secteur industriel réside dans son absence d'image forte dans le domaine. Contrairement à des régions bien identifiées sur certains secteurs clés (ex : Agroalimentaire en Bretagne, aéronautique-spatial en Occitanie, chimie en Rhône-Alpes, industrie portuaire sur les littoraux,...).

En sus, des filières peuvent poser des problèmes éthiques et des cas de conscience à certains salariés du fait d'impacts possibles des cycles de production sur l'environnement ou sur les situations géopolitiques mondiales (ex : Défense, énergies fossiles).

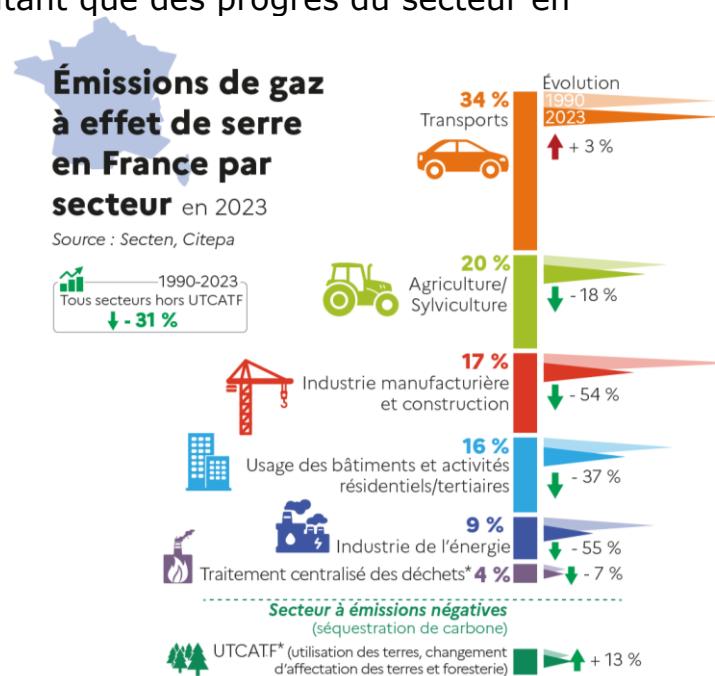
### 1.3.2. DES ATTENTES FORTES DE DÉCARBONATION

L'industrie représentait 17 % des émissions de GES en 2023, avec une baisse de 54 % depuis 1990. Cette évolution résulte à la fois de la désindustrialisation et des investissements réalisés par de nombreuses entreprises dans la décarbonation de leurs procédés. Il convient de souligner que plusieurs filières industrielles en région sont déjà largement engagées dans des démarches de transition énergétique, mais rencontrent parfois des difficultés de reprise ou de transmission.

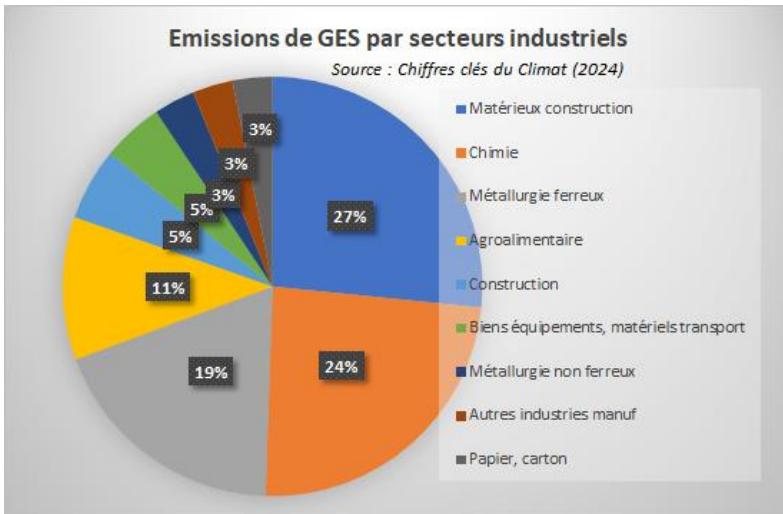
Cette baisse est sensiblement due à une désindustrialisation importante du tissu productif national, tout autant que des progrès du secteur en matière de pollution

atmosphérique. L'industrie est ainsi, avec celui de l'énergie, le secteur ayant vu la plus grande baisse de ses émissions, dont une part non négligeable due à une désindustrialisation ces 30 dernières années (voir 2.1.).

Tous les autres secteurs ont vu leurs émissions diminuer dans des propositions variées, à l'exception des transports ayant augmenté de 3 %, en lien avec l'accroissement des mobilités individuelles.



Source : Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, 11/2024, Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde



Les secteurs industriels les plus émetteurs de GES sont les matériaux de construction (27 %), la chimie (24 %) et la métallurgie (22 %), suivis par l'industrie agroalimentaire (11 %).

Source : Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, 11/2024, Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde

Secteurs industriels	Evolution GES 1990-2023 (en %)
Matériaux construction	-42,4
Chimie	-68,7
Métallurgie ferreux	-52,3
Agroalimentaire	-18,6
Construction	2,6
Biens équipements, matériels transport	-42,3
Métallurgie non ferreux	-72,4
Autres industries manuf	-63,7
Papier, carton	-56,3

Au cours de la période 1990-2023, à l'exception de la construction (+2,6 %), tous les secteurs industriels ont vu leur empreinte carbone diminuer sensiblement avec en premier lieu les secteurs les plus émetteurs (métallurgie, chimie, matériaux de construction).

Source : Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, 11/2024, Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde

La dernière Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)<sup>29</sup> adoptée en 2020 a fixé pour la France un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Pour y parvenir, deux cibles ont été fixées aux divers secteurs d'activités, dont l'industrie avec :

- 2030, diminution de 35 % ;
- 2050, diminution de 81 %, la décarbonation totale du secteur n'étant pas envisagée du fait d'émissions incompressibles, et compensées par des puits de carbone.

<sup>29</sup> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 03/2020, Stratégie nationale bas-carbone – La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone

La méthode pour parvenir à cet objectif repose sur 4 piliers complémentaires, développés par les PIA<sup>30</sup> puis le plan France 2030<sup>31</sup> notamment :

1. Accompagnement des entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et soutien à l'émergence, en France, de moyens de production de technologies clés dans la transition.
2. Intensification de la recherche et développement de procédés de fabrication bas-carbone.
3. Amélioration forte de l'efficacité énergétique et recours à des énergies décarbonées.
4. Maîtrise de la demande en matière en développant l'économie circulaire.

### UNE SNBC 3 EN COURS D'ELABORATION

 La SNBC 3 devrait être adoptée courant de l'année 2025. Elle est la **dernière stratégie bas-carbone en cours d'adoption**. Elle n'est pas encore officiellement adoptée, mais elle représente l'évolution la plus récente et la plus ambitieuse du cadre français de décarbonation, avec des objectifs plus forts (-50 % des émissions en 2030), des budgets carbone renforcés, et l'inclusion de l'empreinte carbone.

Les objectifs pressentis de cette nouvelle SNBC sont les suivants :

- **SNBC 3** : -50 % d'émissions d'ici 2030 (vs 1990), neutralité carbone 2050, trajectoire plus ambitieuse que la SNBC 2.
- **Industrie** : secteur clé avec un objectif de -37 % en 2030 (vs 2022), -81 % en 2050 (vs 2015), grâce à l'électrification, l'hydrogène, le recyclage matière (économie circulaire),...

<sup>30</sup> Programme d'Investissement d'Avenir (voir 3.)

<sup>31</sup> Voir partie 3.1.

### **1.3.3. UNE NÉCESSITÉ DE MOBILITÉS DURABLES DES MARCHANDISES**

L'insertion des industries présentes en région dans le monde économique international implique des besoins de transports massifs pour les approvisionnements et expéditions des unités de productions présentes. En cela, les infrastructures linéaires terrestres présentes en région constituent un atout majeur pour faciliter les échanges avec des espaces économiques voisins et éloignés.

Cet enjeu du fret dans l'industrie revêt deux objectifs stratégiques :

- La diminution des gaz à effets de serre de la chaîne logistique globale des filières ;
- Un accroissement de la compétitivité des industries par une plus grande efficience des transports.

Le mode routier demeure dominant pour le fret régional avec une part de marché prépondérante de 96 %, contre 4 % pour le ferroviaire<sup>32</sup>. La disponibilité des infrastructures routières sur l'intégralité du territoire régional peut expliquer partiellement cette hégémonie du mode routier, avec d'autres facteurs complémentaires tel que l'offre et la qualité de service.

Particularité de la région Centre-Val de Loire, l'absence de façades<sup>33</sup> nécessitent un usage plus important du mode ferroviaire pour rejoindre des ports maritimes, essentiellement vers la Manche et l'Atlantique. En ce sens, des services de transports combinés rail-route se développent de et à partir des ports<sup>34</sup>. Cependant, le mode ferroviaire est essentiellement à vocation de fret lourds et vracs avec granulats et agriculture représentant 90 % des tonnages transportés.

Une activité réduite de fret aérien est présente en région sur l'aéroport de Châteauroux, complétant une importante activité industrielle aéronautique.

---

<sup>32</sup> Source : DREAL CVL, 2023, *Les chiffres clés de la logistique en Centre-Val de Loire*

<sup>33</sup> Particularité partagée avec l'Ile-de-France, AURA et Grand Est qui peuvent néanmoins profiter de transports massifiés via des ports fluviaux importants

<sup>34</sup> Liaisons Le Havre-Vierzon et Le Havre-Orléans quand des infrastructures potentielles existent à Saint-Pierre-des-Corps.

Les atouts et faiblesses des différents modes de transports sont les suivants :

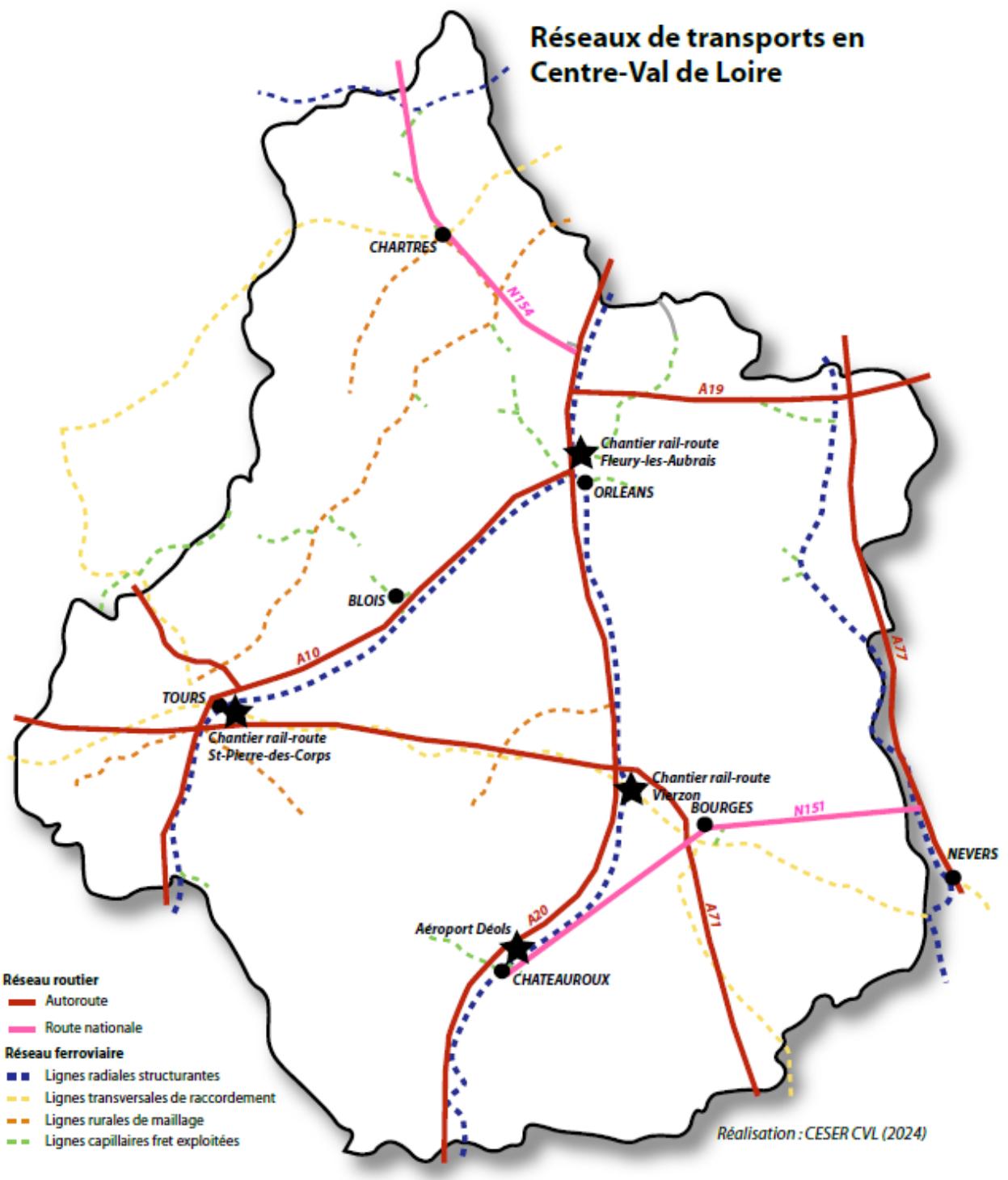
- Le routier dispose de linéaire autoroutier maillant le territoire de manière efficace sur les axes nord-sud (A10, A20, A71, A77) et est-ouest (A10-A19, A85). Quelques manques peuvent être identifiés sur des axes à vocation régionale (Bourges-Châteauroux et Tours-Châteauroux notamment) et nationale (N154 avec Orléans-Chartres-Rouen en contournement ouest francilien que le projet d'A154 pourrait couvrir).
- Le ferroviaire profite d'une position centrale au niveau national avec des axes de transit de fret majeurs sur des axes nord-sud (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Paris-Tours-Bordeaux) et est-ouest (axe ligérien et VFCEA<sup>35</sup>) profitant d'investissements nationaux. Des faiblesses sont à signaler sur le réseau à vocation plus régionale et locale avec des linéaires nécessitant des investissements. En outre, on note un nombre de points d'entrée au réseau ferroviaire avec 115 ITE actives<sup>36</sup>. On peut signaler deux chantiers de transport combiné rail-route actifs sur les agglomérations de Vierzon et d'Orléans, offrant des services ferroviaires diversifiés pour les industriels pour les marchandises diverses. En sus, la présence d'un centre technique de l'offre de l'ex-FRET SNCF en wagons isolés sur Saint-Pierre-des-Corps est un atout pour la filière chimie présente.
- Le fret aérien présent à Châteauroux profite à des filières ciblées de l'industrie (armement et maintenance aéronautique) et de l'agriculture locale.

---

<sup>35</sup> Voie Ferrée Centre Europe Atlantique

<sup>36</sup> Source : CESER CVL, 2022, Coalition Fret Ferroviaire, Contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire

## Réseaux de transports en Centre-Val de Loire



### **1.3.4. L'ENJEU DU FONCIER ÉCONOMIQUE**

#### *a) Une sobriété ciblée via la Loi ZAN et le SRADDET*

La loi du 20 juillet 2023, dite « loi ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) fixe aux collectivités territoriales compétentes en matière d'urbanisme de limiter l'artificialisation des sols avec deux caps temporels :

1. Une diminution de 50 % de la consommation de foncier d'ici 2030,
2. Et une absence d'artificialisation nette des sols à horizon 2050.

Pour parvenir à cet objectif, avant la remise en cause de la Loi au niveau national et sa non-application<sup>37</sup>, le SRADDET<sup>38</sup> Centre-Val de Loire adopté par le Conseil régional en avril 2024 avait fixé les données suivantes :

3. Une enveloppe de consommation par SCoT<sup>39</sup> liée aux consommations antérieures de fonciers. Un total de 5578 hectares à consommer à horizon 2030 avait été établie, dont 18,4 % au sein des SCoT incluant les métropoles d'Orléans et de Tours, et 7,3 % sur le SCoT d'Avord-Bourges-Vierzon (voir tableau ci-dessous) ;
4. Une enveloppe mutualisée à l'échelle régionale de 500 hectares pour les grands projets économiques d'avenir (activités industrielles productives et touristiques). Le foncier lié à ces projets économiques d'ambition régionale aurait été prélevé à 50 % sur l'enveloppe régionale dédiée, et à 50 % sur l'enveloppe du SCoT concerné.

En sus, une enveloppe nationale dédiés à des projets d'envergure liés à cette échelle géographique offrait des possibilités supplémentaires, notamment pour des infrastructures de transport ou des unités industrielles cibles (ex : usines MBDA du Subdray et de Salles-Saint-Denis).

---

<sup>37</sup> La loi ZAN évoquée devrait connaître des aménagements dans la mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette avec la Loi TRACE visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux. En attente de l'application de cette nouvelle loi, l'application de la modification du SRADDET CVL d'avril 2024 a été reportée.

<sup>38</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

<sup>39</sup> Schéma de Cohérence Territoriale réalisé à l'échelle de plusieurs EPCI

b) *Une région disposant de peu de friches disponibles*<sup>40</sup>

Dans l'objectif de l'application ZAN aux horizons 2030 et 2050, la requalification de friches foncières apparaît dès lors une opportunité majeure pour le développement local, autant économique que social (satisfaction des populations en nombre et format de logements notamment). En cela, la région Centre-Val de Loire apparaît moins dotée que de nombreuses régions françaises avec 10,7 friches pour 1000 m<sup>2</sup> de superficie régionale. La région est ainsi positionnée en dixième position avec 417 friches identifiées, devant la Bourgogne Franche-Comté et l'Occitanie (10,6 fiches pour 1000 m<sup>2</sup> chacune). Les régions les mieux dotées sont la Normandie (141,3) et Hauts-de-France (35,4)<sup>41</sup>.

Le Centre-Val de Loire dispose de 5,4 % des friches nationales, hors Ile-de-France.

**Friches foncières par régions  
en France hexagonale (hors Ile-de-France)**

Régions	Nb friches	Superficie Région	Nb friches pour 1000 m <sup>2</sup>
Normandie	4227	29907	141,3
Hauts France	1127	31806	35,4
Nouvelle Aquitaine	2375	84036	28,3
Grand Est	1331	57441	23,2
Pays Loire	508	32082	15,8
AURA	1096	69711	15,7
Bretagne	406	27208	14,9
Corse	115	8680	13,2
Sud-PACA	372	31400	11,8
<b>CVL</b>	<b>417</b>	<b>39151</b>	<b>10,7</b>
Bourgogne Franche-Comté	506	47784	10,6
Occitanie	768	72724	10,6
<b>France Hors IdF</b>	<b>7729</b>	<b>145749</b>	<b>53,0</b>

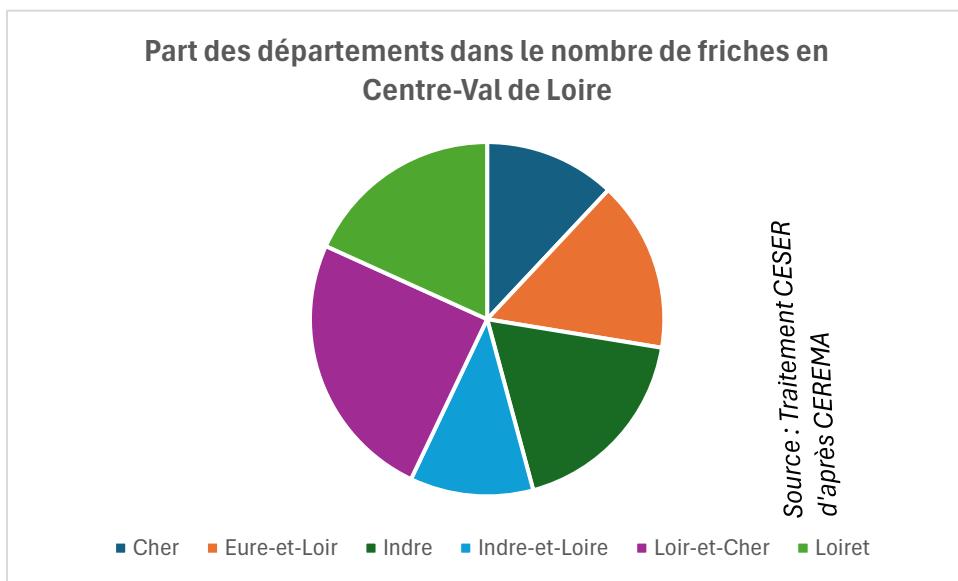
Source : Traitement CESER d'après CEREMA

Au niveau intrarégional, les départements les plus industriels sont ceux qui disposent le plus de friches avec le Loir-et-Cher (24,7 %), l'Indre et le Loiret (18,2 % chacun), en lien avec les superficies urbanisées. Le Cher

<sup>40</sup> Source : CEREMA, Cartofriches sur <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cartofriches-pres-12-000-sites-friches-repertories>

<sup>41</sup> Cette donnée est comprise hors Ile-de-France. Elle est issue de la base Cartofriches du CEREMA et alimentée par le CEREMA et les organismes volontaires. Par conséquent, certains territoires peuvent signaler de manière plus précise leurs friches disponibles et leurs caractéristiques. Ces données s'entendent tous types de friches, sans distinction d'occupation précédente ou de vocation future.

(12 %) et l'Indre-et-Loire (11,3 %) sont les départements disposant de moins de friches (12 %).



### 1.3.5. DES TERRITOIRES PLUS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ?

Avant une implantation ou un développement d'une activité industrielle, des critères de localisation sont définis par les entreprises pour permettre une exploitation optimale et efficiente de leur futur site de production. Ces critères peuvent ne pas être les mêmes une fois implanté sur un territoire : pour exemple, les enjeux en termes de foncier disponible sont moins forts car l'installation déjà réalisée ; les problématiques de besoins de main d'œuvre deviennent plus fortes car récurrentes,...

BPI France a réalisé en 2024 une étude sur les critères motivant les localisations des industriels dans les territoires auprès des dirigeants d'industries avec 32 critères établis et appréciés<sup>42</sup>. Cette méthodologie aboutit à une classification par intensité des territoires à l'échelle des bassins d'emplois. Cinq grandes catégories de capital ont été distinguées et révèlent des enseignements :

1. « *Physique* » révélant l'importance de la disponibilité rapide de foncier et d'infrastructure logistiques et de transports, dont multimodales.

---

<sup>42</sup>BPI Lab, 05/2024, *Industrie et territoires, Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?*

2. « *Ecosystémique* » démontrant l'importance de l'« Histoire » industrielle, de salariés nombreux du secteur, et de la présence de pair sur un territoire.
3. « *Humain* » avec un critère important concernant le nombre d'élèves en formation dans des voies professionnelles ou BTS.
4. « *Qualité de vie* » encore peu appréciée lors des installations mais pouvant devenir majeure dès l'activité démarrée.
5. « *Environnemental* », ces critères liés aux catastrophes naturelles semblent peu pris en compte.

## 32 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES TERRITOIRES

Famille	Pondér.	Dimension	Ss-pond.	Indicateur	Source
Capital physique	4,1%	Foncier		Surface de sites clé en main disponibles (Ha)	Choise France
			53%	Surface de friches industrielles disponibles, avec ou sans projet (Ha)	Cartofinches (Denema)
		Infrastructures logistiques		Surface autorisée de mise en chantier de bâtiments industriels (m <sup>2</sup> )	Stadea2 (Min. transition écologique)
			4,7%	Foncier économique (Ha)	France Foncier + Autoroutes.fr
				Proximité d'une autoroute	
	29%	Ecosystème industriel		Gares de fret (nombre)	SNCF
			54%	Volume de marchandise des ports de la zone d'emploi (tonnes / an)	Ministère de la transition écologique
		Gouvernance		Volume du trafic de fret des aéroports (tonnes / an)	UAF (Union des Aéroports Français)
				Présence d'un des 100 plus gros sites industriels de France (nombre)	L'Usine Nouvelle
				Part de l'emploi industriel (%)	Insee, RP 2009-2014-2020
Capital écosystémique	7%	Culture / Histoire		Taux de création d'entreprises industrielles (%)	Insee REE-Sirene, 2021
			31%	Pôles d'excellence (Instituts de Recherche Technologique (IRT), Pôles Universitaires d'Innovation (PUI))	DGE, Ministère de l'enseignement supérieur
		Compétences		Emplois salariés industriels (nombre)	Flores (Insee)
				Dynamique de création d'emplois salariés industriels entre 2007 et 2019 (nombre)	Insee
				Présence d'un chef de projet TI Temps 1	ANCT
	20%	Mobilité		Présence d'un chef de projet TI Temps 2	ANCT
			16%	Nombre d'établissements industriels à risque (classés SEVESO seuil bas et haut) (nombre)	Géosques
		Evolution de la population		Entreprises industrielles labellisées « Entreprise du patrimoine vivant » (nombre)	Institut National des Métiers d'Art
			80%	Âge moyen des entreprises industrielles (Années)	Sirene (Insee)
			15%	Taux de chômage	Ministère de l'éducation nationale
Capital qualité de vie	3%	Sécheresses		5% Présence d'une école de production	Insee
			20%	Nombre de consultations de médecine générale accessibles par an par habitant	DREES
		Inondations		Accès aux équip. et services	Autorité de régulation des transports
			20%	Niveau de centralité des équipements et services	Autorité de régulation des transports
			20%	Nombre de liaisons ferroviaires (transiens, intercités, TER, TGV, métro, tram...)	Insee, RP 2020, Méris 2021
	3%	Autres catastrophes naturelles		Temps de trajet pendulaire	Insee, RP 1998-2020
			20%	Taux d'évolution de la population due au solde migratoire entre 2014 et 2020	
		Autres catastrophes naturelles		Sécheresses	
			4,0%	Résilience au stress hydrique 2025-2035	
			4,0%	Résilience aux inondations 2025-2035	Bpifrance, Direction des Risques à partir de données GEC, Méris France
Capital environnemental	3%	Autres catastrophes naturelles	20%	Résilience aux retraits/gonflements des aigles 2025-2035	
				Résilience aux incendies 2025-2035	
				Résilience aux vagues de chaleur 2025-2035	

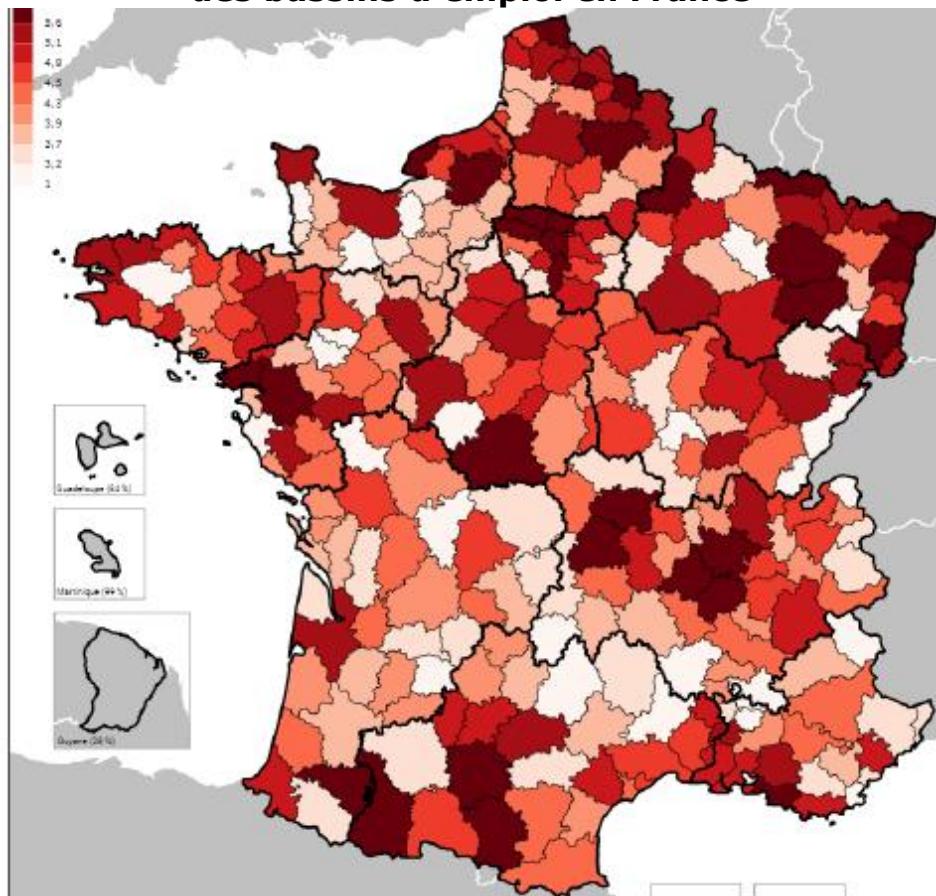
Source : BPI Lab, 05/2024, Industrie et territoires, Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?

Au niveau national, les territoires les plus favorables à l'industrie apparaissent avec :

- en premier lieu des espaces historiques français : Hauts-de-France, Seine-Maritime, Alsace, Lorraine, région lyonnaise ;
- des territoires d'industrie plus récente (Loire-Atlantique, Pyrénées, Puy-de-Dôme).

En Centre-Val de Loire, le territoire le plus propice paraît être le castelroussin au sud de la région, suivi des deux bassins des métropoles de Tours et d'Orléans. L'Eure-et-Loir apparaît aussi comme un territoire approprié. A contrario, les espaces les moins favorables sont le sud tourangeaux, le nord de l'Eure-et-Loir et le Vendômois.

**Intensité de potentiel industriels  
des bassins d'emploi en France**



Source : BPI Lab, 05/2024, *Industrie et territoires, Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?*

### **1.3.6. UN ENJEU DE CAPTATION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGER**

#### *a) Une augmentation des IDE au niveau national*

Les Investissements Directs Etrangers (IDE)<sup>43</sup> constituent un indicateur majeur de l'attractivité des territoires. Ils permettent d'évaluer la compétitivité globale de l'industrie française au cœur d'une concurrence des territoires des échelles nationale à mondiale.

Chaque année, un baromètre national est effectué dans le cadre de la politique nationale *Choose France* pilotée par *Business France*. En 2023, la France a été la première destination européenne des IDE avec 1815 décisions d'investissement, dont 47 % de créations d'établissements, permettant le maintien ou la création de près de 60 000 emplois.

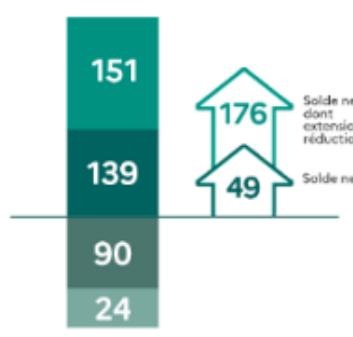
Concernant spécifiquement les établissements industriels, *Choose France* annonce 53 ouvertures d'usines en 2025 avec de fortes concentrations en Hauts-de-France, Ile-de-France, PACA et Alsace pour un montant de 40,8 Md€ (dont 20,8 Md€ à destination de l'IA). Le solde net national de création-fermetures d'usines est positif sur les deux dernières années observées avec +176 en 2022 et + 201 en 2023. En ce qui concerne le secteur industriel on dénombre 89 ouvertures nettes recensées en 2024, un nombre en baisse par rapport à 2022 et 2023 avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes. A noter une croissance significative d'ouverture dans l'industrie verte (+27).

---

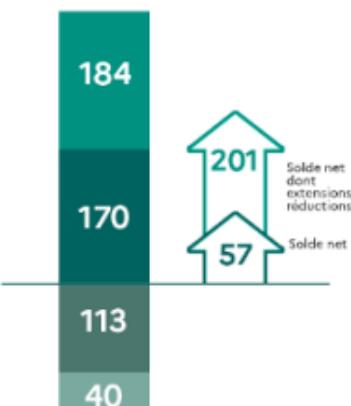
<sup>43</sup> Définition INSEE : Les investissements directs étrangers sont les investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer une influence significative sur sa gestion dans le cadre d'une relation à long terme. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de la société investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

## Solde net d'ouvertures-fermetures d'usines en France en 2022-2023

**2022**

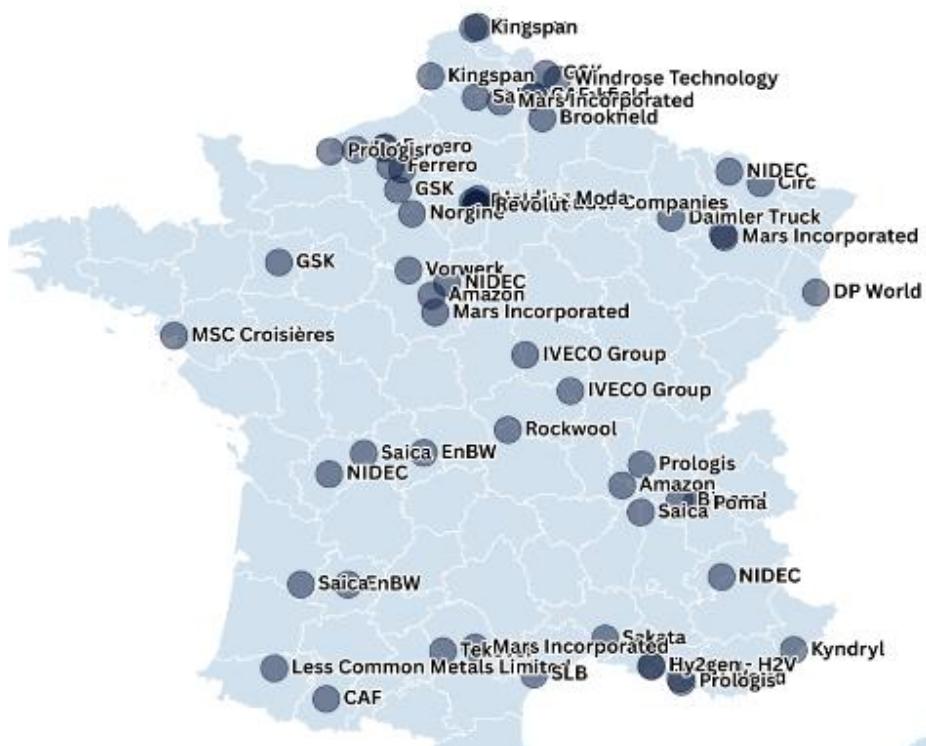


**2023**



Source : Baromètre industriel de l'Etat, DGE, dans Gouvernement, 05/2024, Choose France, 7<sup>ème</sup> édition du Sommet, Dossier de presse

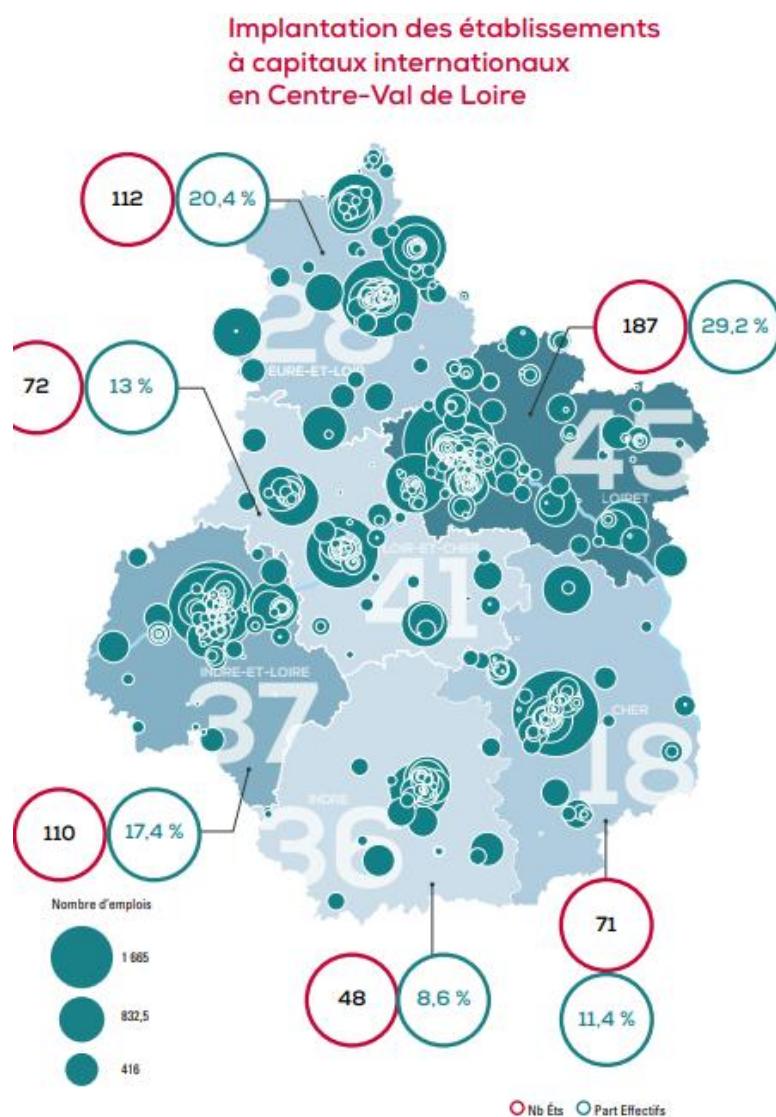
## Annonce IDE Choose France 2025



Source : Gouvernement, 05/2025, Choose France, 8<sup>ème</sup> édition du Sommet, Dossier de presse

## b) Une importance croissante des IDE en Centre-Val de Loire

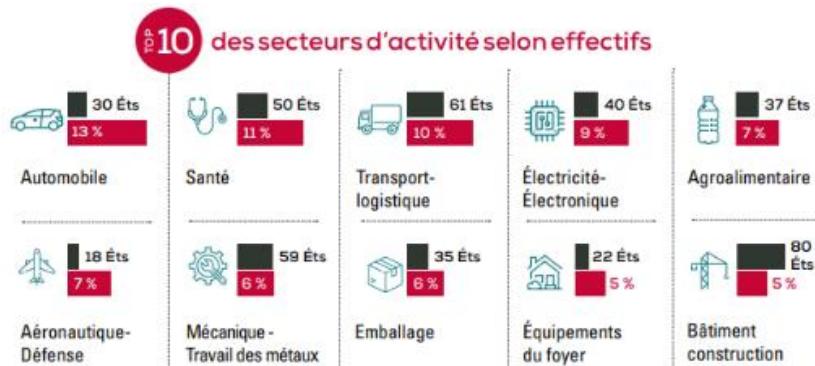
En région Centre-Val de Loire, 600 établissements employant 54 000 salariés sont détenus par des capitaux étrangers<sup>44</sup>. Ces investisseurs sont essentiellement en provenance des Etats-Unis (30,9 % des effectifs ciblés), suivi de l'Allemagne (13,8 %). Cependant, la proximité des investisseurs demeure avec 59,6 % des effectifs présents dans des établissements d'investisseurs européens. La localisation préférentielle de ces établissements se concentre dans les deux métropoles régionales d'Orléans et Tours et dans les chefs-lieux de départements.



Source : Dev'Up, CR CVL, 05/2024, *Etablissements à capitaux étrangers, moteurs du développement économique en Centre-Val de Loire*

<sup>44</sup> Source : Dev'Up, CR CVL, 05/2024, *Etablissements à capitaux étrangers, moteurs du développement économique en Centre-Val de Loire*

Les secteurs les plus employeurs sont l'Automobile (13 % des effectifs), la Santé (11 %) et le transport-logistique (10 %).



Source : Dev'Up, CR CVL, 05/2024, Etablissements à capitaux étrangers, moteurs du développement économique en Centre-Val de Loire

Le Centre-Val de Loire a accueilli en 2024 six établissements industriels ciblés par *Choose France*, pour des investissements modestes totalisant 135 millions d'euros, soit seulement 1 % des 15 milliards d'euros captés au niveau national<sup>45</sup>. Les implantations de ces investissements sont localisées au sein de quatre départements :

- *Vorweck* en Eure-et-Loir,
- *Laprophan* en Indre-et-Loire,
- *Mars* et *Essity* dans le Loiret,
- Et *Chiesi* et *Procter-Gamble* en Loir-et-Cher.

Pour 2025, on enregistre une baisse sensible des investissements industriels avec un montant estimé de 52 millions d'euros, soit -61,5% en un an et seulement 0,4% des 13 milliards d'euros au niveau national, concentrés dans 2 projets<sup>46</sup> :

- Vorweck pour 30 millions en Eure-et-Loir,
- Nidelec pour 22 millions en Eure-et-Loir.

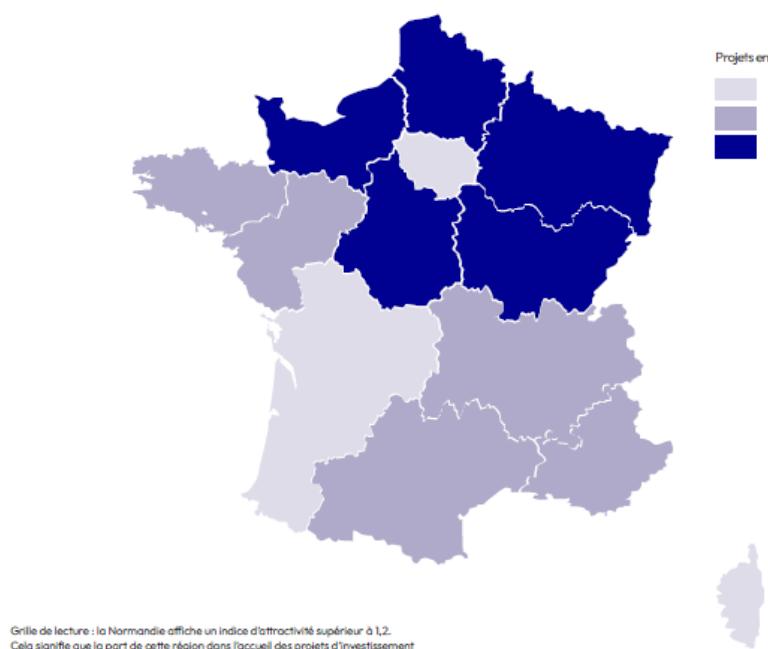
La région se classe parmi les régions les plus attractives en part relative de son PIB, parmi les cinq meilleures régions françaises, toutes situées dans le Bassin parisien élargi (Grand-Est, Normandie, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche Comté). Les filières sectorielles de l'industrie les plus

<sup>45</sup> Source : Valloire, mai 2024, *Choose France souffle le show et le tiède à Orléans*

<sup>46</sup> Des IDE spécifiquement logistique d'Amazon de 200 millions d'euros sont signalés en 2025. Les investissements d'entreprises logistiques n'étaient pas signalés en 2023.

investies par les IDE sont les plus stratégiques pour la région avec l'aéronautique-ferroviaire, la santé, la métallurgie et la chimie<sup>47</sup>.

Fig 9. Indice d'attractivité des régions en fonction de leur PIB



[1] Source : Bilan France 2024, Business France, Insee 2022 ; calculs Business France

Source : *Business France, 03/2025, Choose France – Bilan des investissements internationaux en France 2024*

Il est néanmoins intéressant de noter qu'un recul des investissements pourrait être à prévoir dans les prochaines années compte tenu de la politique de la nouvelle administration américaine favorable à la relocalisation de ses propres entreprises. Les Etats-Unis sont d'ailleurs passés au second rang des investissements en Centre-Val de Loire derrière le Royaume Uni.

<sup>47</sup> Voir Annexe 6



## PARTIE 2 - LES DISPOSITIFS PUBLICS EXISTANTS VISANT À FAVORISER UNE RÉINDUSTRIALISATION PLUS VERTUEUSE

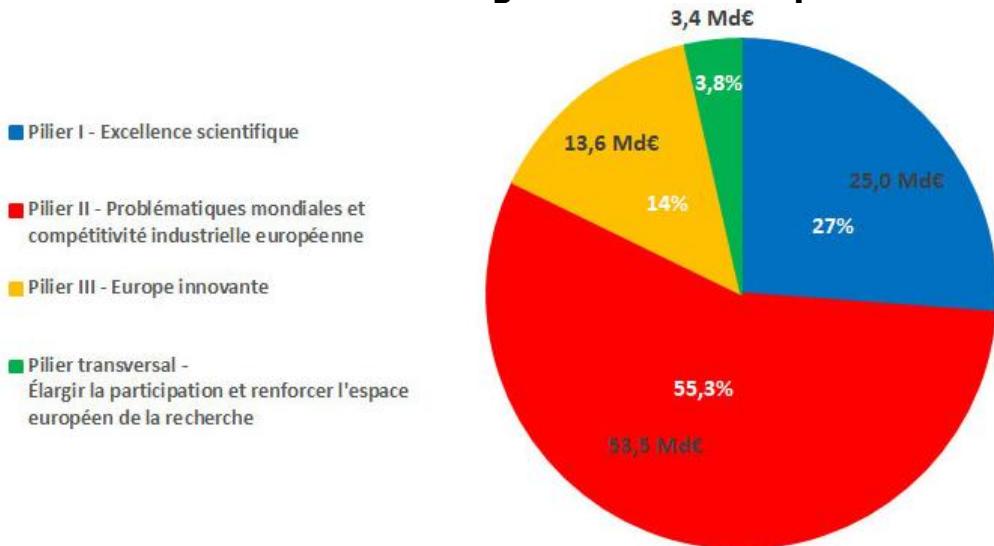
L'État et les collectivités territoriales ont mis en place ces dernières années des programmes d'investissements et d'accompagnements importants dans le but d'accroître la compétitivité des industries implantées sur leur territoire, et par la même l'attractivité de la France et de ses régions. La présente partie décrit les dispositifs les plus significatifs disponibles aux différentes échelles territoriales, du national au local en passant par le niveau régional.

### 2.1. LE PROGRAMME EUROPÉEN HORIZON EUROPE

La Commission européenne a lancé en 2021 le programme *Horizon Europe* sur la période 2021-2027. Ce programme est doté de 95,5 milliards d'euros, en augmentation de 30 % par rapport au programme précédent *Horizon 2020*. Celui-ci est exclusivement lié à l'innovation et à la recherche privée et publique. Quatre piliers composent ce programme :

1. « Science d'excellence » (27 %) pour soutenir la recherche fondamentale.
2. « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » (55,3 %) pour des recherches sur les enjeux sociétaux (santé, société inclusive, numérique, alimentation, bioéconomie, ressources naturelles).
3. « Europe plus innovante » (14 %) pour créer un Conseil européen de l'innovation visant à favoriser les liens entre niveaux européens, nationaux et locaux.
4. « Pilier transversal » (3,8 %) pour soutenir l'attractivité des talents, à favoriser leur circulation en Europe et à prévenir l'exode des compétences.

## Ventilation du budget Horizon Europe



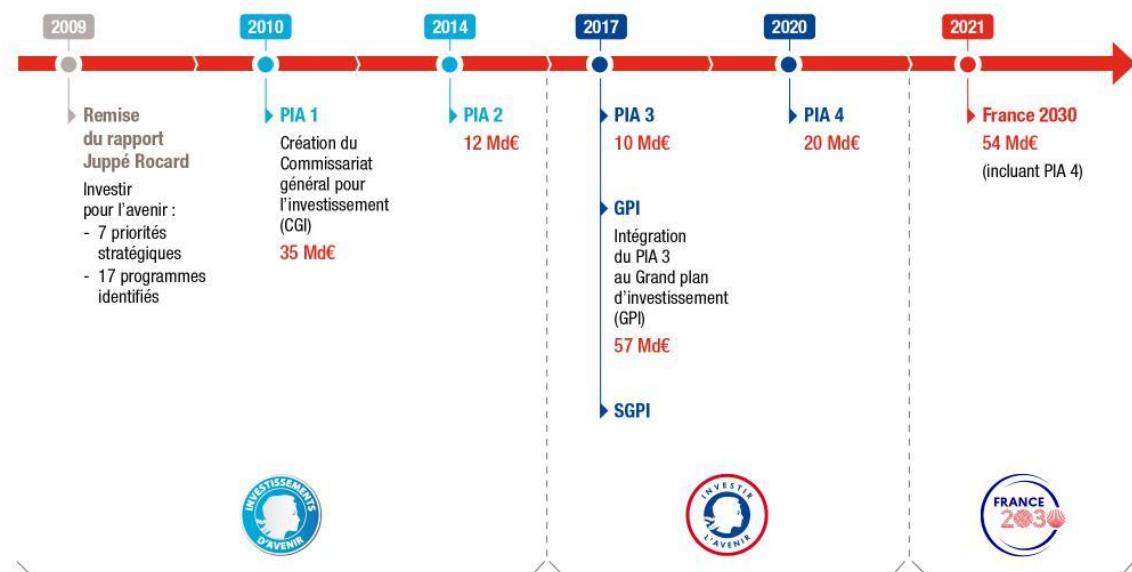
Source : Union européenne (2025)

Des appels à projets sont constitués au fur et à mesure des nouveaux enjeux portés par l'Union européenne.

## 2.2. LES DISPOSITIFS D'ÉTAT

### 2.2.1. FRANCE 2030

Lancé en 2021, le Plan France 2030 constitue l'action phare de l'Etat en matière de politique économique industrielle. Ce plan fait suite à la politique des PIA (Programmes d'Investissement d'Avenir) ayant vu se succéder 4 plans entre 2010 et 2020 dotés chacun de 10 à 35 milliards d'euros.



Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/france-2030>

Le plan *France 2030* a été précédé en 2020 d'un *Plan de Relance* en lien avec l'Union Européenne. Ce plan dédié aura mobilisé au total, tous acteurs publics et privés confondus, 200 milliards d'euros pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire de la COVID-19. Dans l'industrie, six filières ont été accompagnées (énergie, IAA, aéronautique, cosmétique, santé, automobile) pour des investissements machines essentiellement. Une surreprésentation de ces investissements est à noter en Centre-Val de Loire (8 % de fonds captés sur les enveloppes dédiées à l'industrie pour une industrie régionale représentant 4 % de l'industrie nationale)<sup>48</sup>.

a) *Un plan d'investissement dans l'industrie de 54 milliards d'euros*

Le Plan France 2030 prévoit 54 milliards d'euros uniquement dédiés à l'investissement à horizon 2027 (30 milliards d'euros déjà engagés à l'été 2024) vers les priorités pour l'industrie de demain en France et en Europe :

- Santé,
- Transition écologique et énergétique (recyclage, recours à l'électricité accrue, mobilité décarbonée, biosourcing,...),
- Agriculture et alimentation plus durable et agroécologique,
- Numérique (5G, cloud, IA),
- Enseignement et culture, avec notamment 2 milliards d'euros dédiés à la formation des futurs salariés de l'industrie.

Dix objectifs sont fixés sur ce plan ambitieux<sup>49</sup> :

1. Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, et soutenir l'innovation de rupture dans la filière ;
2. Devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030 ;

---

<sup>48</sup> Source : Entretien DREETS de mai 2024

<sup>49</sup> Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 10/2023, *Plan d'investissement France 2030*

3. Décarboner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisse de 35% de nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur entre 2015 et 2030<sup>50</sup> ;
4. Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides ;
5. Produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone ;
6. Investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire ;
7. Produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain ;
8. Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs ;
9. Prendre toute notre part dans l'aventure spatiale ;
10. Investir dans le champ des grands fonds marins.

France 2030 dispose d'un fonctionnement dynamique via des appels à projets répondant aux objectifs fixés par le plan. Ces appels à projets sont lancés au fil de l'eau selon l'identification de nouvelles technologies de rupture et d'enjeux nationaux (ex : Stratégie nationale bas carbone, mobilités, IA). Les différents appels à projets appellent à des investissements privés complémentaires pour bénéficier de subventions publiques :

- AP et AMI sur les technologies et instruments spatiaux (Juin et Décembre 2023)<sup>51</sup>
- AP pour un plan de soutien à la filière automobile (Octobre 2023)<sup>52</sup>
- AP pour la transition hydrique (Juillet 2023)<sup>53</sup>
- AP pour le développement de la robotique (Juillet 2023)<sup>54</sup>

<sup>50</sup> AP (Appel à Projets) et AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt)

<sup>51</sup> <https://www.economie.gouv.fr/communications-satellitaires-appel-manifestation-dinteret> et <https://www.economie.gouv.fr/actualites/france-2030-deux-nouveaux-appels-doffres-sur-les-technologies-et-instruments-spatiaux>

<sup>52</sup> <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-plan-soutien-filiere-automobile>

<sup>53</sup> <https://www.economie.gouv.fr/lancement-appel-projets-innoveau-transition-hydrique>

<sup>54</sup> <https://www.economie.gouv.fr/industrie-deux-appels-projets-developper-robotique>

- AP pour favoriser la transition écologique et énergétique du secteur du numérique (Juillet 2023)<sup>55</sup>
  - Grand Défi pour des dispositifs médicaux innovants de demain (Juillet 2023)<sup>56</sup>
  - AP sur l'IA (Juin 2023)<sup>57</sup>
  - AP sur l'hydrogène (Mai 2023)<sup>58</sup>
  - AP sur la filière rétrofit des véhicules (Avril 2023)<sup>59</sup>
  - AP en soutien à la filière forêt et bois (Février 2023)<sup>60</sup>
  - AP sur les solutions souveraines innovantes pour les réseaux de télécommunications (Janvier 2023)<sup>61</sup>
  - AP pour les réacteurs nucléaires innovants (Mars 2022)<sup>62</sup>
  - AP Recyclages (Mars 2022)<sup>63</sup>
  - AP pour les produits biosourcés et biotechnologies industrielles (Janvier 2022)<sup>64</sup>
  - AP sur l'innovation dans les start-ups et PME (Janvier 2022)<sup>65</sup>
  - AMI Industrie du futur (Décembre 2021)<sup>66</sup>.
- 

<sup>55</sup> <https://www.economie.gouv.fr/favoriser-transition-ecologique-energetique-secteur-numerique>

<sup>56</sup> <https://www.economie.gouv.fr/deux-grands-defis-developper-produire-dispositifs-medicaux-innovants-robots>

<sup>57</sup> <https://www.economie.gouv.fr/souverainete-numerique-moyens-inedits-soutien-acteurs-IA>

<sup>58</sup> <https://www.economie.gouv.fr/actualites/hydrogene-un-nouvel-appel-projets-et-175-millions-deuros-supplémentaires-pour-developper>

<sup>59</sup> <https://www.economie.gouv.fr/decarbonation-lancement-plan-action-retrofit-automobile>

<sup>60</sup> <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-nouveaux-appels-projets-soutien-filiere-forêt-bois>

<sup>61</sup> <https://www.economie.gouv.fr/5g-6g-dispositif-soutien-solutions-souveraines-innovantes-reseaux-telecommunications>

<sup>62</sup> <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-ouverture-appel-projets-reacteurs-nucléaires-innovants>

<sup>63</sup> <https://www.economie.gouv.fr/recyclage-appel-projets-developper-competitivité-innovation> et <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-appel-projets-soutenir-industrialisation-procédures-recyclage-plastiques>

<sup>64</sup> <https://www.economie.gouv.fr/actualites?thematique%5B7660%5D=7660&page=4>

<sup>65</sup> <https://www.economie.gouv.fr/investissements-davenir-aap-inov>

<sup>66</sup> <https://www.economie.gouv.fr/france-2030-appel-manifestation-interet-soutenir-offre-solutions-industrie-futur>

### *b) L'accès au foncier : Loi Industrie verte et Sites France 2030<sup>67</sup>*

L'enjeu de l'accès au foncier pour les grands sites industriels est une problématique importante. Avant un projet d'installation ou d'agrandissement, des autorisations, voire des concertations réglementaires, sont obligatoires afin d'identifier les impacts sur l'environnement humain et écologique et les réduire et/ou les compenser. Pour cela, la *loi Industrie verte* promulguée le 23 octobre 2023 entend diviser par deux les délais d'implantations industrielles en accélérant les procédures administratives et en améliorant la consultation du public, notamment en permettant des chevauchements d'étapes. Cette loi permet aussi une procédure exceptionnelle simplifiée pour les projets dits « d'intérêt national majeur », définis par décret<sup>68</sup>.

Au printemps 2023, l'Etat s'est saisi de cette problématique en proposant la politique des *Sites France 2030*<sup>69</sup>. 55 sites lauréats ont été labelisés « clé en main » car répondant à 4 critères :

- Une attractivité économique du site dont la localisation est estimée bonne,
- Une maîtrise foncière,
- Une limitation des incidences environnementales, notamment grâce à une réhabilitation de friches,
- Une pertinence et une intégration au projet de territoire d'industrie local.

Ainsi, trois sites ont été détectés en Centre-Val de Loire sur Blois (AFPA, 5 hectares), Châteaudun (Aéro Parc, 16 hectares) et Châteauroux-Etrechet (Parc d'activités d'Ozans, 187 hectares). La surface en Centre-Val de Loire représente 6 % de la superficie nationale consacrée à cette politique.

---

<sup>67</sup> Source : Gouvernement, 04/2024, *Sites clés en main France 2030*, ANCT, ADEME, Banque des Territoires, Business France, CEREMA

<sup>68</sup> Mise en compatibilité plus rapide des documents locaux d'urbanisme et ceux de planification régionale, la délivrance du permis de construire par l'État et des facilités pour le raccordement électrique notamment.

<sup>69</sup> Cette politique est la suite d'une première initiative nommée *Sites clé en main des Territoires d'industrie* entamée en 2020.

**55**  
sites clés en main  
France 2030

A date du 16 avril 2024



Source : Gouvernement, 04/2024, Sites clés en main France 2030

### c) Zoom sur la décarbonation<sup>70</sup>

L'industrie représente 17 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Celles-ci sont extrêmement concentrées dans le secteur de l'industrie avec 42 % des émissions provoquées par les 50 sites les plus émetteurs. La région Centre-Val de Loire compte deux de ces sites avec les cimenteries *Calcia* de Beffes (18) et de Villiers-au-Bouin (37). Pour diminuer drastiquement leurs émissions, ces 50 sites ont signé avec l'Etat des « contrats de transition écologique » fixant un objectif de réduction de leurs émissions de 45 % à horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, les investissements sont estimés entre 50 et 70 milliards d'euros.

<sup>70</sup> Source : <https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/transition-ecologique/decarboner-l-industrie/contrats-de-transition-ecologique>

Pour accompagner ces sites et d'autres (via par exemple une action commune sur un territoire donné), des appels à projets dédiés ont été mis en place sur des durées limitées tels que :

- *BCIAT* pour une chaleur bas carbone via conversion à la biomasse ;
- *DECARB IND* pour l'efficacité énergétique et la décarbonation des procédés ;
- *DECAR-FLASH* pour le déploiement rapide de la décarbonation en industrie ;
- *IZF* pour Industrie Zéro Fossile pour réduire le recours aux énergies fossiles ;
- *AO GPID* pour « Grands Projets Industriels de Décarbonation » basé sur un système de sélection originale d'enchères du meilleur rapport entre aide publique octroyée et diminution des GES visées.

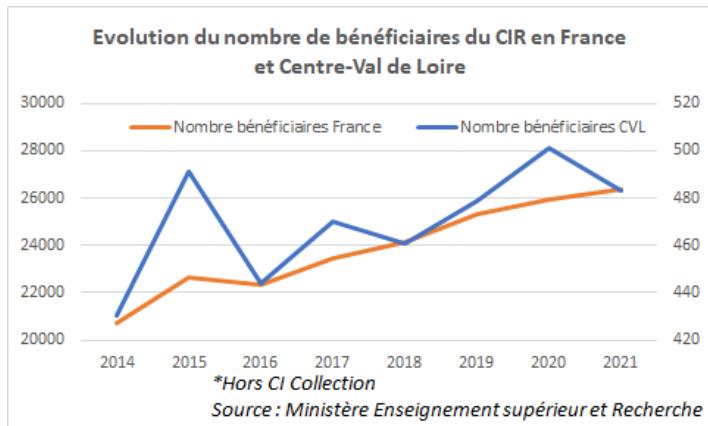
## 2.2.2. LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) a été mis en place pour la première fois en France en 1983 puis pérennisé depuis 2004. Il s'agit d'un dispositif fiscal permettant aux entreprises de financer leurs activités de recherche et développement et d'innovation via un crédit d'impôt sur les bénéfices de l'entreprise. Toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole peut en bénéficier pour des dépenses liées à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et au développement expérimental. Le taux de crédit d'impôt sur les dépenses appliqué est de 30 % pour les dépenses inférieures ou égales à 100 millions d'euros, et de 5 % au-delà de 100 millions d'euros.

Le CIR a bénéficié à plus de 26 000 entreprises en 2021 au niveau national, dont près de 500 en Centre-Val de Loire<sup>71</sup>. Entre 2014 et 2021, le nombre de bénéficiaires a cru régulièrement en région avec une augmentation de 12,3 %, une évolution sensiblement moins importante qu'au niveau national (27,4 %). En Centre-Val de Loire, on note une baisse du nombre de bénéficiaires sur la dernière année observée de -3,6 %, inverse de la dynamique nationale.

---

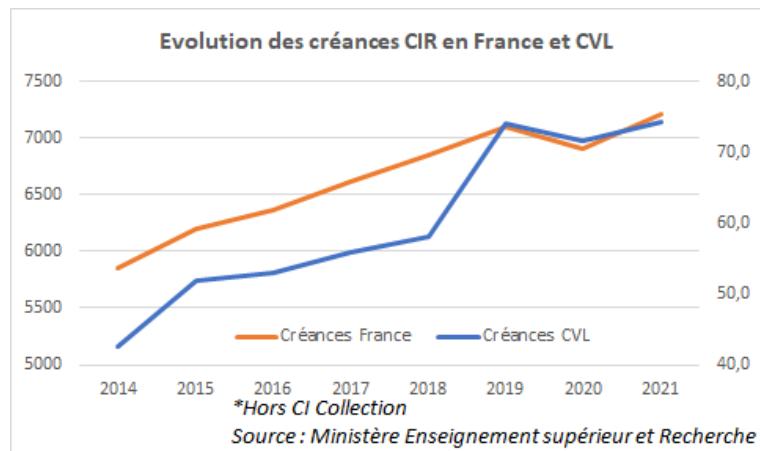
<sup>71</sup> Hors CI Collection car non communiqué en CVL depuis 2019. Source : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-d-impot-recherche-etudes-et-resultats-statistiques-46391>



Les créances d'impôts obtenues par les entreprises sont en constante augmentation depuis 2014 pour atteindre 7,2 milliards d'euros en France, et 74,3 millions en Centre-Val de Loire. La dynamique depuis 2014 est en région sensiblement plus importante

qu'au niveau national avec une augmentation de +74,4 % en CVL, contre +23,3 % au niveau national. Ainsi, la part de la région dans les créances CIR nationales est passée de 0,73 % en 2014 à 1,03 % en 2021. Cette part est bien moindre que la part de la région CVL dans la valeur ajoutée nationale de 3,2 %, pouvant démontrer une faiblesse de la recherche-développement-innovation sur ce territoire.

Seule l'année 2020 a marqué un léger repli de la dynamique positive (-3,4 % en CVL et 2,8 % en France).



### 2.2.3. FRANCE TRAVAIL

L'agence nationale de développement de l'emploi et des compétences *France Travail*, successeur de *Pôle Emploi* depuis 2024, constitue le bras armé de l'Etat dans la mise en œuvre de la Loi pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023. Cette loi porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, et des entreprises dans leurs besoins de recrutements, grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi.

Côté entreprises en Centre-Val de Loire, 245 conseillers entreprises de *France Travail* sont présents pour aider les recruteurs à rendre attractives leurs annonces et faire découvrir les métiers. Les enjeux les plus forts en

ce domaine sont situés dans les TPE-PME de tous les secteurs, dont l'industrie. Chaque agence dispose d'un conseiller référent par grand secteur d'activités dans un objectif d'apporter une expertise ciblée aux chefs d'entreprises.

Tout au long de l'année, des manifestations en partenariat avec les acteurs locaux (Missions locales, EPCI, Région, branches professionnelles, chambres consulaires,...) sont organisées. *France Travail* ne réalise jamais seul ces manifestations. Plusieurs formats coexistent selon les volontés et objectifs des territoires :

- Des salons à vocation grand public (ex : Forum des métiers, Villages de l'Emploi, Semaine du BTP,...).
- Et des rencontres plus ciblées faisant se rencontrer entreprises et demandeurs d'emploi et/ou jeunes (ex : Stade vers l'Emploi).

Afin de faciliter les succès dans les recrutements, des actions sont proposées par *France Travail*<sup>72</sup> :

- Depuis 2022, mise en place d'un fichier pour mettre à disposition des noms de candidats immédiatement disponibles dans les secteurs en tension, dont l'industrie. Cette initiative permet de mieux connaître le potentiel de prétendants.
- Proposition de projets professionnels aux demandeurs d'emplois avec des immersions en entreprise. Cela permet au demandeur de se situer dans l'entreprise et de constater les difficultés potentielles pratiques et logistiques de la prise de poste qu'il convient de lever. Des aménagements peuvent être trouvés avec le recruteur.
- Des recrutements par simulation importants. Cette initiative peut se heurter à des difficultés pratiques une fois le salarié présent en entreprise. En Centre-Val de Loire, 3401 participants ont été évalués dans ce cadre, dont 972 ont été recrutés par la suite.
- Des formations plus longues et diplômantes sont aussi proposées aux candidats avec un taux de retour à l'emploi de 59 %.

## 2.2.4. ÉDUCATION NATIONALE

Dans le cadre de ses relations avec le monde entrepreneurial, l'Education Nationale via le Rectorat d'Orléans-Tours mène une mission

---

<sup>72</sup> Source : Entretien *France Travail*

Ces immersions et formations sont financées à part égale par l'Etat et les partenaires sociaux avec une gestion assurée par la Région.

« Relation école-entreprise<sup>73</sup> ». Cette mission est menée exclusivement dans les lycées professionnels et technologiques de la Région. Dans chacun de ces établissements, un référent Ecole Entreprise assure cette mission, généralement un enseignant.

Cette mission comprend :

- L'intervention dans les classes de collèges et lycées pour informer les jeunes apprenants sur le monde économique local et promouvoir l'entrepreneuriat.
- Le conseil auprès des professionnels de l'éducation dans l'évolution des apprentissages, des diplômes, dans la prévention du décrochage, et l'aide à l'immersion en entreprise des personnels éducatifs.

Le dialogue avec les partenaires de cette politique (SPRO, consulaires, organismes de formation, associations, France Travail, Missions locales, EPCI) est réalisé via 21 CLEE (Comité Local Ecole-Entreprise) dans l'Académie.

## 2.2.5. BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

La BPI est présente en région via une délégation régionale présente à Orléans et Tours. Cette délégation regroupe une quarantaine de collaborateurs dont 17 chargés d'affaires. En 2023, 3200 entreprises ont été accompagnées en région pour une enveloppe totale de 883 M€<sup>74</sup>. En Centre-Val de Loire, BPI porte huit dispositifs<sup>75</sup>.



a) Deux dispositifs portés avec le Conseil régional : CAP Rebond et FRGC

➤ Le CAP REBOND<sup>76</sup>

Le CAP REBOND a été lancé en 2020 au profit des entreprises fragilisées (TPE-PME de tous secteurs d'activité ayant plus de 3 ans d'existence) par

---

<sup>73</sup> Source : <https://www.ac-orleans-tours.fr/relation-ecole-entreprise-122057>

<sup>74</sup> Source : <https://presse.bpf.fr/bpifrance-centre-val-de-loire-bilan-dactivite-2023-une-annee-marquee-par-une-forte-croissance-de-lactivite-innovation-de-laccompagnement-des-entreprises-dans-leur-decarbonation-et-des-financements-li>

<sup>75</sup> Dont un dispositif conjoint avec Business France (voir en partie 3.4.).

<sup>76</sup> Source : <https://www.centre-valdeloire.fr/lactualite-de-la-region-centre-valdeloire/pret-cap-rebond-soutien-aux-entreprises-fragilisees>

la crise sanitaire en partenariat BPI France et Région CVL. Ce prêt est financé partiellement par des fonds FEDER et doté de 5 M€ au BP 2024.

Ce dispositif consiste à soutenir les trésoreries d'entreprises ayant été touchées pour une difficulté conjoncturelle, une situation de fragilité temporaire ou accompagner une évolution de modèle économique.

Dans ce but, un prêt de 10 000 à 300 000 € à taux fixe préférentiel 0%. La durée d'amortissement peut-être de 5 ans (dont 1 an de différé) ou de 7 ans (dont 2 ans de différé). Ce prêt n'exige aucune garantie sur des actifs d'entreprise ou personnel mais doit en revanche être adossé à un partenaire financier privé (banque, fonds propres, financement participatif).

➤ Le FRGC<sup>77</sup>

Le Fonds Régional de Garantie CVL accompagne les TPE-PME<sup>78</sup> aux trois stades de leur existence (création, transmission-reprise et développement, notamment international) en vue d'un renforcement de leur assise financière et d'innovation en proposant une garantie bancaire à moyen terme. La quotité de garantie est de 70 % des emprunts, et peut être portée à 80 % pour des investissements verts. Le coût de la garantie est fixé à 1 % des sommes engagées, la somme maximale garantie étant fixée à 500 000 €.

b) Assurance Prospection<sup>79</sup>

L'Assurance Prospection de BPI accompagne les entreprises françaises de tous secteurs (hors négoce international) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500 M€ dans leur prospection commerciale internationale.

Cette assurance couvre 65 % d'un budget de prospection estimé<sup>80</sup> et n'ayant pu être amortis par le niveau des ventes espérés sur une zone

---

<sup>77</sup> Source : <https://www.centre-valdeoire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/bpifrance-fonds-regional-de-garantie-centre-val>

<sup>78</sup> En excluant les entreprises en difficultés (sens réglementation européenne), les activités financières, immobilières et les exploitations agricoles réalisant moins de 750 000 € de CA, hors exploitation forestière

<sup>79</sup> Source : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/assurance-prospection>

<sup>80</sup> Dépenses éligibles :

- déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements ;
- création d'un service export, recrutement, formation, salaires et charges patronales du personnel ;

géographique définie. Cette assurance est constituée d'une avance forfaitaire de 50 % aux frais de prospection.

A terme échu des deux phases d'internationalisation de 7 ou 9 ans<sup>81</sup>, l'entreprise s'acquitte auprès de BPI d'un remboursement forfaitaire minimum de 30 % des indemnités versées, puis de remboursements trimestriels selon le constat du succès ou de l'échec de la prospection sur la base du chiffre d'affaires export réalisé :

- si le chiffre d'affaires export est inférieur à 3 fois la somme des indemnités versées, le remboursement est limité au RFM<sup>82</sup> ;
- si le chiffre d'affaires export est supérieur ou égal à 10 fois la somme des indemnités versées, remboursement de l'intégralité des indemnités versées.

#### c) Innovation – Axe French Tech<sup>83</sup>

La BPI propose une subvention Innovation pour les entreprises de la French Tech pour des projets en phase de maturation et de faisabilité à destination des Petites entreprises comptant moins de 50 salariés et réalisant moins de 10 M€ de chiffre d'affaires.

Cette aide peut atteindre 70 % des dépenses éligibles pour un plafond de subvention de 50 000 €. Celle-ci est versée en deux tranches : 70 % à la signature du contrat, puis le solde à l'achèvement des travaux (durée maximale de 2 ans).

#### d) Investissement au capital<sup>84</sup>

Chaque année, la BPI via ses fonds *Capital Innovation* et *Capital Développement* investit de 2 à 3 milliards d'euros en fonds propres et gère plus de 1200 participations. Celles-ci sont réalisées sous forme de prises

- 
- dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché,...
  - frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux, bureau commercial, filiales)
  - foires, salons, missions collectives,...

<sup>81</sup> Sur 7 ans : Période de prospection de 2 ans, Période de franchise de 2 ans et Période de remboursement de 3 ans.

Sur 9 ans : Période de prospection de 3 ans Période de franchise de 2 ans et Période de remboursement : 4 ans.

<sup>82</sup> Remboursement Forfaitaire Minimum

<sup>83</sup> Source : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/subvention-innovation-axe-french-tech>

<sup>84</sup> Source : <https://www.bpifrance.fr/nos-solutions/investissement>

de capital ou d'obligations convertibles au sein d'entreprises reconnues comme stratégiques en termes de souveraineté sectorielle par l'État.

Cinq impératifs sont affichés par BPI dans ce cadre :

- Investisseur direct (innovation et capital développement) et indirect (fonds de fonds) en fonds propres et quasi-fonds propres ;
- Actionnaire minoritaire actif aux côtés d'autres actionnaires familiaux, industriels ou financiers ;
- Positionnement long terme ;
- Recherche de performance durable afin de soutenir une croissance inclusive et pérenne ;
- Impact positif sur l'industrie du capital investissement français.

#### L'INVESTISSEMENT CHEZ BPIFRANCE (données au 31/12/2023)



#### Axes stratégiques transverses d'investissement



Source : <https://www.bpifrance.fr/nos-solutions/investissement>

#### e) Accélérateur CVL Transition Ecologique et Energétique<sup>85</sup>

En partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et l'ADEME, BPI propose aux chefs d'entreprises une solution d'Accélérateur *Transition Ecologique et Energétique* pour améliorer leur empreinte écologique et baisser leurs consommations d'énergies. Cette proposition allie deux formats complémentaires mêlant sur 18 mois :

- 10 jours de mission d'un consultant expert conseil personnalisée aboutissant à un plan d'action à moyen-long terme, auxquels s'ajoutent 3 jours de conseil d'un interlocuteur BPI.

<sup>85</sup> Source : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/accelerateur-centre-val-de-loire-transition-ecologique-et-energetique>

- 6 jours de temps collectifs avec les pairs pour des formations sur les enjeux de la transition pour son business, la décarbonation et la performance énergétique, la mobilité, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, la biodiversité, et enfin l'engagement dans une démarche RSE structurée.

Les objectifs de cet accélérateur sont de quatre ordres :

1. Comprendre et amorcer la transition écologique et la décarbonation,
2. Gagner en performance énergétique,
3. Repenser les enjeux de la mobilité,
4. Appréhender les écosystèmes de l'économie circulaire et de la biodiversité,
5. Approfondir son engagement RSE.



Ce parcours est ouvert aux PME du Centre-Val de Loire réalisant 2 à 10 M€ de chiffre d'affaires, employant plus de 10 collaborateurs et ayant trois ans d'activités minimum. Le programme estimé à 28 400 € HT est pris en charge via un financement pluri-acteurs BPI, Région, FEDER, BPI, et ADEME (65 %) pour un reste à charge de moins de 10 000 € par l'entreprise participante.

Source : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/accelerateur-centre-val-de-loire-transition-ecologique-et-energetique>

## 2.2.6. BUSINESS FRANCE<sup>86</sup>

Business France est une alliance sous une bannière commune d'organismes complémentaires ayant pour ambition deux facettes de l'internationalisation de l'industrie en France : chambres consulaires, BPI France, Régions, ARD et services Economie déconcentrés de l'Etat.

- Développer des activités d'exportations pour les entreprises basées en France (3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnels à l'export en 2023 pour 13 500 entreprises accompagnées),

---

<sup>86</sup> Source : [www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)

notamment via des programmes de sensibilisation-formation ciblés, et le dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise).

- Accroître les investissements directs étrangers sur le territoire français (58 % des investissements étrangers en France accompagnés en 2023). Pour cela, elle communique aux agences de développement économique régionales des projets détectés avec des projets de localisation principalement à échelle européenne.

Business France rayonne sur le territoire national et dans 110 pays grâce à 650 collaborateurs. L'organisation est composée de Directions interrégionales (DIR), dont Centre-Val de Loire comprise dans une direction régionale regroupant la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire.

## 2.2.7. ADEME

L'ADEME, opérateur de l'État en qualité d'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, propose un dispositif spécifique lié aux consommations d'énergies (Fonds Chaleur) et opère pour l'État les sujets de décarbonation du fond France 2030.

### a) Fonds Chaleur<sup>87</sup>

Dans le but de rendre les entreprises plus résilientes aux aléas des coûts énergétiques (hydrocarbure et électricité), l'ADEME a créé en 2009 le *Fonds Chaleur*.



L'objectif affiché de l'agence est de parvenir à un saut de 22,8 % en 2022 à 38 % en 2030 de la consommation finale de chaleur issue du renouvelable.

Cette chaleur renouvelable est issue de six filières :

1. La biomasse,
2. La méthanisation issue notamment de matières agricoles, biodéchets, boues et déchets de l'industrie,
3. L'énergie fatale issue des processus de production,
4. Les réseaux de chaleur et/ou de froid
5. La géothermie,
6. Le solaire

---

<sup>87</sup> Source : <https://fondschaleur.ademe.fr/financement-de-votre-projet-entreprise/>

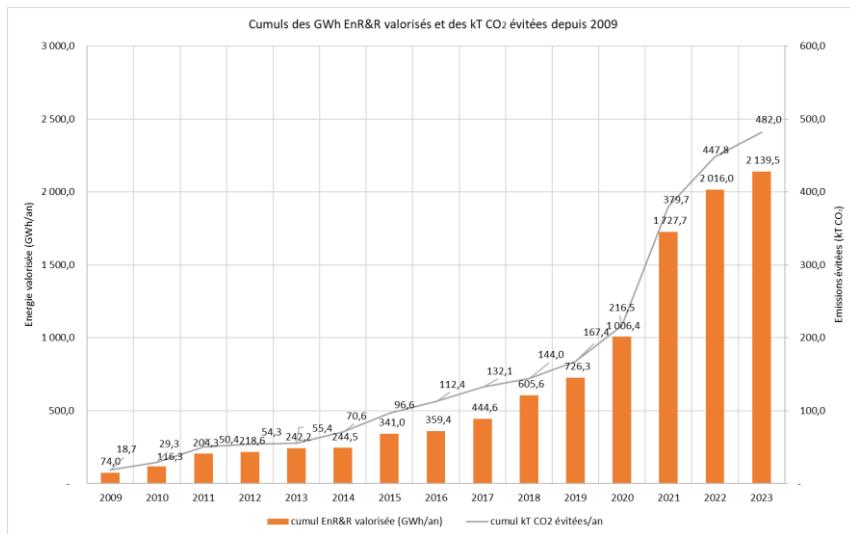
Pour accompagner les entreprises dans la mise en place de systèmes favorisant la chaleur renouvelable, l'ADEME assure trois missions complémentaires :

1. Le conseil auprès des porteurs de projet en animant des réseaux d'acteurs professionnels et en orientant les professionnels vers des choix techniques efficents.
2. L'accompagnement sur des études préalables en finançant jusqu'à 60 % des études de faisabilité.
3. Le financement des investissements jusqu'à 45 % dans les énergies renouvelables (cumul possible avec des aides de partenaires tels que FEDER ou CEE<sup>88</sup>).

Spécifiquement pour les PME, un bonus de 10 à 20 % est accordé sur les aides.

Au niveau national, 8 600 dossiers ont été accompagnés par l'ADEME, représentant 5,3 milliards d'euros d'investissements, pour un investissement total de 15 milliards d'euros.

En Centre-Val de Loire, ce dispositif a financé 400 opérations, dont 130 méthaniseurs depuis 2009. Ainsi, en région, la chaleur renouvelable est passée de 74 GWh consommées en 2009 à 2139,5 GWh en 2023, notamment grâce à la géothermie et à la méthanisation très porteuses en région.



Source : PPT ADEME, 11/2024, *La décarbonation, Stratégies et outils, Présentation CESER CVL*

<sup>88</sup> Certificat d'Economie d'Énergies

b) France 2030<sup>89</sup>

L'ADEME gère pour le compte de l'Etat 7,3 milliards d'euros sur 5 ans via 44 appels à projets sur 10 thématiques concernant directement les filières industrielles ou indirectement via leurs clients-marchés :

- Décarbonation de l'industrie (11 AAP<sup>90</sup>, 4,5 Md€) ;
- Hydrogène décarboné (2 AAP, 280 M€) ;
- Recyclabilité (2 AAP, 550 M€) ;
- Produits biosourcés et carburants durables (3 AAP, 412 M€) ;
- Numérique responsable (1 AAP, 25 M€) ;
- Ville durable, Bâtiment innovant (7 AAP, 352 M€) ;
- Bois, forêts (5 AAP, 150 M€) ;
- Décarbonation des mobilités (8 AAP, 419 M€) ;
- Energies renouvelables (8 AAP, 624 M€) ;
- Eau (90 M€).

c) PACTE Industrie<sup>91</sup>



Dans le but d'armer les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs, l'ADEME a mis en place en collaboration avec l'ATEE<sup>92</sup> l'accompagnement *PACTE Industrie*. Ce programme cofinance avec

les entreprises candidates trois formes complémentaires et successives de structuration d'actions coordonnées visant la décarbonation des industriels :

1. Des formations de collaborateurs en process de décarbonation, financées jusqu'à 80 % par le programme ;
2. Des études sur-mesure pour élaborer un plan d'actions efficient pour chaque industrie, financées de l'ordre de 60 à 80 % ;

---

<sup>89</sup> Voir aussi partie 3.1.

<sup>90</sup> Appel A Projets

<sup>91</sup> Source : <https://pacte-industrie.ademe.fr/>

<sup>92</sup> Association Technique Energie Environnement

3. Et enfin une aide à la mise au norme ISO 50 001<sup>93</sup>, financée à hauteur de 40 000 € maximum.

Les financeurs de ces opérations sont les CEE<sup>94</sup> et le programme européen LIFE<sup>95</sup>.

## 2.3. LES DISPOSITIFS DU CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a adopté fin 2022 un nouveau SRDEII<sup>96</sup> « Ambitions 2030 » doté de cinq grands axes stratégiques visant un développement harmonieux de l'économie en région :

1. Axe 1, Emploi et compétences ;
2. Axe 2, Transition écologique ;
3. Axe 3 Relocalisation, diversification, innovation, numérique ;
4. Axe 4, Economie de proximité ;
5. Axe 5, Partenariat entre acteurs.

Tout ou partie de ces axes aspirent à participer à un mouvement de développement de l'industrie régionale.

### 2.3.1. LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX FORMATION ET EMPLOI<sup>97</sup>

Deux outils structurent l'offre d'accompagnement de la Région Centre-Val de Loire en matière de ressources humaines auprès des entreprises

#### a) Les conventions DEFI

Le dispositif *DEFI, Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives*, co-financé par l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre du

---

<sup>93</sup> Modèle de management de l'énergie visant à réduire au sein des organisations les consommations énergétiques et les dépenses liées.

<sup>94</sup> Certificat d'Economie d'Energie

<sup>95</sup> Instrument financier de la Commission européenne dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, en environnement et climat

<sup>96</sup> Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

<sup>97</sup> Source : [www.gipalfa.centre-valdeloire.fr](http://www.gipalfa.centre-valdeloire.fr)

PRIC<sup>98</sup>, a pour objectif de développer les compétences de demandeurs d'emploi-stagiaires volontaires au sein d'entreprises partenaires.

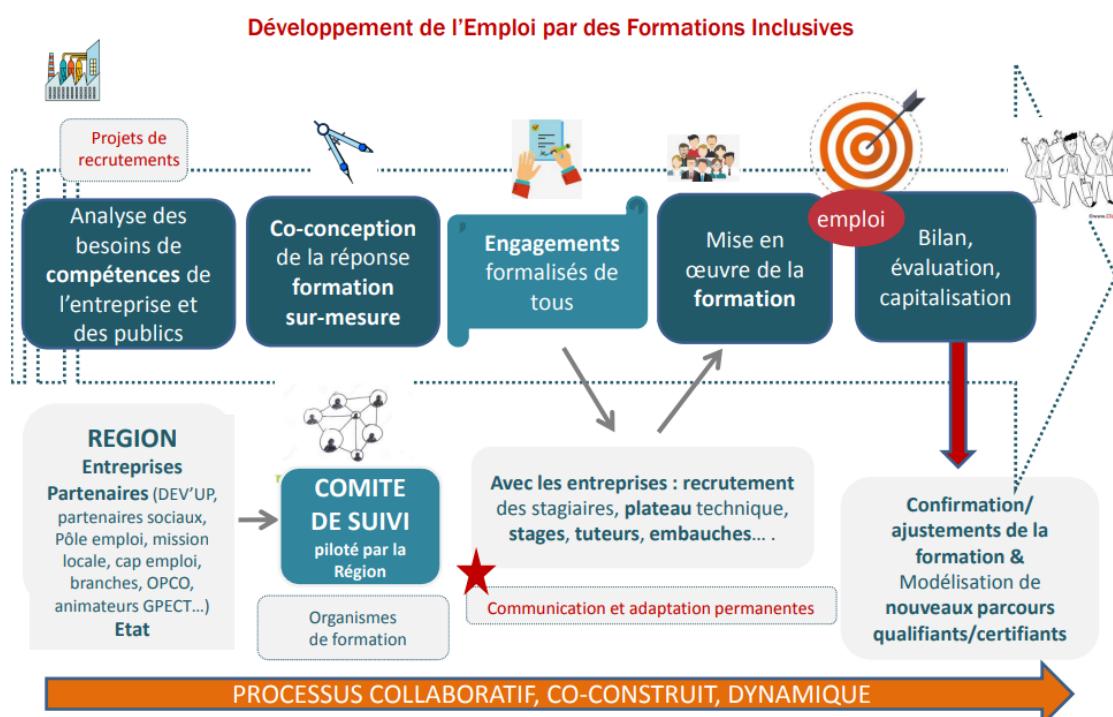


Cette démarche collaborative est coordonnée par le Conseil régional et implique des demandeurs d'emplois rémunérés sur leur temps de formation, les entreprises

s'engageant à recruter des stagiaires à l'issue des formations (en CDI ou CDD de 6 mois et plus), et les acteurs de la formation (instituts dédiés) et de l'emploi (*France Travail, Missions Locales*) avec :

- Une élaboration de contenus pédagogiques en lien avec les besoins des entreprises cibles,
- Une assistance aux stagiaires dans leur entrée dans les entreprises,
- Et une réalisation de bilans suivis pour ajuster au mieux les contenus pédagogiques et les attentes des entreprises.

Le lancement d'un DEFI peut être à l'initiative des trois acteurs cibles du dispositif avec soit l'entreprise en demande rencontrant des difficultés de recrutement sur des métiers spécifiques, soit un organisme de formation détectant des besoins similaires au sein de plusieurs entreprises, soit les partenaires de l'emploi et de l'orientation repérant des besoins importants sur un territoire donné.



Source : Site Internet du GIP ALFA Centre-Val de Loire

<sup>98</sup> Plan Régional d'Investissement dans les Compétences

d) Les outils de l'Orientation<sup>99</sup>

➤ Un cadre législatif récent

Les Régions ont acquis la compétence sur l'orientation en 2014 via la *Loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*, renforcée en 2018 par la *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018*. Via ces lois, la Région a dégagé trois grands enjeux dans le but de mieux mener l'orientation des jeunes et les volontés de reconversions des actifs :

- Informer sur tous les métiers et parcours de vie professionnelle ;
- Informer autrement avec des formes plus ludiques ;
- Dégager une culture partagée pour tous les acteurs professionnels de l'orientation<sup>100</sup>.

➤ Des actions auprès des publics de jeunes et tout au long de la vie

Le Conseil régional Centre-Val de Loire mène avec ses partenaires des actions à destination des publics jeunes, demandeurs d'emploi et actifs en reconversion. Pour territorialiser sa politique, la Région dispose de onze agents dans les Maisons de Région. Les dispositifs les plus significatifs sont les suivants :

- « *Métiers en scène* » avec deux thématiques liées à l'industrie (Industrie, Energie) lancé en 2023. Le bilan 2024 fait état de 1893 visiteurs sur 11 jours d'exploitation pour l'Energie et de 6043 visiteurs sur 36 jours d'exploitation pour l'Industrie. Ce dispositif est mobilisé sur les Forums des métiers, les Nuits de l'orientation, et au sein des établissements scolaires. Il propose une immersion dans les métiers des secteurs industriels.
- Rencontres entre professionnels de l'industrie et jeunes dans les établissements scolaires. Le bilan 2024 fait état de 7211 élèves touchés et 508 personnels éducatifs pour la thématique Industrie. Pour l'énergie, le bilan est de 3326 élèves touchés pour 119 personnels éducatifs.

---

<sup>99</sup> Source : Entretien Conseil régional CVL – Direction de l'Orientation et de l'Apprentissage

<sup>100</sup> CIO, Missions Locales, Information Jeunesse, Points Orientation et Insertion Professionnelle des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Services d'Orientation des Universités de Tours et Orléans, France Travail/Cap emploi, APEC, Avenir Actifs, Association Transitions Pro, Agence pour l'emploi des cadres de l'agro et agri (APECITA), Centre de Ressource de Lutte contre l'Illettrisme (CRIA), Espace VAE, etc.

- Création de fiches métiers avec des formats vidéos courts pour accroître un côté ludique comparé à des fiches lectures.
- Organisation d'événements pour valoriser les métiers (*Je filme le métier qui me plaît*, *WORLDSKILLS*, *Nuit de l'orientation*, *Made In Val de Loire*, *Forum de l'orientation et des métiers*, *Le show Territoires d'Industrie*).

Afin de structurer et cibler des secteurs cibles, la Région et le Rectorat d'Orléans-Tours ont déposé un dossier d'une AMI CMA (Compétences et Métiers d'Avenir) France 2030 ayant pour but de faire évoluer l'offre de formations sur les filières industrielles stratégiques et les énergies. Le budget estimé de cette nouvelle action est de 8 millions d'euros.

#### e) Le GIP ALFA Centre-Val de Loire

Deuxième outil lié à la concertation, à l'étude et à l'observation dans le secteur de la formation et des compétences, le *GIP<sup>101</sup> ALFA*



*Centre-Val de Loire*. Cet organisme accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle en région en éclairant d'un avis neutre et objectif les politiques publiques liées. Pour cela, trois grandes missions sont confiées par les pouvoirs publics et les acteurs de l'emploi :

- a) Collecter et gérer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie à destination des entreprises et des publics cibles (éloignés de l'emploi, demandeurs d'emploi, jeunes, salariés en reconversion, ...);
- b) Analyser les besoins en compétences, en emploi et en formation à travers des diagnostics territoriaux d'offres de formations et les liens avec les bassins d'emplois locaux ;
- c) Animer et accompagner en région la professionnalisation des opérateurs présents dans les domaines de l'emploi-formation-orientation professionnelle.

La gouvernance du GIP via le quadripartisme Etat-Région-Syndicats de salariés-Organisations professionnelles d'employeurs assure une articulation optimale entre les besoins et objectifs.

En son sein, le GIP dispose de l'*ORFE*, *Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi*, responsable des analyses et études ciblées sur les mutations économiques via des prospectives filières métiers-secteurs-

---

<sup>101</sup> Groupement d'Intérêt Public

compétences et centralise les données concernant l'emploi et la formation par territoires de la région (diplômes, qualifications, places pour apprenants,...). L'ORFE réalise des analyses sectorielles et métiers-compétences au niveau régional par filières économiques. A date de 2025, aucune étude récente sur des secteurs industriels n'ont été menés<sup>102</sup> ou étaient en projet de réalisation. Néanmoins, des métiers connexes à la réindustrialisation ont bénéficié d'analyses : le transport-logistique et le nucléaire.

### **2.3.2. LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES**

Les aides économiques directes accordées par la Région Centre-Val de Loire accompagnent les industries présentes ou ayant un projet d'implantation en région sur les trois volets de l'étude présente via des dispositifs d'ordres diversifiés : subventions, avances remboursables, prêts, garanties et/ou investissement en capital. Sont éligibles à ces dispositifs les PME et PMI<sup>103</sup> de moins de 500 salariés, y compris les COP et les SCIC, et excluant ainsi les grands groupes.

Ces dispositifs sont promus par le Conseil régional, son agence de développement économique Dev'Up et, et ses partenaires (ex : CCI, CMA, Réseau Initiative, BGE,...)<sup>104</sup>.

#### *a) Les aides au développement et à l'investissement*

La Région porte cinq dispositifs d'appui aux entreprises en général, applicables au secteur industriel sans distinction de filières.

##### ➤ Le CAP PME/PMI

Le CAP PME/PMI accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de création, reprise, développement, projet de Recherche-Développement et Innovation<sup>105</sup>. Sont éligibles en développement :

---

<sup>102</sup> Secteurs analysés : livre, nucléaire, agriculture biologique, transport-logistique, métiers du sport. Métiers : technico-commercial, développeur web, comptabilité.

<sup>103</sup> Petites et Moyennes Entreprises-Industries

<sup>104</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers de l'Artisanat, Boutique de Gestion

<sup>105</sup> Source : <https://www.centre-valdeoire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/cap-pme-pmi>

- a) Les investissements en matériels neufs ou reconditionnés immobilisables et amortissables ;
- b) Les dépenses non récurrentes, liées à la prospection de nouveaux marchés export ;
- c) La Recherche-Développement avec les frais de personnels, amortissements machines, consommables et équipements non récupérables, sous-traitance ;
- d) L'innovation avec les frais de personnels, amortissements machines, consommables et équipements non récupérables, sous-traitance, premiers de séries, frais de commercialisation ;
- e) Les réhabilitations de friches et/ou de bâtiments vacants depuis plus de 3 ans ;
- f) Les projets stratégiques exceptionnels d'entreprises, à travers notamment des projets d'implantation exogènes ou répondant à une problématique de relocalisation/réindustrialisation d'activité venant combler un manque sur une chaîne de valeur d'une filière régionale à enjeu.

Les modalités d'intervention sont extrêmement diversifiées et dépendent des besoins des projets et de leur portée économique sur les territoires. L'intervention est constituée d'une avance remboursable ou d'une subvention, comprise entre 10 000 € (2000 € pour l'export) et 400 000 €<sup>106</sup>. Le taux d'intervention est de 30 % maximum des dépenses (sauf pour la reprise en Tribunal du commerce<sup>107</sup>). Le versement est effectué en 1 à 3 fois selon l'enveloppe financière accordée.

En 2024, le dispositif CAP PME/PMI était doté de 10 M€.

➤ Les outils en partenariats avec la BPI

Le CAP Rebond et le Fonds Régional de Garantie CVL (FRGC) sont portés conjointement en région Centre-Val de Loire par la Région et la BPI CVL<sup>108</sup>.

<sup>106</sup> Dans la limite des capitaux propres et des comptes courants d'associés bloqués, sauf pour la création innovante

<sup>107</sup> Montant de l'aide calculé en fonction du nombre d'emplois repris, et les projets de R&D dont les taux varient selon le projet et la taille de l'entreprise

<sup>108</sup> Voir 4.5.1.

➤ Le Fonds d'amorçage CVLA<sup>109</sup>

La Région a créé début 2023 un nouveau fonds d'amorçage régional porté via la SASU<sup>110</sup> CVLA. La création de cette nouvelle structure a permis au Conseil régional de regrouper en une seule et même structure les capitaux auparavant ventilés dans diverses structures sur lesquelles elle n'avait pas seule la main.



La vocation de ce fonds d'amorçage est de soutenir les jeunes entreprises innovantes en région et les jeunes entrepreneurs. Le fonds est doté de 10 M€ et intervient dès la première levée de fonds en co-investissement d'acteurs privés reconnus dans l'amorçage d'entreprises.

Les acteurs éligibles à ce dispositif de format « capital-risque »

- a) une jeune entreprise innovante technologique ou non-technologique en phase d'amorçage ou de démarrage,
- b) une entreprise entrant en phase d'industrialisation ou commercialisation de son innovation,
- c) une entreprise en développement et disposant d'un projet innovant pour développer son chiffre d'affaires,
- d) une société exerçant en priorité dans le domaine d'activité de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (dite « SRI-S3 ») définie par la Région Centre-Val de Loire.

f) Les aides aux transitions

Deux CAP portent la politique régionale en faveur des transitions numériques et environnementales les PME de moins de 500 salariés.

➤ Le CAP Transition Numérique<sup>111</sup>

Le CAP TN a pour objectif de soutenir les entreprises dans leur parcours de modernisation et de transformation via des équipements et/ou solutions numériques adaptées aux pratiques en cours et visées des collaborateurs. Ainsi, les segments technologiques visés sont l'IA, la

---

<sup>109</sup> Centre-Val de Loire Amorçage

<sup>110</sup> Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

<sup>111</sup> Source : <https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/cap-tn-transformation-numerique>

cybersécurité, la robotisation, ... dans un but de performances et compétitivité accrues.

Ce CAP se divise en deux phases distinctes liant élaboration et réalisation d'un plan d'investissement de transition vers plus de numérique.

Une première phase de « Conseil » pour structurer un plan de transition numérique et définir des solutions adaptées à des besoins identifiés. Les modalités d'intervention de cette phase sont les suivantes :

- Plafond de l'aide régionale : 20 000 €, sous réserve des régimes d'aide applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes
- Taux maximal : 50% de l'assiette éligible retenue en €HT
- Seuil d'intervention : Le projet d'accompagnement devra correspondre à 5 jours d'accompagnement minimum. L'aide régionale ne pourra pas être inférieure à 3 000 €.
- Durée du programme : 12 mois maximum, non prolongeable

Une deuxième phase « Investissement » favorisant la mise en place des préconisations identifiées en phase « Conseil ». Ces préconisations doivent ainsi être nécessairement motivées par un rapport d'expertise de moins de 12 mois. Les modalités d'intervention de cette phase sont les suivantes :

- Plafond de l'aide régionale : 200 000 €, sous réserve des régimes d'aide applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes
- Taux maximal : 30 % de l'assiette éligible retenue en € H.T.
- Seuil d'intervention : L'aide régionale ne pourra pas être inférieure à 10 000 €.
- Durée du programme : 24 mois maximum

En 2024, le dispositif CAP TN était doté de 1 M€.

➤ Le CAP Transition Ecologique<sup>112</sup>

Le CAP TE vise à soutenir les projets des TPE-PME, y compris les structures de l'ESS, dans leurs projets et actions d'investissements en faveur du climat et de leur empreinte environnementale. Deux étapes successives sont recommandées pour un parcours réussi :

---

<sup>112</sup> Source : <https://www.centre-valdeoire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/cap-te-transition-ecologique>

1. Elaboration d'une stratégie environnementale via un diagnostic 360° aboutissant à un plan d'actions détaillé. Cette étape bénéficie d'une subvention de 1000 à 20 000 € HT pour 50 % de financement maximum, tous financeurs possibles confondus.
2. Accompagnement financier dans la mise en œuvre de la stratégie via notamment des investissements en matériels, via une subvention comprise entre 20 000 et 200 000 € HT pour 30 % de l'assiette éligible.

En 2024, le dispositif CAP TE était doté de 2 M€.

➤ L'accompagnement de Dev'Up aux salons professionnels

Le Conseil régional via son agence de développement économique Dev'Up finance la participation d'entreprises régionales à des salons en France et à l'étranger. Cette participation est pécuniaire avec un cofinancement Région-Entreprise d'un stand dédié à un industriel, au sein d'un stand régional Centre-Val de Loire. En moyenne, ce sont plus de 400 participations d'entreprises sur une quarantaine de salons<sup>113</sup>.

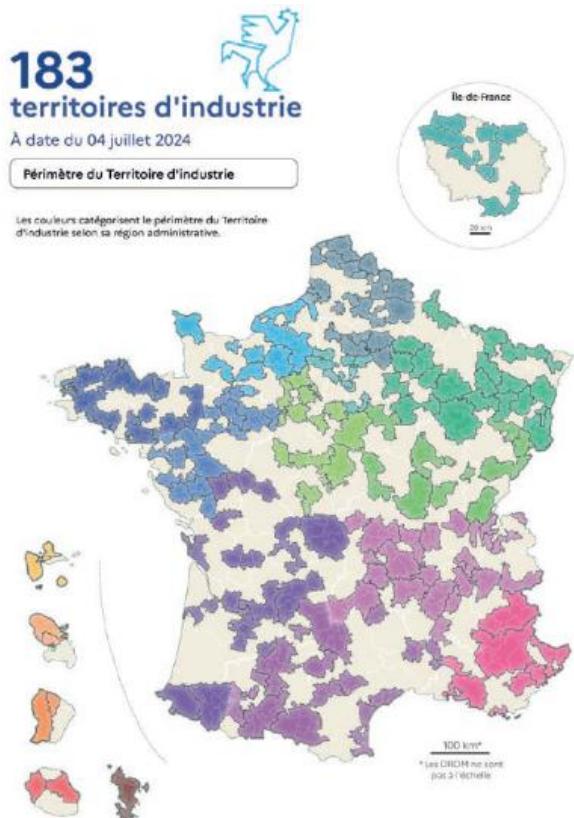
---

<sup>113</sup> Voir le programme 2025 des Actions collectives export de Dev'Up

## 2.4. LES DISPOSITIFS LOCAUX

### 2.4.1. 12 TERRITOIRES D'INDUSTRIE<sup>114</sup>

#### a) 124 territoires au niveau national

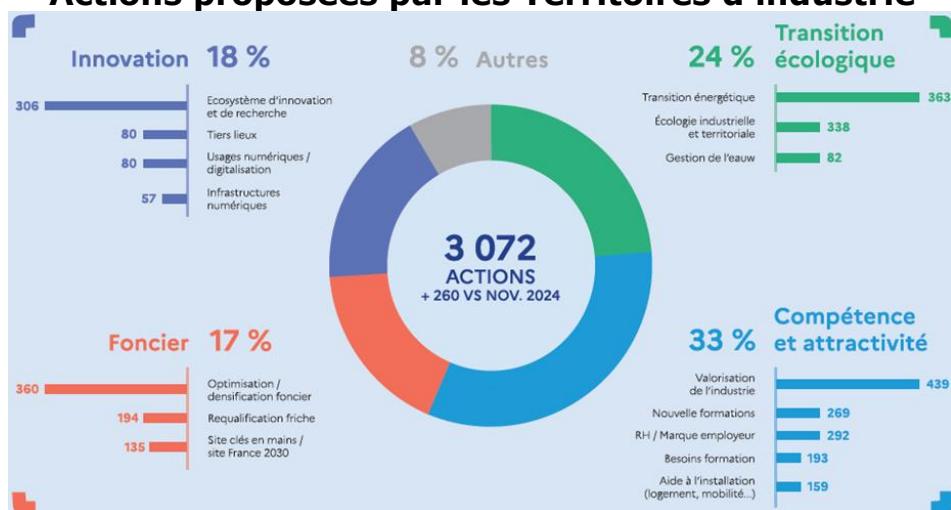


A l'initiative de l'État et lancé auprès de 124 territoires en phase 1 de 2018 à 2023, une phase 2 du programme Territoire d'Industrie a été lancé pour la période 2023-2027 sur 183 espaces au niveau national.

Les actions portées par les Territoires d'industrie au niveau national sont assez bien équilibrées avec une dominance sur les initiatives en lien avec les compétences et l'attractivité (1/3 des actions) et la transition écologique (1/4 des actions).

Source : Gouvernement, ANCT, 05/2025, Territoires d'industrie, Assemblée générale, Dossier de presse

#### Actions proposées par les Territoires d'industrie



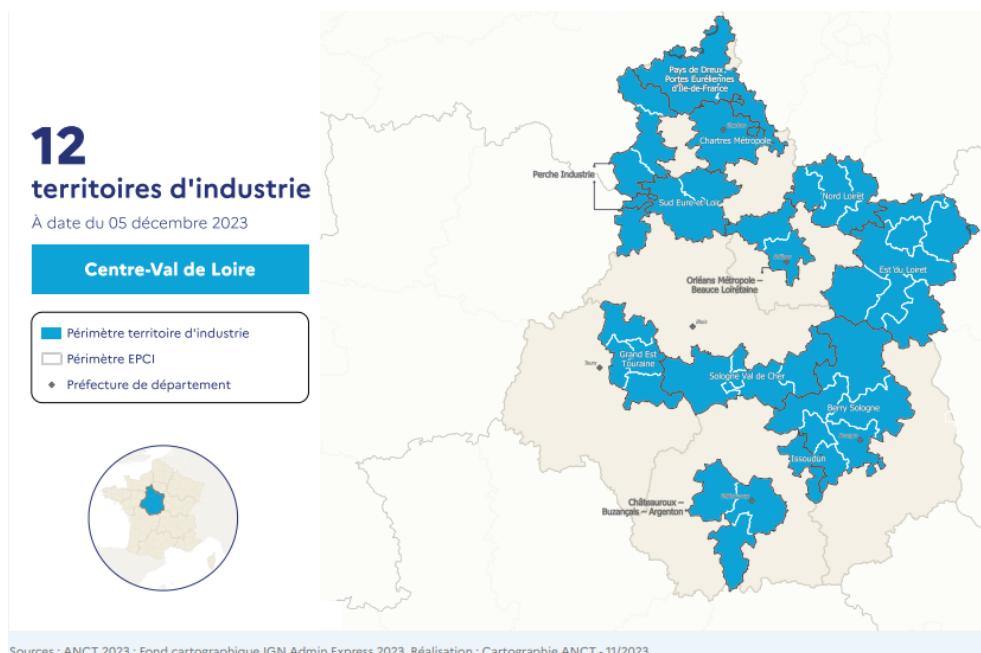
Source : Gouvernement, ANCT, 05/2025, Territoires d'industrie, Assemblée générale, Dossier de presse

<sup>114</sup> Source : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-d-industrie-44#scrollNav-4>

## b) 12 territoires en Centre-Val de Loire

En Centre-Val de Loire, ce sont 12 Territoires d'Industrie qui ont été labelisés à une échelle inter-EPCI :

- a) Dans les franges franciliennes de la Beauce (« Pays de Dreux Portes Euréliennes d'IdF », « Chartres Métropole », « Sud Eure-et-Loir », « Nord Loiret ») et du Montargois (« Est du Loiret ») ;
- b) Dans la Métropole d'Orléans élargie (« Orléans Métropole Beauce Loirétaine ») ;
- c) Dans l'axe du Cher (« Berry Sologne », « Sologne Val de Cher » et « Grand Est Touraine ») ;
- d) Dans l'Indre (« Issoudun » et « Châteauroux-Buzançais-Argenton ») ;
- e) Dans le Perche à l'interface avec la Normandie (« Perche Industrie »).



## Quatre priorités pour une stratégie de reconquête industrielle par les territoires



Accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie :  
Planification écologique territoriale, économie circulaire, gestion des ressources, décarbonation,...

Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux :  
Développement de filières locales d'excellence, renforcement des synergies locales d'innovation...



Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans les territoires industriels :  
Difficultés de recrutement, attractivité des métiers, formations et industrie 4.0...



Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités :  
Stratégie foncière dans la logique du Zéro artificialisation net des sols, réhabilitation de friches, outils de portage...

Ce dispositif bénéficie de crédits en investissements, pour mieux se concentrer sur une animation de collectifs de territoires, associant acteurs publics et privés. Par ailleurs, le portage de ce dispositif est assuré en local par des binômes élu-industriel. L'offre de services de l'Etat est de 5 ordres :

1. Soutien à l'animation et à l'ingénierie locale avec un co-financement d'un poste de « Chef de mission Territoires d'Industrie » par espace.
2. Des financements d'études spécialisées autour des quatre objectifs du programme.
3. Soutien aux investissements productifs issus du Fonds Vert via « Territoires d'industrie en transition écologique<sup>115</sup> » avec :
  - Des projets d'investissements industriels structurants et ambitieux contribuant à l'émergence et/ou au renforcement de la réindustrialisation (ex : nouvelles mobilités durables, souveraineté alimentaire, relocalisation de biens de consommation, recyclage de matériaux, ...) ;
  - Des investissements contribuant au développement des « compétences vertes » (ex : école de production, centre de formation, plateau technique) ;
  - Des financements de « Rebonds Industriels<sup>116</sup> ».
4. Un dispositif « Rebond industriel » opéré par *BPI France et Banque des Territoires* dans le cadre de *France 2030* pour accélérer la

<sup>115</sup> Source :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV\\_Cahier\\_Axe3\\_Territoires\\_i\\_ndustrie\\_v2.1.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV_Cahier_Axe3_Territoires_i_ndustrie_v2.1.pdf)

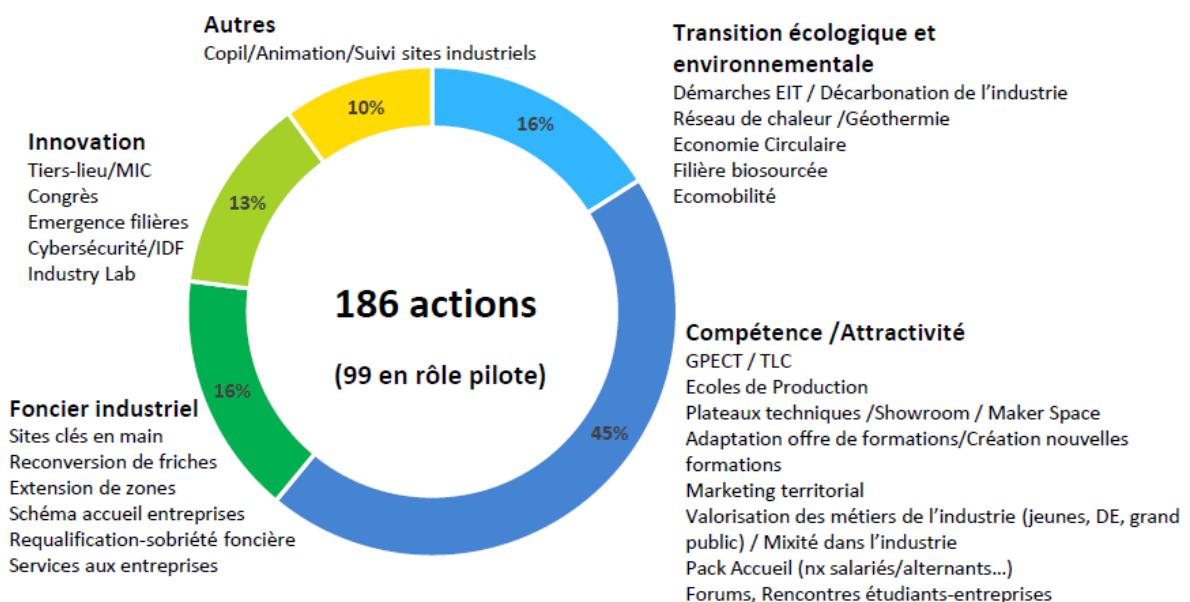
<sup>116</sup> Voir ci-dessous

concrétisation de projets industriels ciblés et éditer des feuilles de route. Ces projets d'investissements liés à une entreprise doivent présenter une assiette minimale de 400 000 € et réalisés sur une durée maximale de 2 ans<sup>117</sup>.

5. Un panier de services types commun à tous les territoires (ex : diagnostics de territoires issus de données des grands organismes nationaux, offres de services de l'ANCT).

En Centre-Val de Loire sur la première année d'exercice de la phase 2, 186 actions ont été ciblées. 45 % de ces actions concernent des enjeux de compétence et d'attractivité de main d'œuvre, en lien avec les enjeux de ressources humaines et de recrutements difficiles dans l'industrie (contre 33 % en France). Les thématiques complémentaires touchent à l'enjeu du foncier industriel (16 %), et de transition écologique et environnementale notamment (16 % contre 24 % au niveau national).

## Déploiement Actions pour les Territoires d'Industrie en CVL



Source : Territoires d'Industrie CVL, 27/02/2025, 2<sup>ème</sup> COPIL phase 2, PPT, RCVL, Préfecture CVL

<sup>117</sup> Source : <https://rebond-industriel.bpfifrance.fr/>

## **2.4.2. LES OFFRES VOLONTARISTES DES EPCI EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

L'industrialisation des territoires ne peut plus être pensée uniquement à l'échelle nationale. Dans la région Centre-Val de Loire, les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** se positionnent de plus en plus comme des acteurs stratégiques du développement industriel. Cette évolution s'inscrit dans un mouvement plus large de montée en puissance de la compétence « développement économique » au sein des intercommunalités.

Depuis les lois de décentralisation et notamment la loi NOTRe (2015), la compétence en matière de développement économique a été transférée de manière obligatoire aux EPCI à fiscalité propre. Cela a permis une **meilleure structuration de l'action économique locale**, en donnant aux intercommunalités les leviers nécessaires pour aménager, attirer et accompagner les entreprises industrielles. L'extension de cette compétence, qui couvre aussi bien le soutien à l'implantation que l'accompagnement à l'innovation ou à l'export, s'est progressivement affirmée comme un outil de planification territoriale.

Dans ce contexte, la **suppression de la taxe professionnelle en 2010**, remplacée par la Cotisation Économique Territoriale (CET), a rebattu les cartes du financement local. Si cette réforme a suscité de nombreuses interrogations sur la capacité des collectivités à continuer d'agir en faveur de l'économie, elle a aussi poussé les EPCI à adopter des **stratégies plus ciblées et plus partenariales**, cherchant à sécuriser les retombées fiscales futures par des implantations pérennes et de qualité. L'attractivité industrielle est devenue un enjeu de soutenabilité financière locale.

Ainsi, les EPCI sont passés d'une logique de simple gestionnaire de zones d'activités à **un rôle d'ensembler**, combinant ingénierie territoriale, soutien à l'innovation, structuration de filières et développement de l'emploi local.

## DES EXEMPLES CONCRETS DE STRATÉGIES INDUSTRIELLES VOLONTARISTES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



- **Châteauroux Métropole** s'est illustrée en transformant l'ancienne base militaire de La Martinerie en un pôle d'activités industrielles et logistiques, accueillant des entreprises stratégiques dans l'électronique, l'aéronautique et la défense.
- **La Communauté de communes du Pays de Vendôme** soutient activement la filière santé, en partenariat avec des groupes pharmaceutiques comme Fareva, et mène une stratégie RH territoriale pour répondre aux tensions en compétences.
- **Tours Métropole Val de Loire** développe une politique industrielle fondée sur l'innovation, en lien avec les laboratoires de recherche, les écoles d'ingénieurs et les pôles de compétitivité, tout en aménageant des zones industrielles durables.
- **La Communauté de communes Terres du Haut Berry** mise sur l'ancrage local d'industries artisanales et sur l'optimisation foncière des petites zones d'activités, dans une logique de proximité et de circuit court.
- **Bourges Plus** investit dans la transition énergétique des entreprises industrielles, en accompagnant la décarbonation des procédés, en expérimentant des boucles d'économie circulaire et en soutenant la production locale d'hydrogène.

Ces dynamiques locales montrent que les EPCI sont devenus des **acteurs incontournables de la stratégie industrielle régionale**. Leurs actions, souvent menées en coordination avec la Région, les agences de développement, les chambres consulaires et les services de l'État, permettent d'ancrer une vision industrielle au plus près des réalités du terrain.

Face à la complexité des défis à venir – transformation écologique, sobriété énergétique, relocalisation, attractivité des métiers – **l'investissement des EPCI dans la planification industrielle territoriale apparaît comme un levier essentiel**, non seulement pour redonner un avenir industriel aux territoires, mais aussi pour sécuriser leur modèle économique à long terme.

## 2.5. SYNTÈSE DES AIDES AUX INDUSTRIES DISPONIBLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Le tableau suivant synthétise les différentes initiatives des pouvoirs publics de l'échelle nationale à locale en faveur des entreprises industrielles en région Centre-Val de Loire.

Echelle	Acteurs	Dispositifs	Formes d'aides	Montants connus	Partenaire(s)
Europe	Commission Européenne	<i>Horizon Europe</i>	➤ Subvention	95,5 milliards euros sur 7 ans (Europe)	
France	Ministères	<i>France 2030</i>	➤ Subvention Investissement via AP, AMI et AO	54 milliards euros sur 5 ans (France)	
		<i>Sites clé en main</i>	➤ Accompagnement ➤ Subvention Investissements		
		<i>PIA</i>	➤ Subvention Investissement	<i>Transfert France 2030</i>	
		<i>Crédit Impôt Recherche</i>	➤ Subvention via crédit d'impôt	74,3 millions (CVL)	
	France Travail	Manifestations en partenariat (salons grand public et rencontres ciblées)	➤ Accompagnement		Région CVL, EPCI, consulaires, Missions locales, branches pro
		Succès dans les recrutements des entreprises	➤ Fichier des candidats immédiatement disponibles ➤ Immersion en entreprise		Entreprises

<b>Echelle</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Dispositifs</b>	<b>Formes d'aides</b>	<b>Montants connus</b>	<b>Partenaire(s)</b>
BPI France			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recrutement par simulation</li> <li>➤ Formations longues et diplômantes</li> </ul>		
		<i>CAP Rebond</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prêt taux préférentiel</li> </ul>	5 millions euros BP 2024	Région CVL
		<i>Fond Régional de Garantie CVL</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantie bancaire</li> </ul>		Région CVL
		<i>Assurance Prospection</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prêt via assurance de dépenses non rentabilisées</li> </ul>		
		<i>Innovation French Tech</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Subvention Investissement</li> </ul>		
		<i>Investissement au capital</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise de Participation</li> </ul>	2-3 milliards d'euros/ an (France)	
		<i>Accélérateur CVL Transition Ecologique et Energétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement</li> </ul>	1,28 millions d'euros sur 3 ans (dont 0,4 Région)	Région CVL, ADEME
	Business France		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement</li> </ul>		Consulaires, Régions, ARD, DREETS, BPI
	ADEME	<i>Fonds Chaleur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement</li> <li>➤ Subvention Accompagnement</li> <li>➤ Subvention Investissement</li> </ul>		
		<i>PACTE Industrie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement</li> </ul>		ATEE, CEE, UE-LIFE

<b>Echelle</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Dispositifs</b>	<b>Formes d'aides</b>	<b>Montants connus</b>	<b>Partenaire(s)</b>
			➤ Subvention Accompagnement		
	<i>France 2030 ADEME</i>		➤ Investissement	7,3 millions d'euros/ an (France)	
<b>Régionale</b>	Conseil régional Centre-Val de Loire  Axe RH	<i>DEFI</i>	➤ Accompagnement RH par l'inclusion		<i>France Travail, Missions Locales, Organisations pro</i>
		<i>Orientation</i>	➤ Evènementiels ➤ Initiatives pratico-ludiques ➤ Fiches métiers modernisées ➤ Rencontres professionnels - apprenants		<i>EPCI, France Travail, Missions Locales, Organisations pro</i>
		<i>GIP ALFA</i>	➤ Accompagnement métiers et compétences, prospective		Etat, Syndicats salariés et organisations pro
	Conseil régional Centre-Val de Loire  Axe Développement	<i>CAP PME-PMI</i>	➤ Investissement via subvention ou avance remboursable	10 millions d'euros BP 2024	
		<i>Fonds d'amorçage CVLA</i>	➤ Prise de participation à l'amorçage de start-ups	10 millions d'euros de capital	
		<i>CAP Transition Numérique</i>	➤ Subvention Accompagnement puis Subvention Investissement	1 millions d'euros BP 2024	

<b>Echelle</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Dispositifs</b>	<b>Formes d'aides</b>	<b>Montants connus</b>	<b>Partenaire(s)</b>
		<i>CAP Transition Ecologique</i>	➤ Subvention Accompagnement puis Subvention Investissement	2 millions d'euros BP 2024	
		<i>Clusters</i>	➤ Accompagnement	1 millions d'euros en 2023	EPCI, Organisations professionnelles
		<i>Pôles de compétitivité</i>	➤ Accompagnement	0,86 millions d'euros en 2023	Etat, Organisations professionnelles, EPCI
		Salons professionnels	➤ Accompagnement		<i>Dev'Up</i>
<b>Locale</b>	Etat et EPCI	<i>Territoires d'industrie</i>	➤ Accompagnement ➤ Subvention Accompagnement		Région, France Travail, CCI,...
	EPCI		➤ Accompagnement ➤ Subvention Investissement		

# PARTIE 3 – PRÉCONISATIONS POUR DÉVELOPPER LES NOUVELLES INDUSTRIES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Le diagnostic permet de mettre en avant les grands atouts et les faiblesses majeures pour une réindustrialisation à grande échelle et plus vertueuse du territoire régional. En réponse au diagnostic, le CESER Centre-Val de Loire propose et identifie sept grandes préconisations pour faciliter l'atteinte de cet objectif prioritaire pour le développement économique des territoires.

## 3.1. ATOUTS ET FAIBLESSES POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION VERTUEUSE EN RÉGION

### Un monde économique incertain et concurrentiel

- Un choix d'une mondialisation accrue des échanges ayant poussé les logiques de délocalisations industrielles à l'échelle planétaire
- Un fort attachement au signal prix, au mépris des impacts sociaux et environnementaux
- Une percée du capitalisme actionnarial gênant les capacités d'investissements des entreprises et de redistribution de la richesse produite par les actifs salariés
- Un défaut de continuité des politiques publiques avec un manque de vision sur des filières jugées stratégiques, un cadre fiscal revu trop régulièrement, une forte pression normative et réglementaire ressentie
- Un souci de communication des métiers vers les jeunes et leurs parents malgré une bonne vision du secteur (72 % ayant une bonne image de l'industrie mais 43 % seulement souhaitant y travailler)

### INDUSTRIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

FORCES	FAIBLESSES
<b>Un écosystème industriel régional puissant...</b>	<b>... manquant d'incarnation et d'innovation</b>
➤ Une industrie représentant 16,2 % de la valeur ajoutée (VA)	➤ 4 % de la VA nationale

<p>régionale (France métropolitaine à 12,8 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une part de la VA sur l'activité totale légèrement plus résiliente (-32,6 % en CVL, -33,6 % en France métro sur les 22 dernières années)</li> <li>➤ 4<sup>ème</sup> région pour la part de l'emploi salarié industriel sur l'emploi total (14,8 %), proche des régions françaises les plus industrielles</li> <li>➤ Une part de l'emploi industriel plus résiliente (-41,5 % en CVL, -44,4 % en France)</li> <li>➤ 13 filières industrielles ciblées en région : Aéronautique, Agroalimentaire, Automobile, Défense-Armement, Dispositifs médicaux, Ferroviaire, Nucléaire, Parfum-Cosmétique, Pharmacie, Textile-Cuir-Habillement, Electricité-Electronique, Habitat-Equipement de la maison, Sous-traitance générale</li> <li>➤ Une véritable attractivité pour des investissements industriels étrangers (600 établissements employant 54 000 salariés) sur des filières régionales stratégiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une évolution de la VA moins favorable depuis 2000 (+2,8 % contre +20,7 % en France métro)</li> <li>➤ 4,6 % de l'emploi industriel national</li> <li>➤ Une diminution du nombre d'établissements industriels (-21 % depuis 2006)</li> <li>➤ Une part brute modeste dans la captation d'IDE industriel national (0,4 % des 13 milliards d'euros en 2025)</li> <li>➤ Absence de cartographie régionale des dépendances critiques ou insertions dans les chaînes de valeur européennes</li> <li>➤ Pas de données spécifiques sur les marges, endettement ou rentabilité par filières</li> <li>➤ Besoin d'analyses ciblées de la perception des investisseurs des territoires</li> </ul>
---	---

## COMPÉTENCES ET RESSOURCES HUMAINES

FORCES	FAIBLESSES
<p><b>Un marché du travail à profil plus industriel...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un rebond récent (+2 % depuis 2020) sur 4 départements</li> </ul>	<p><b>... et pourtant une part toute relative de l'industrie nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une chute de l'emploi industriel (-18 % en 13 ans)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une transformation de l'emploi industriel avec de belles dynamiques sur des filières cibles (IAA, Energie dans le 37, Pharmacie-cosmétique dans le 28, Métallurgie dans le 18)</li> <li>➤ Des difficultés de recrutement globalement moins importantes en CVL qu'en France avec seulement 30 % des métiers plus compliqués à recruter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une diversité des filières présentes rendant difficile le ciblage des politiques publiques</li> <li>➤ 8 métiers industriels sur 43 identifiés en très fortes tensions de recrutement</li> <li>➤ Besoin de vision à 5-10 ans dans les métiers spécifiques de l'industrie et de passerelles entre métiers décroissants vers émergents</li> <li>➤ Absence de données sur les pratiques RSE (inclusion, âge, conditions de travail)</li> </ul>
---	---

## DÉCARBONATION

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p><b>Des atouts infrastructurels et géostratégiques pour une meilleure empreinte écologique...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un positionnement géostratégique national idéal, au barycentre logistique de la France, à proximité immédiate de l'Ile-de-France, 1<sup>er</sup> marché européen</li> <li>➤ Un positionnement central dans le réseau ferroviaire national avec des équipements multimodaux existants (Vierzon) ou en devenir (Orléans, Tours) et 115 embranchements</li> <li>➤ A l'interface des façades maritimes de la Manche (Rouen, Le Havre) et de l'Atlantique (Nantes-Saint Nazaire, La Rochelle)</li> <li>➤ Une prise en compte précoce des enjeux de la loi ZAN quant à la</li> </ul>	<p><b>... avec quelques déficiences sur certains territoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A la marge d'un positionnement européen porteur plus au nord et à l'est de l'Europe, surtout sur les territoires au sud de la région</li> <li>➤ Une infrastructure ferroviaire plus « tunnel » que « desserte » sur les axes nord-sud</li> <li>➤ Pas de façade maritime et de ports, localisation privilégiée des industries lourdes</li> <li>➤ Constat général de pénurie de foncier à vocation industrielle</li> <li>➤ Des dispositifs nationaux pour la décarbonation s'adressant prioritairement aux grands projets de baisse de GES et d'innovation</li> </ul>

<p>mobilisation de fonciers avec une enveloppe dédiée aux grands projets économiques de 500 hectares</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des friches foncières existantes</li> <li>➤ Des dispositifs régionaux adaptés pour les PMI alliant conseils stratégiques et investissements</li> <li>➤ Une production massive d'électricité nucléaire décarbonée</li> <li>➤ Un potentiel de géothermie majeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un effet masse à amplifier sur les dispositifs régionaux s'adressant aux TPI-PMI</li> </ul>
<b>NUMERIQUE INNOVATION</b>	
<p><b>FORCES</b></p> <p><b>Des structures accompagnatrices...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 16 clusters et 6 pôles de compétitivité actifs sur la quasi-totalité des filières privilégiées</li> <li>➤ Un cluster dédié à l'innovation numérique : Digital Loire Vallée</li> <li>➤ Des laboratoires d'innovations présents (ex : <i>MAME</i> à Tours, <i>Lab’O</i> à Orléans, <i>Open Lab</i> à Bourges)</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <p><b>... à faire connaître et déployer sur les territoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des clusters présents en région peu en lien avec les pôles de compétitivité nationaux dédiés</li> <li>➤ Manque d'un cluster puissant sur la thématique de la Défense, filière puissante et en croissance</li> <li>➤ Une logique de métropolisation</li> <li>➤ Une utilisation du Crédit Impôt-Recherche relativement faible (1,03 % du CIR national)</li> <li>➤ Pas de données sur la part des entreprises industrielles intégrant des technologies Industrie 4.0</li> </ul>

## 3.2. SEPT PRÉCONISATIONS POUR ACCOMPAGNER UN ÉCOSYSTEME EN TRANSITION-S

Suite aux atouts et faiblesses identifiés, le CESER émet sept préconisations permettant aux filières industrielles d'aujourd'hui et de demain d'entrer de manière efficiente au cœur des transitions sociales, environnementales et numériques en Centre-Val de Loire :

Enjeux	Numéro	Préconisations
<b>Une région d'industrie reconnue par les entrepreneurs</b>	<b>1</b>	<b>Développer les atouts d'attractivités socioéconomiques pour l'industrie régionale et les investissements extérieurs</b>
	<b>2</b>	<b>Concentrer les actions publiques sur les filières cibles d'aujourd'hui pour assurer l'industrie de demain</b>
<b>Les recrutements dans l'industrie</b>	<b>3</b>	<b>Revaloriser les métiers de l'industrie auprès des publics en reconversion et des binômes jeunes-parents</b>
	<b>4</b>	<b>Offrir à tous les territoires une bonne qualité de vie pour les salariés</b>
<b>Les transitions vertes</b>	<b>5</b>	<b>Décarboner l'industrie</b>
	<b>6</b>	<b>Diminuer les empreintes matières et foncières</b>
<b>Les opportunités et menaces du numérique</b>	<b>7</b>	<b>Mieux connaître et appliquer les solutions numériques et cybersécurité</b>

## DÉVELOPPER LES ATOUTS D'ATTRACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES POUR L'INDUSTRIE

### RÉGIONALE ET LES INVESTISSEMENTS EXTÉRIEURS

#### CONTEXTE

La région Centre-Val de Loire, malgré son positionnement industriel certain et diversifié (4<sup>ème</sup> région française en part d'emplois), peut souffrir d'un manque d'image, aussi bien sur les secteurs de l'industrie que sur sa notoriété globale. Pourtant des points forts sont identifiés et bien assimilés par les entrepreneurs présents :

- une région composée de territoires différenciés avec deux métropoles à taille humaine et des territoires semi-ruraux et ruraux complémentaires ;
- des centres de recherches et de formations (deux Universités, CNRS, INSA, INRAE, Polytech) ;
- un foncier jugé abordable, autant pour les activités économiques que pour le logement ;
- un patrimoine architectural historique vecteur d'image culturelle et touristique ;
- des activités alliant loisirs et business ;
- une production/stockage d'énergies synonymes d'opportunités pour des activités productives (électricité, géothermie, premières réserves de gaz européenne) ;
- un bon climat social paritaire ;
- une bonne écoute des acteurs publics et de l'agence de développement économique régionale *Dev'Up*.

#### PROPOSITIONS

**Cette proposition consiste à jouer sur les atouts de la région ressentis par les chefs d'entreprises présents, qu'ils en soient**

originaires ou issus d'autres territoires. Ces acteurs constituent les premiers promoteurs des territoires du Centre-Val de Loire. En ce sens, **les Ambassad'Up CVL suivis par Dev'Up doit être l'unique porte d'entrée des ambassadeurs auprès des pairs capitaines d'industrie. En sus, un élargissement de la marque C du Centre à des produits manufacturés disposant d'une communication dérivée (ex : logo spécifique) serait à lancer** afin d'affirmer toujours plus une identité régionale (nécessité d'un minimum de part de la valeur ajoutée indiquée produite en Centre-Val de Loire).

**Les politiques partenariales de la Région<sup>118</sup> liées à la valorisation des richesses patrimoniales et culturelles sont à poursuivre** pour maintenir, puis accroître les programmations locales, notamment en lien avec Bourges 2028.

**Le maintien d'un dialogue social de qualité pourrait être favorisé en renforçant le DU Dialogue Social** porté par l'Université d'Orléans et le CESER.

L'accès facilité aux énergies, qu'elles soient produites ou stockées en région, doit être une priorité<sup>119</sup>.

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Une région d'industrie reconnue par les entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat</li> <li>✓ Conseil régional</li> <li>✓ EPCI</li> <li>✓ Consulaires</li> <li>✓ <i>Dev'Up</i></li> <li>Entreprises</li> <li>✓ Orga. Pro.</li> <li>✓ Clusters / PC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonctionnement</li> <li>Investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nb d'équipements géothermie</li> <li>✓ Nb de kilomètres de lignes électriques haute-tension</li> <li>✓ Nb Ambassad'Up</li> <li>✓ Nb d'adhérents <i>C du Centre</i> revisité</li> <li>✓ Evolution de la transmission-reprise d'entreprises industrielles</li> </ul>

---

<sup>118</sup> Voir CESER CVL, 02/2023, *L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional*

<sup>119</sup> Voir Préco 5

## CONCENTRER LES ACTIONS PUBLIQUES SUR LES FILIÈRES CIBLES

### D'AUJOURD'HUI POUR ASSURER L'INDUSTRIE DE DEMAIN

#### CONTEXTE

La diversité du tissu industriel régional et des écosystèmes locaux constitue des atouts pour le secteur de par la non-dépendance à une seule et unique filière manufacturière, aussi stratégique et puissante qu'elle puisse être. Ainsi, 13 filières sont identifiées par *Dev'Up* comme structurantes en Centre-Val de Loire. Cependant, cette variété d'activités peut aboutir à un saupoudrage des actions publiques menées pour accompagner humainement ou financièrement les industriels régionaux. Du bon développement des filières majeures d'aujourd'hui réside les capacités d'industrialisation de demain grâce à la conservation et à l'évolution des compétences des acteurs.

Les programmes d'accompagnements financiers de la décennie 2020 (*Plan de relance, France 2030*), liés tout à la fois à une relance économique post-COVID et à une volonté de souveraineté européenne ont été des vecteurs exceptionnels de développement pour l'industrie. Ces fonds ne devraient plus connaître de tels niveaux autant en investissements matériels qu'en Recherche.

#### PROPOSITIONS

#### Une action première est à mener avec l'élaboration d'études-filières prospectives sur les activités cibles actuelles du Centre-

**Val de Loire** afin de mettre à jour les enjeux de demain. Il conviendrait de prioriser ces études sur les filières à forts enjeux conjoncturels et/ou de souveraineté (ex : alimentaire, santé) pour une réalisation avant le prochain SRDEII<sup>120</sup>. Ces études devraient bénéficier d'un copilotage Etat-Région. Ces études prospectives devront contenir les enjeux majeurs futurs liés aux ressources humaines via des études prospectives des métiers à inscrire au programme de l'ORFE, en partenariat avec les observatoires des OPCO concernés. Afin de territorialiser les besoins identifiés, les *Territoires d'industrie* seront les relais locaux des actions proposées.

Ces études permettront de déterminer les activités potentiellement manquantes pour constituer des chaînes de valeur industrielles les plus

<sup>120</sup> Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

complètes possibles sur le territoire pour attirer de nouveaux industriels. Ainsi, **les actions de soutien financier du fond d'amorçage régional seraient facilitées** grâce à une objectivité accrue avec :

- un fond dédié au retournement sur des établissements productifs travaillant pour des filières en crise. Ceux-ci pourraient être accompagnés financièrement de manière temporaire vers des filières cibles régionales ;
- une création d'une épargne régionale à destination de l'industrie du CVL.

**Prenant le relais des aides directes, un accompagnement humain en amont des projets des PMI et ETI régionales** devrait constituer la seconde priorité (sensibilisation, ingénierie). Pour cela, des rencontres locales entre pairs industriels et spécialistes des enjeux des filières à l'échelle maximale des départements, idéalement des EPCI ou PETR, doivent être menées. Spécifiquement au niveau régional, **des animations-filières coorganisées avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles connectant grands donneurs d'ordres et PMI présentes en région doivent être poursuivies ou menées sur les 13 filières cibles** (à l'image d'actions déjà menées sur le Nucléaire ou la Défense). Ces animations pourraient être élargies à des ETI nationales.

Concernant la Recherche, **la Région gagnerait à porter des conventions interrégionales pour aboutir à des réciprocités automatiques sur des enveloppes financières déterminées pour des sujets d'innovations communs avec d'autres Régions françaises à européennes, pour financer des projets transnationaux**. Cela permettrait d'inclure des laboratoires de recherches ou des industriels non présents en région si l'un de ces deux acteurs était présent en CVL sur un projet stratégique.

Enfin, **l'objectif d'ESSIsation de l'économie industrielle doit être favorisé** en promouvant : les formes d'entreprenariats dédiées (notamment SCIC et SCOP) et des clauses dans les achats publics facilités par la création d'une plateforme.

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Une région d'industrie reconnue par les entrepreneurs	<p>Etat</p> <p>✓ Conseil régional</p> <p>✓ EPCI</p> <p>✓ Consulaires</p> <p>✓ <i>Dev'Up</i></p> <p>✓ Entreprises</p> <p>✓ Orga. Pro.</p> <p>✓ Clusters / PC</p>	<p>✓ Fonctionnement</p> <p>✓ Investissement</p>	<p>✓ Nb d'études filières</p> <p>✓ Nb d'actions issues des études filières déclinées dans les <i>Territoires d'industrie</i></p> <p>✓ Nb de partenariats de recherches interrégionaux</p> <p>✓ Nb de connexions donneurs d'ordres – sous-traitants</p> <p>✓ Evolution de la part des entreprises industrielles en ESS</p> <p>✓ Evolution de la part des PSH</p>

## REVALORISER LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE AUPRÈS DES PUBLICS EN RECONVERSION ET DES BINÔMES JEUNES-PARENTS

### CONTEXTE

Dans un contexte national de reprise de l'embauche dans l'industrie à la suite de la crise COVID-19 et de retournements de certaines filières, des secteurs peinent à recruter. Différents facteurs expliquent ces difficultés qui puisent leurs sources dans la faible attractivité des métiers de l'industrie alimentant une image dégradée. Des répercussions sur des formations initiales dans la région (ex : tourneur-fraiseur) sont observées dû à une dévalorisation des débouchés-métiers par les élèves et leurs parents.

De plus, certains dispositifs comme la VAE<sup>121</sup> sont encore trop peu reconnus par les employeurs. On constate aussi la limite de dispositifs régionaux comme les *DEFI*, en collaboration avec *France Travail*, qui manquent de candidats à l'entrée et connaissent de nombreux arrêts en cours d'apprentissage.

Enfin, on constate une méconnaissance des perspectives de carrière dans l'industrie. Pourtant, la montée en compétences des collaborateurs et la hausse de leurs rémunérations sont un des atouts de la vie professionnelle dans ce secteur.

### PROPOSITIONS

Un premier point essentiel serait de communiquer sur le secteur industriel afin de redorer son image :

- **Présentation des métiers par des parents d'élèves devant des élèves.**
- **Disponibilité accrue du dispositif régional « Métiers en scène »** en poussant le curseur industriel sur les filières cibles.
- Meilleure reconnaissance de **la VAE chez les employeurs via des témoignages de vie professionnelle** pour valoriser ces derniers et les diplômes possibles d'entrée dans l'industrie (CAP, BEP).
- Coupler les multiples événements sur les forums métiers avec des parcours Orientation vidéoludiques, sur des créneaux horaires rendant les parents disponibles.
- Travailler sur les reconversions de seniors avec des transferts entre filières via notamment des GPEC et VAE, notamment dans des territoires en vieillissement.

<sup>121</sup> Validation des Acquis par l'Expérience

- Elargir les potentiels salariés du secteur aux personnes en situation de handicap via les Cap Emploi et France Travail<sup>122</sup>.

**Promouvoir le dispositif ACCÉL'TRANSITIONS<sup>123</sup>** piloté par la Région, en particulier les parcours « *Transition durable et responsabilité sociétale* » avec L'AFNOR et « *Transition écologique avec inclusion sociale* » avec France Active.

L'industrie doit aussi pouvoir ouvrir plus facilement ses portes aux potentiels futurs employés afin de mieux se faire connaître et offrir une découverte des métiers<sup>124</sup>:

- **Prendre en charge les déplacements de groupes scolaires dans de grands salons nationaux** comme le SIAL<sup>124</sup> (agro-alimentaire), Cosmetic Week (cosmétique) ou encore PharmagoraPlus (pharmacie).
- **Elargir les CLEE aux lycées d'enseignement général<sup>125</sup>.**
- Informer les jeunes sur les métiers de l'industrie avant les premiers choix d'orientation au collège.
- Etudier avec les industriels la création d'une plateforme internet recensant les métiers pour devenir une référence de l'orientation aux moments clés de l'orientation.
- **Privilégier les stages en situation d'expérimentation plutôt que d'observation pour permettre aux stagiaires la pratique des tâches-métiers.** Cela doit passer par la sécurisation des équipements des entreprises afin d'accueillir en toute sécurité les apprenants. **La Région pourrait impulser la constitution d'une charte d'accueil des stagiaires en situation d'expérimentation.** Les AOM<sup>126</sup> pourraient s'acquitter du reste à charge des abonnements de transports collectifs. La question du logement temporaire sur ces stages ou apprentissage pourrait être facilitée avec des prises de bail par les EPCI et un financement par les industriels.
- **Développer les visites d'entreprises par des partenariats avec les organisations professionnelles** au niveau des départements

---

<sup>122</sup> Source : [Lien vers le dispositif](#)

<sup>123</sup> Dispositif régional en collaboration avec BpiFrance et l'ADEME

<sup>124</sup> Salon International de l'Agroalimentaire

<sup>125</sup> Comité Local Ecole-Entreprise exclusivement actifs dans les lycées technologiques et professionnels

<sup>126</sup> Autorité Organisatrice de Mobilité

(ex : *Berry Province* avec les *Secrets de fabrique*) sur du temps de loisirs (tourisme industriel) et/ou périscolaire (centre aéré avec accompagnement parental possible).

**Continuer la politique des DEFI pour développer les mises en situation (PMSMP<sup>127</sup>)** qui pourrait voir ses taux de succès améliorés suite à la réalisation des actions précédentes.

Créer des dispositifs pérennisant la transmission de savoirs-faires sur des métiers pouvant disparaître. Le dispositif ARDAN pourrait être étendu sur ce domaine.

Enfin, les actions sur l'emploi en entreprises dans le cadre des CLE<sup>128</sup> et des *Territoires d'Industrie* à des échelles géographiques quasi-similaires doivent être liées en complémentarité des objectifs de chacun.

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Les recrutements dans l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat</li> <li>✓ Conseil régional</li> <li>✓ EPCI</li> <li>✓ Consulaires <i>Dev'Up</i></li> <li>✓ Entreprises</li> <li>✓ Orga. Pro., Consulaires, OPCO</li> <li>✓ Clusters / PC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonctionnement</li> <li>Investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'apprenants en formations industrielles</li> <li>✓ Nb d'actions écoles-périsco-entreprises (échanges élèves-professionnels, visites d'usines, déplacements groupes,...)</li> <li>✓ Nb de stages en industrie</li> <li>✓ Nb de signature de charte d'accueil de stagiaires en expérimentation</li> <li>✓ Nb DEFI et taux de succès</li> </ul>

<sup>127</sup> Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

<sup>128</sup> Comité Local pour l'Emploi

## OFFRIR À TOUS LES TERRITOIRES UNE BONNE QUALITÉ DE VIE POUR LES SALARIÉS

### CONTEXTE

A l'image des actions à mener auprès des capitaines d'industries, une bonne qualité de vie pour les collaborateurs sur tous les territoires composant le

Centre-Val de Loire apparaît comme une condition de l'attractivité régionale. En ce sens, des initiatives nombreuses sont menées aux échelles régionales et locales, aussi bien en milieux urbains que ruraux, pour améliorer les conditions d'accès aux services de proximité (ex : santé, culture, mobilités) et accroître l'ancrage territorial des habitants, première richesse humaine à capter pour l'industrie.

Cette politique d'ancrage territorial constitue un prérequis à une politique d'attractivité de collaborateurs non-résidents en région mais pouvant être attirés par des atouts socioéconomiques, tels qu'une dynamique industrielle forte sur certains secteurs accompagnés par des prix de l'immobilier encore modestes.

### PROPOSITIONS

Il apparaît essentiel de poursuivre des politiques conduites de longues dates visant à satisfaire du mieux possible les besoins et aspirations des populations urbaines et rurales :

- **Prolonger les politiques menées pour l'attractivité** des personnels de santé en région et celles pour les mobilités.
- **Donner les moyens aux agences d'attractivité existantes** (36, 41) **de travailler sur les thématiques liées aux activités industrielles et créer des structures identiques sur les départements en déclin démographique** (18, 28) avec des services de « conciergerie avancées » et d'emplois du conjoint (actions APEC pour les cadres et *France Travail* pour les non-cadres notamment).
- **Proposer des solutions de logements temporaires** pour attirer des talents hors région en partenariat avec les EPCI et les organisations professionnelles. En prolongement, la proposition d'étude du CERC BTP sur les besoins en logements sur les territoires liés aux dynamiques industrielles territoriales serait à mener avec un cofinancement Région-Professionnels du Bâtiment à minima.

**La promotion des filières industrielles cibles du territoire régional doit renforcer une identification plus forte des secteurs à enjeux par les habitants :**

- **Promouvoir ces filières grâce aux clusters et pôles de compétitivité.** En ce sens, la *Maison Internationale de la Cosmétique (MIC)* en projet à Chartres pourrait être dupliquée sur d'autres filières et territoires avec une double vocation Professionnels-Grand public de ces lieux.
- **Accompagner des démarches RTE** (Responsabilité Territoriale des Entreprises) pour faire profiter aux populations locales des initiatives durables des industries présentes près de chez eux (favorisant aussi l'acceptabilité sociale). Une action conjointe EPCI-CRESS serait à engager sur la durée de la nouvelle SRESS<sup>129</sup> pour participer à son objectif d' « ESSisation de l'économie ».

**Un enjeu spécifique devra participer à une promotion et une attractivité accrue avec Bourges 2028 – Capitale européenne de la Culture.** Cet évènement international doit être l'opportunité de communiquer sur le Berruyer, et plus largement sur le Berry et le Centre-Val de Loire pour démontrer la capacité de tous les territoires à accueillir des activités de tourisme, de loisirs et de culture. Après l'évènement, les forces mobilisées sur l'évènement devraient pouvoir continuer à animer les divers espaces de la région. Des liens entre cet évènement et le patrimoine industriel et sa mise en valeur doivent être développés.

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Les recrutements dans l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat</li> <li>✓ Conseil régional</li> <li>✓ EPCI</li> <li>Consulaires</li> <li><i>Dev'Up</i></li> <li>✓ Entreprises</li> <li>✓ Orga. Pro., Consulaires</li> <li>✓ Clusters / PC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonctionnement</li> <li>✓ Investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nb d'accueil de nouveaux arrivants accompagnés</li> <li>✓ Nb de logements temporaires et taux d'occupation</li> <li>✓ Nb de visiteurs Maisons des filières</li> <li>✓ Evaluation des impacts socio-économiques de Bourges 2028</li> </ul>

<sup>129</sup> Stratégie Régionale d'Economie Sociale et Solidaire adoptée en mars 2025

## ÉVOLUER VERS UNE INDUSTRIE DÉCARBONANTE ET DÉCARBONÉE

### CONTEXTE

L'industrie, à l'image de tous les secteurs, est confrontée aux enjeux de baisse des émissions de gaz à effets de serre (GES) afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique. La dernière Stratégie National Bas-Carbone nationale adoptée en 2020 fixe un objectif ambitieux de réduction des GES, déjà bien amorcé ces dernières années. Cette situation incite les grands donneurs d'ordres à répercuter leurs besoins de baisse des GES à la fois sur leurs productions propres et celles de leurs sous-traitants, catégorie dominante en Centre-Val de Loire.

Deux niveaux de gain d'émissions de GES peuvent être menés de front par les industriels :

- Initiatives décarbonantes diminuant les émissions lors des processus de production et logistique.
- Initiatives décarbonées s'attachant à réduire les émissions lors des usages des produits finis.

### PROPOSITIONS

En premier lieu, **une communication efficiente pourrait être mise en avant via des partenariats avec des acteurs locaux complémentaires et ciblés :**

- Une communication avec des **pionniers régionaux de la décarbonation** démontrant l'impact économique et sociétal d'une décarbonation réussie à confier à *Dev'Up*. Une journée régionale de l'industrie bas carbone récompensant les sites les plus exemplaires pourrait être organisée. En parallèle, des témoignages de capitaines d'industries via des pastilles vidéos est à mettre en œuvre.
- Une action spécifique à mettre en place avec les chambres consulaires sur **une information des créateurs-repreneurs d'industries dans le cadre des parcours existants**.
- **Une politique de labélisation à pousser avec des démarches nationales à européennes** pouvant être cofinancée par la Région (ex : *Label Bas Carbone* du Ministère de la Transition écologique).

**Le CAP Transition Ecologique alliant stratégie et investissement suivi par la Région doit passer à un effet masse** pour enclencher ces transitions, prioritairement dans les filières cibles régionales. Un référentiel devrait être validé pour permettre la proposition de plusieurs

bureaux d'études aux industries. En parallèle, **une clause de décarbonation obligatoire doit être engagée dans tous les programmes d'aides directes aux entreprises de la Région. Sur ces programmes, un bonus pourrait être accordé sur des projets présentant des initiatives liées à une adaptation aux changements climatiques.** Une participation du chef d'entreprise au parcours « Transition écologique et Energétique » d'Accél'Transitions serait un atout.

**La décarbonation doit aussi passer par une forte ambition de diminution des GES liées aux transports et acheminements.** Pour cela, une relance du fret ferroviaire est à envisager avec notamment une communication accrue de l'AMI relatif aux embranchements ferroviaires particuliers<sup>130</sup>, une expérimentation de trains mixtes Rémi voyageurs/colis<sup>131</sup>. Les diagnostics de relocalisation réalisés à la suite de la crise COVID-19 seraient à relancer en systématisant sur les ETI pour identifier les besoins et les opportunités en approvisionnements de proximité et en mutualisation d'approvisionnements. Cette action serait à compléter avec des démarches d'EIT<sup>132</sup>.

L'énergie décarbonée bénéficiant de productions importantes en région constitue une opportunité majeure autour de trois éléments prioritaires :

- La pérennisation et le renouvellement des actifs de production des énergies issues du nucléaire, ceci aux deux niveaux de la filière déjà fortement présents en région avec la filière de construction-entretien des centrales et l'exploitation de l'uranium.
- **L'accélération de la construction de nouvelles lignes haute tension sur la région identifiée au SDDR 2025 de RTE<sup>133</sup> entre le Berry et la Gironde et sur l'ouest du Bassin parisien doit être fortement soutenu par les acteurs locaux et régionaux.**
- Le déploiement de la géothermie, étudié en région par le BRGM, en partenariat renforcé avec l'ADEME doit être intensifié pour profiter des richesses des sous-sols.

Afin d'optimiser les démarches de décarbonation, **un programme d'innovation régional lié à l'écosystème industriel, piloté par les clusters et PC, devrait être mené.** Des démarches d'Interclustering

<sup>130</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la création, régénération, extension d'Installations Terminales Embranchées dans le cadre du CPER 2023-2027. Action conjointe Région – DREAL.

<sup>131</sup> Exemple d'Ikea et Amazon acheminant des colis via le TGV Paris-Lyon

<sup>132</sup> Ecologie Industrielle Territoriale, voir Préco 6.

<sup>133</sup> Priorité 3 du Schéma Décennal de développement du réseau de Réseau Transport Electricité

pour identifier les problématiques communes aux filières cibles sur ce sujet est à mener en amont pour proposer des AMI à l'innovation ad-hoc.

<b>Enjeu</b>	<b>Acteurs à mobiliser</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Propositions d'indicateurs</b>
Les transitions vertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat</li> <li>✓ Conseil régional</li> <li>EPCI</li> <li>✓ Consulaires</li> <li>✓ <i>Dev'Up</i></li> <li>✓ Entreprises</li> <li>✓ Orga. Pro., Consulaires</li> <li>✓ Clusters / PC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonctionnement</li> <li>✓ Investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nb Diagnostics CAP TE</li> <li>✓ Emissions GES détectées dans diagnostics CAP TE</li> <li>✓ Emissions GES économisées suite à investissements</li> <li>✓ Nb témoignages pionniers</li> <li>✓ Evolution tonnages fret ferroviaire</li> <li>✓ Nb diagnostics relocalisation</li> <li>✓ Nb géothermie</li> <li>✓ Nb réponse AMI Interclustering</li> </ul>

## DIMINUER LES EMPREINTES MATIÈRES ET FONCIÈRES DE L'INDUSTRIE

### **CONTEXTE**

Le défi des transitions de consommations de matières premières et de foncier pour l'industrie sont posés pour répondre aux enjeux de la décarbonation et des limites en ressources naturelles de la planète (1,7 planète nécessaire pour subvenir aux besoins humains actuels<sup>134</sup>). La pérennité des industries manufacturières passe donc par une moindre consommation de ces ressources via de nouveaux modes de production des fabricants et de consommation des usagers finaux.

La Région Centre-Val de Loire a adopté en juin 2025 une Stratégie Economie circulaire constituant une première étape structurante d'une démarche porteuse de sens sur les territoires.

### **PROPOSITIONS**

#### **La Stratégie Economie circulaire de la Région axée sur les acteurs entrepreneuriaux doit être menée à bien dans ses ambitions.**

Néanmoins, un volet sur la frugalité des usages et des cycles de vie des produits serait à développer.

**La structuration des initiatives à l'échelle des PETR et/ou des EPCI est à généraliser** afin de mailler le territoire de pilotes identifiés sur les démarches d'économies circulaires territoriales. Issus de l'ESS, les PTCE<sup>135</sup> sont les outils les plus efficaces alliant acteurs privés et publics pour piloter ces initiatives. **Un nouvel AMI sur les EIT avec des accompagnements humains** (lien avec les développeurs économiques locaux à former) **à cette échelle géographique est à relancer** après des premières expérimentations en CVL. Les logiques de « Boucles vrac-réemploi » sont à encourager dans ce cadre.

L'optimisation des usages-matières constitue une action prioritaire afin de favoriser la mutualisation et le réemploi d'objets. **Un programme piloté par Nekoé<sup>136</sup> à destination des chefs d'entreprises pour entamer des réflexions sur les changements possibles de business-models, serait à créer.**

<sup>134</sup> Source : Global Footprint Network dans *Le Monde*, 01/08/2024, « A partir du 1<sup>er</sup> août, la Terre vit à crédit : à quoi correspond cette date ? »

<sup>135</sup> Pôle Territorial de Coopération Economique

<sup>136</sup> Cluster de la fonctionnalité présent en région

**L'économie de foncier à vocation économique et industrielle est à piloter par les EPCI. Un programme de détection des gisements fonciers nus en zones d'activités serait à engager**, confié aux deux agences d'urbanisme présentes en région (TOPOS et ATU). Les durées d'aménagements et de mobilisation seront à préciser pour donner une visibilité aux entrepreneurs. Celles-ci pourraient disposer de lignes budgétaires de fonctionnement cofinancées par la Région et les EPCI concernées pour élargir leur périmètre d'action à tous les départements du Centre-Val de Loire. En complémentarité, un travail sur la détection de friches industrielles ou de sous-utilisations d'entrepôts avec ces mêmes agences pourrait être envisagé, en incluant spécifiquement un volet financier. Des friches urbaines situées au plus proche des centres urbains pourraient aussi être investiguées dans ce cadre pour favoriser l'essor de micro-industries en lien avec des porteurs de projets présents dans les incubateurs existants. Ces nouvelles formes d'industries ont pour cibles essentielles l'entreprenariat social et solidaire et peuvent constituer des cibles pour la réhabilitation de friches en milieu urbain.

Spécifiquement sur le foncier bâti, les acteurs de l'industrie de la Construction sont à mettre en marche. Les fédérations de professionnels (FFB, CAPEB, UNICEM, Les Travaux Publics) sont à mobiliser pour apporter les meilleures solutions d'économies d'énergies.

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Les transitions vertes	Etat <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Consulaires <input checked="" type="checkbox"/> <i>Dev'Up</i> <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Orga. Pro. <input checked="" type="checkbox"/> Clusters / PC	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Evolution VA industrielle région / m <sup>2</sup> industriels consommés <input checked="" type="checkbox"/> Nb parcelles gagnées dans parcelles occupées <input checked="" type="checkbox"/> Nb PTCE <input checked="" type="checkbox"/> Nb participants sensibilisations

## MIEUX CONNAITRE ET APPLIQUER LES SOLUTIONS NUMÉRIQUES ET CYBERSÉCURITÉ

### CONTEXTE

Les enjeux numériques dans l'industrie sont présents à deux niveaux essentiels :

- Dans l'amélioration de la productivité des industries en permettant une robotisation plus poussée de tâches répétitives, en améliorant les méthodes et en facilitant la RetD notamment via l'IA. Ces différentes améliorations attendues aboutissent à terme à un accroissement de la compétitivité des établissements industriels utilisant les meilleurs outils numériques.
- Dans la cybersécurité pour protéger les données numériques subissant des attaques récurrentes et de plus en plus poussées (*« la question n'est plus de savoir si on sera attaqué un jour mais plutôt quand »*). Ces données représentent aujourd'hui l'essentiel des informations stockées par les industries. Celles-ci peuvent être en lien avec l'exploitation productive des établissements (méthodes, RetD fournisseurs, clients, ...), ou personnelles concernant les salariés et les partenaires (enjeux RGPD<sup>137</sup>).

De nombreuses initiatives ont été mises en place ces dernières années par les pouvoirs publics pour accompagner les acteurs entrepreneuriaux, y compris les industriels. Ces actions ont vocation à être captées par les PMI et ETI présentes en région, les grands groupes bénéficiant d'effets de masse suffisants pour travailler avec des systèmes dédiés.

### PROPOSITIONS

#### **Les enjeux numériques régionaux de manière globales pourraient être pilotés par le cluster Digital Loire Valley (DLV) en liaison étroite et**

motivée avec les filières via les clusters et pôles de compétitivité (*Interclustering* dédié). En parallèle, les organisations professionnelles seraient amenées à collaborer avec *DLV* pour des sensibilisations généralistes au niveau départemental. *DLV* pourrait en parallèle sensibiliser les plus jeunes avec des rencontres dans les établissements scolaires dès le collège et jusqu'aux universités pour sensibiliser aux usages numériques et développer leurs compétences. Cette sensibilisation aux usages numériques devra être complétée par une thématique

<sup>137</sup> Règlement Général de la Protection des Données

**« sobriété numérique » afin de limiter les pratiques et besoins au strict nécessaire.**

**En matière d'IA, la Région devra intégrer dans sa prochaine feuille de route un volet dédié aux industries** en faisant de *Dev'Up*, en partenariat avec *Digital Loire Valley*, l'acteur de la sensibilisation des enjeux. L'organisation de rencontres régionales dédiées, idéalement par grands secteurs cibles, est à mener.

**Sur la cybersécurité, la sensibilisation, l'information et la sensibilisation doivent être maintenues et accentuées par les acteurs déjà compétents dans le domaine**, aussi bien de l'Etat (DREETS) que de la Région (*GIP CybeRéponse*). Les équipes du GIP pourraient être renforcées sur les deux volets Prévention (via audits d'entrée) et Résolution. En matière de sensibilisation, des témoignages d'industriels régionaux ayant subis une attaque sont à déployés (« *la honte ne doit plus être de mise pour mieux combattre* »).

Enjeu	Acteurs à mobiliser	Type de dépense	Propositions d'indicateurs
Les opportunités et menaces du numérique	Etat <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Consulaires <input checked="" type="checkbox"/> <i>Dev'Up</i> <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Orga. Pro., Consulaires <input checked="" type="checkbox"/> Clusters / PC	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Nb actions suivies par Feuille de route IA Région <input checked="" type="checkbox"/> Nb d'audits cybersécurité <input checked="" type="checkbox"/> Nb évènements sensibilisation et participation <input checked="" type="checkbox"/> Nb partenariats DLV / cluster-PC-orga.pro.



## CONCLUSION

L'industrie en Centre-Val de Loire est aujourd'hui un véritable moteur de développement économique et social, même si notre région n'est pas spontanément identifiée sous cet angle. Cette réalité, souvent masquée par une image territoriale davantage tournée vers l'agriculture, la culture ou le tourisme, doit être affirmée avec force : l'industrie représente un socle indispensable pour l'emploi, l'innovation et la souveraineté nationale.

Les travaux du CESER mettent en évidence une marche déjà engagée par les entreprises régionales : adaptation aux mutations technologiques, montée en puissance de filières stratégiques, premiers résultats concrets en matière de décarbonation, renforcement de l'attractivité dans certains bassins d'emploi. Ces dynamiques positives démontrent la capacité du tissu industriel régional à se réinventer malgré les fragilités héritées de la désindustrialisation passée.

Il appartient désormais aux politiques régionales de capitaliser sur ces réussites et de leur donner toute leur visibilité. Cela suppose :

- d'appuyer la structuration et la promotion des filières industrielles phares,
- de soutenir l'investissement et l'innovation dans les secteurs stratégiques,
- de valoriser les efforts de décarbonation déjà engagés,
- de renforcer l'attractivité des métiers pour assurer la relève et répondre aux besoins en compétences.

En affirmant clairement l'industrie comme une composante identitaire et stratégique du Centre-Val de Loire, la région pourra consolider son rôle dans la réindustrialisation nationale et se positionner comme un territoire exemplaire de transition industrielle vertueuse, au service de ses habitants et des générations futures. L'industrie doit également être reconnue comme un moteur entraînant l'ensemble des autres secteurs – services, commerce, recherche, formation, bâtiment – et en particulier le logement avec des études comme celle du Cercle Régional du Bâtiment, la mise en cohérence des politiques industrielles, économiques et de logement est une condition indispensable pour garantir un développement équilibré et durable du territoire.



# **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

## **Président de la commission**

M. Philippe BOILE – Action Logement

## **Vice-Président Numérique, Artisanat, Commerce, Tourisme**

Emmanuel MARDON – CPME

## **Vice-Président Economie, Filières et Réindustrialisation**

M. Patrick UGARTE – MEDEF

## **Vice-Présidente de la commission et rapporteure**

MME Déborah SCIOU – MEDEF

## **Secrétaire de la commission**

MME Christine GONÇALVÈS – CGT

## **Conseillers économiques, sociaux et environnementaux**

M. Noël ADAM – FO

M. Luc BELLIERE – CJD

M. Benoît COLIN – UDES

MME Camille COLLOCH – JCE

MME Sabine FERRAND – CCIR

MME Géraldine FERTEUX – U2P

M. Fabien GALLOU – CRMA

MME Isabelle GAUDRON – PQ

M. Philippe GUILLEMARD – CFE-CGC

M. Abdel-Illah HAMDOUCH – Université de Tours

M. Hubert JOUOT – URAF

MME Karine LAFONT – CPME

M. Thierry LEGRAND – CFTC

M. Christophe LEVEILLE – FO

M. Vincent LEROY – CTRC

MME Valérie LECLERC – CRA

M. Bruno MICHOUX – Coordination rurale

M. Julien REY – CFDT

M. Jean-François RICHARD – CNPL

MME Cécilia VENTURO – CFDT

Rapport suivi par Vincent SANTOUL, Chargé de missions au CESER  
Centre-Val de Loire

# AUDITIONS ET REMERCIEMENTS

***Les membres de la 3<sup>ème</sup> Commission remercient les personnes ci-dessous ayant répondu à leurs sollicitations d'auditions.***

**Mohamed AMJAHDI**, Directeur régional, **David MAGNIER**, Responsable Pôle énergétique, ADEME CVL

**Christophe BONNEAU**, Président, **Claire OGER**, Directrice, Aérocentre

**Bruno RACAULT**, Président, ALL Circuits

**Thierry DUBOIS**, Coprésident, **Blandine HAMEL**, Déléguée régionale, AREA CVL

**Anne CORNET**, Directrice régionale, BPI France CVL

**Florent SAUTERAU**, Directeur, **Boubakar KARABINTA**, Chargé d'études, CERC BTP

**Marie-Noëlle AMIOT**, Présidente, CCI 41

**Irène FELIX**, Présidente, Communauté d'Agglomération Bourges +

Conseil régional CVL – Direction de l'Economie, Jean-Philippe BROSSARD, Directeur

**Matthieu VALLEE**, Directeur, **Karine ADAMCZYK-AGOGUE**, Cheffe de service Orientation et Evolution professionnelle, Conseil régional CVL – Direction de l'Orientation et de l'Apprentissage

**Stéphane AUFRERE**, Directeur Général, Dev'Up

**Carine DUDA**, Adjointe au chef de service Economique de l'Etat en Région, DREETS CVL

**Guillaume VANNESTE**, Directeur, Digital Loire Valley

**Hervé GRUMEAU**, Président-Directeur Général, Groupe VEGA

**Edouard CLEMENT**, Responsable Adhérents et territoires, LEEM (Les Entreprises du Médicament)

MBDA Bourges, Visite de l'entreprise

**Sylvain POPINET**, Président, **Nicolas KRUK**, Directeur général, Nanogiga

**Mathilde BOURGES**, Directrice Communication et Affaires publiques, Novo Nordisk Chartres

**Stéphane GIRERD**, Président, Toutenkamion

**Denis JACQUES**, Délégué-Général régional, UIMM CVL

Les membres de la 3<sup>ème</sup> Commission remercient Mathis RENAUDAT, stagiaire de Licence 3 issu de Paris I – Panthéon Sorbonne, ayant accompagné la commission dans la rédaction du présent rapport.

# BIBLIOGRAPHIE

## **Etudes nationales**

ANCT, ADEME, Banque des Territoires, Business France, Cerema, 04/2024, *Sites clés en mains France 2030*, Gouvernement

ANCT, Gouvernement, 11/2023, *Territoires d'industrie, Lancement du temps II 2023-2027*

Business France, 03/2025, *Choose France – Bilan des investissements internationaux en France 2024*

BPI France, Banque des Territoires, 05/2024, *Industries et territoires, Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? Regards croisés entre territoires, industriels et société civile*, PPT

Buiges P.-A., Lacoste D., 17/09/2024, *Pourquoi les usines ont quitté la France, et comment les faire revenir*, Telos

Business France, 03/2025, *Choose France – Bilan des investissements internationaux en France 2024*

CESE, 03/2021, *Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables*

CESE, 01/2021, *Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités*

CESE, 03/2018, *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir*

DGE, 05/2024, *Où en est la réindustrialisation de la France ?*, Les Thémis de la DGE, n°20, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

Elroy D., Marsh P., Staunton M., 2024, *Global Investment Returns Yearbook*, UBS

FNE, RAC France, 07/2024, *50 sites industriels les plus émetteurs de CO2*

France Stratégie, 07/2024, *Réindustrialisation de la France à l'horizon 2035 : besoins, contraintes et effets potentiels*

France Stratégie, DARES, 01/2023, *Métiers 2030, Quelles perspectives de recrutement en région ?* ; complété d'un zoom Centre-Val de Loire

France Stratégie, 11/2020, *Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe, Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux*

France Travail, 04/2025, Enquête BMO (Besoin de Main d'œuvre) 2025

Gouvernement, 05/2024, *Choose France, 7<sup>ème</sup> édition du Sommet*, Dossier de presse

Gouvernement, 03/2024, *IA : Notre ambition pour la France*

Gouvernement, 04/2024, *Sites clés en main France 2030, ANCT, ADEME, Banque des Territoires, Business France, CEREMA*

Gouvernement, ANCT, 05/2025, *Territoires d'industrie, Assemblée générale*, Dossier de presse

Légi P., 01/2025, *Les chaînes de valeur globales*, PPT, Université Paris 1-IDHES

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, 11/2024, *Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde*

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 07/2024, *Etat des lieux et perspectives de déploiement du CCUS en France*

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 03/2024, *Baromètre industriel de l'Etat*

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 10/2023, *Plan d'investissement France 2030*

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 03/2020, *Stratégie nationale bas-carbone – La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone*

ADEME, 11/2024, *La décarbonation, Stratégies et outils*, PPT

Trendeo, McKinsey, Oui à l'industrie, 12/2024, Baromètre mondial des investissements industriels 2024

*Trendeo, 06/2024, Industries and strategies data : Invest*

Territoires d'Industrie CVL, 02/2025, *2<sup>ème</sup> COPIL phase 2, PPT, RCVL, Préfecture CVL*

VICARD V., 2024, *Faut-il réindustrialiser la France ?, PUF*

Valloire, 05/2024, *Choose France souffle le show et le tiède à Orléans*

## **Etudes régionales**

CESER CVL, 2023, Clusters de demain, une chance pour l'avenir de nos territoires en région Centre-Val de Loire

CESER CVL, 2022, *Coalition Fret Ferroviaire, Contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire*

CR CVL, 04/2024, *SRADDET CVL, Modification n°2*

Dev'Up, CR CVL, 05/2024, *Etablissements à capitaux étrangers, moteurs du développement économique en Centre-Val de Loire*

Dev'Up, 11/2019, *L'industrie : un moteur de croissance et d'avenir en Centre-Val de Loire*

DREAL CVL, 2023, *Les chiffres clés de la logistique en Centre-Val de Loire*

INSEE CVL, 05/2024, *En Centre-Val de Loire, les exportations soutenues par 430 petites et moyennes entreprises industrielles, Analyses, n°113*

## **Sites Internet**

ADEME, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

ANCT, [www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

BPI France, [www.bpfrance.fr](http://www.bpfrance.fr)

Banque des Territoires, [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

Banque Mondiale, [www.donnees.banquemondiale.org](http://www.donnees.banquemondiale.org)

Business France, [www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)

CCI CVL, [www.centre.cci.fr](http://www.centre.cci.fr)

Conseil Régional CVL – Développement des entreprises,  
[www.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.regioncentre-valdeloire.fr)

CRMA CVL, [www.crma-centre.fr](http://www.crma-centre.fr)

CEREMA, Cartofriches sur  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cartofriches-pres-12-000-sites-friches-repertories>

Dev'Up, [www.devup-centrevaldeloire.fr](http://www.devup-centrevaldeloire.fr)

DGE (Direction Générale des Entreprises – Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique),  
[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

DREETS CVL, [www.centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr)

Ecozoom CVL, [www.ecozoom-centrevaldeloire.fr](http://www.ecozoom-centrevaldeloire.fr)

Fonds Chaleur,

GIP ALFA CVL, [www.gipalfa.centre-valdeoire.fr](http://www.gipalfa.centre-valdeoire.fr)

INSEE, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Le groupe Manutan, [www.manutan.com](http://www.manutan.com)

Statista, [www.fr.statista.com](http://www.fr.statista.com)

Ministre de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, <https://www.economie.gouv.fr>

Ministère chargé de l'enseignement supérieure et de la recherche, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr>

Pacte Industrie, <https://pacte-industrie.ademe.fr/>

Toute l'Europe, [www.toutelurope.eu](http://www.toutelurope.eu)

URSSAF, [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)

Union européenne, [https://european-union.europa.eu/index\\_fr](https://european-union.europa.eu/index_fr)

# TABLE DES SIGLES

## Organismes et institutions

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AFPA** : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes

**AREA** : Association Régionale des Entreprises Alimentaires

**BGE** : Boutique de Gestion

**BPI** : Banque Publique D'Investissement

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CNAM** : Conservatoire National des Arts et Métiers

**CR** : Conseil Régional

**CVL** : Centre-Val de Loire

**DLV** : Digital Loire Valley

**EDEN** : European Defense Economic Network

**GIP** : Groupement d'Intérêt Public

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur

**UE** : Union Européenne

## Programmes et politiques d'intervention

**AP** : Appel à Projets

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**CAP** : Contrat d'Appui au Projet

**CEE** : Certificat d'Économie d'Énergie

**CIR** : Crédit Impôt Recherche

**DEFI** : Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**PIA** : Programme d'Investissement d'Avenir

**PTCE** : Pôle Territorial de Coopération Économique

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone

**SRADDET** : Schéma Régional de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

**ZAN** : Zéro Artificialisation Net

### **Abréviations techniques**

**APE** : Activité Principale Exercée

**IA** : Intelligence Artificielle

**IAA** : Industrie Agroalimentaire

**IDE** : Investissements Directs Étrangers

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**TPE / PME** : Très Petites Entreprises / Petites et Moyennes Entreprises

**PMI** : Petites et Moyennes Industries

**SASU** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**VA** : Valeur Ajoutée



## ANNEXES

Scanner ici pour y accéder



## **INTERVENTIONS DES GROUPES**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025**

**Avis du CESER relatif à : « centre-val de loire, un ÉcosystÈme industriel en transition-s »**

**Intervention de Monsieur Thierry LEGRAND**

**Au nom du groupe : CFTC**

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, Madame la Rapporteur,  
chers collègues,

Pour le groupe CFTC, le renouvellement, le développement ainsi que la pérennisation du tissu industriel de notre belle région sont des besoins vitaux pour nos concitoyens.

Comme le souligne très bien ce rapport, l'industrie est un véritable moteur de développement économique et social même si la part de l'emploi régional dans le domaine industriel n'a cessé de baisser ces 25 dernières années. C'est pourquoi, il est URGENT de ne pas rater les nouveaux défis à relever, dès aujourd'hui, dans notre région, défis que sont :

- Le défi de décarbonation, en incitant l'industrie en Centre-Val de Loire à devenir de plus en plus vertueuse même si une grande partie de ses acteurs en a pris conscience et est parfois en avance dans ce domaine ;
- Le défi du numérique, du toujours plus de numérique tout en acceptant les concessions nécessaires qui en sont tributaires, y

compris en région, via la création de Data Center ou de Cloud de stockage régionaux, par exemple, pour épauler localement cette transition ;

- Le défi des Ressources Humaines, en formant, en attirant et en capitalisant les embauches qui ont été faites ou qui seront faites demain.

L'arrivée de plusieurs écoles d'ingénieurs prestigieuses ces dernières années dans notre région a contribué à nous apporter un vivier employable plus « jeune », prêt à être embauché.

La région Centre-Val de Loire, nous semble-t-il, dispose des outils, des moyens nécessaires pour agir dès aujourd'hui même si elle bénéficie encore d'un déficit d'image par rapport à d'autres régions.

Il appartient donc aux politiques régionales de capitaliser sur les atouts de notre industrie et de leur donner toute la visibilité nécessaire.

Pour reprendre une partie de la conclusion de ce rapport, c'est « **en affirmant clairement l'industrie comme une composante identitaire et stratégique du Centre-Val de Loire, que la région pourra consolider son rôle dans la réindustrialisation nationale et se positionner comme un territoire exemplaire de transition industrielle vertueuse, au service de ses habitants et des générations futures** ».

Le groupe CFTC votera favorablement l'avis.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

**Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine « Centre-Val de Loire, un écosystème industriel en transitions »**

**Intervention de Monsieur Mathieu ROBIN**

**Au nom du groupe : AIESSE - Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président, Madame la Rapporteure, chères et chers collègues,  
**Accélérer l'ancrage de l'ESS dans les filières industrielles**

Le rapport montre que le Centre-Val de Loire dispose d'un socle industriel robuste, fragilisé par l'érosion du nombre d'établissements dans plusieurs segments. Pour une industrialisation inclusive, l'ESS ne doit plus être pensée « à côté » de l'industrie, mais **au cœur** des chaînes de valeur (maintenance, conditionnement, logistique, réemploi matière, contrôle qualité, services techniques), avec des standards de performance, de conformité et de traçabilité alignés sur les exigences industrielles. Les constats du CESER sur la SRESS 2025-2030 confortent cette orientation : bilan mitigé de la première stratégie (objectifs et pilotage trop espacés), besoin d'indicateurs affinés, d'un suivi au moins semestriel, de territorialisation avec les EPCI, de sécurisation des moyens (dont Cap'Asso) et de professionnalisation dans un contexte de pyramide des âges défavorable.

**Objectif à 36 mois.** Doubler la part et la visibilité de l'ESS dans l'industrie régionale, en activant trois leviers : **achats responsables, investissement productif et montée en compétences**. Cette cible complète l'ambition SRESS de doubler les SCOP/SCIC à l'horizon 2030, en

l'appliquant explicitement aux filières industrielles et à leurs écosystèmes d'appui (Dev'Up, clusters, EPCI).

### **Enjeux et méthode.**

- **Résilience d'approvisionnement** : des capacités ESS locales (atelier de maintenance, co-packing, logistique) réduisent les risques de rupture et relocalisent des maillons critiques.
- **Compétences** : avec GIP ALFA/ORFE, structurer des cohortes sur métiers en tension (maintenance, usinage, qualité), adossées à l'Insertion par l'Activité Économique et aux entreprises adaptées, en intégrant VAE et parcours modulaires.
- **Gouvernance et transparence** : un tableau de bord public trimestriel (emplois, établissements, achats ESS privés/publics, CO<sub>2</sub> évité, part handicap) répond au besoin de pilotage rapproché pointé par le CESER.

### **Paquet d'actions 12–24 mois (aligné SRESS, ciblage filières).**

- **Basculer par la commande** : marchés réservés et clauses d'insertion sur les lots para-industriels ; allotissement pour l'accès des SCOP/SCIC/EA/ESAT/SIAE. Suivi semestriel en conférence régionale des acheteurs.
- **Ouvrir les panels privés** : charte des donneurs d'ordres des filières (objectif : 7 % de fournisseurs ESS sous 24 mois) portée par Dev'Up et les clusters.
- **Outiller l'appariement** : plateforme "Sourcer ESS-Industrie" par codes CPV et géolocalisation, connectée aux profils acheteurs publics/privés, avec indicateurs.
- **Financer le productif** : mini-fonds « Ateliers ESS industriels » (tickets 50–200 k€) pour équipements sobres et relocalisations, instruction et critères d'impact.
- **Mutualiser** : deux PTCE pilotes (maintenance partagée, co-packing, réemploi matière) dans des bassins sous tension, adossés aux pôles et centres de formation.

- **Inclure par le travail** : cohortes « maintenance inclusive » (CFA + IAE + EA + ESAT) avec tutorat financé et référentiel « Atelier accessible » (ergonomie, consignes en langage clair, accessibilité universelle).

**Conclusion.** En reconnaissant l'ESS comme **ingénierie de production** au service des chaînes de valeur régionales, la Région peut accélérer **décarbonation, résilience** et **emploi qualifié**. Le binôme SRESS 2025-2030 + feuille de route filières fournit un cadre : actions simples, pilotage rapproché et territorialisation par les EPCI, pour des retombées visibles à 12-24 mois, puis consolidées à 36 mois.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

### Avis du CESER relatif à l'industrialisation

### Intervention de Monsieur Jean Yves BRUN

### Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Les 145 pages de la contribution qui nous est présentée aujourd’hui et qui porte sur « l’industrialisation de la Région Centre Val de Loire » est un document intéressant, mais un document volumineux, trop volumineux peut-être et qui rompt un peu avec le concept d’être plus concis pour être mieux compris. Il reprend un bilan de la situation de l’industrie régionale et des préconisations diverses.

En préambule, FO ne partage pas un certain nombre d’affirmations.

Tout d’abord, il y a certes des activités industrielles dans cette région mais il nous semble excessif de considérer que nous serions la quatrième région industrielle française sur la base des emplois : cela démontre que l’on peut faire dire aux chiffres tout ce que l’on veut.

Ensuite, la contribution fait le postulat que nous serions arrivés au moment où l’heure de la réindustrialisation serait arrivée. Pour FO, la désindustrialisation du pays n’est pas terminée et les fermetures d’usines et les délocalisations d’activités industrielles continuent, voire progressent.

Nous ne reviendrons pas reviens pas sur l'actualité sociale et économique récente des deux métropoles (Brandt, SKF et ST Microelectronics), elle concerne aussi le reste du territoire régional comme le territoire national.

En outre, il est plus que probable que la guerre des tarifs douaniers menée par l'Administration Américaine va entraîner de nouvelles évolutions dans l'implantation de certaines entreprises industrielles.

Il n'est jamais interdit d'être optimisme, mais celui qui est affiché dans cette contribution est surprenant : ce n'est pas par la méthode Coué qui permettra un rebond industriel.

Pour conclure, ce document apparaît comme un bel instrument de communication. C'est un catalogue des différentes aides que peuvent percevoir les entreprises. On peut ainsi s'interroger sur ce qui peut motiver l'installation d'une activité, qu'elle soit industrielle ou autre : l'attrait des aides publiques ou une demande marchande à satisfaire.

Face au taux de faillite d'entreprises au plus haut depuis six ans, la Confédération FO dénonce l'hémorragie des fermetures et des délocalisations des entreprises industrielles et rappelle qu'un emploi industriel perdu représente 4 emplois indirects et induits.

En conséquence, l'organisation FO considère qu'il est temps de passer à autre chose que de la communication pour la défense de notre industrie et de nos emplois.

FO demande aux pouvoirs publics de prendre enfin des mesures à la hauteur des enjeux de réindustrialisation. Pour FO, la situation actuelle rend plus que jamais essentielle la souveraineté industrielle et le patriotisme économique pour la défense de notre industrie et de nos emplois.

En conclusion, **le groupe FO s'abstiendra sur cette contribution.**

# **GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS GEI**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025**

**Avis du CESER relatif à : Centre-Val de Loire, un écosystème industriel en transition-s**

**Intervention de Madame Annick NOBLE**

**Au nom du groupe : GEI – groupe des entreprises et des indépendants**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Mon intervention s'effectue au nom du GEI GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS

Le rapport sur la situation industrielle du Centre-Val de Loire dresse un état complet de l'écosystème régional, fondé sur des données actualisées et une analyse approfondie du contexte historique et prospectif. Il souligne les forces et faiblesses de la région en confrontant les témoignages d'acteurs industriels locaux.

S'il propose des recommandations intéressantes, il reste cependant en retrait sur plusieurs défis structurels.

La région peine à capter une part significative de la relocalisation industrielle en raison de sa taille. Elle ne représente qu'un peu plus de 4% des établissements et emplois industriels en France. Cela peut freiner l'installation d'entreprises en recherche d'éco-systèmes industriels complets et intégrés sur toute la chaîne de valeur avec une grande fluidité de l'emploi.



# **GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS**

## **GEI**

L'instabilité du cadre fiscal national et les surcoûts liés aux charges sociales, grèvent la compétitivité des PME régionales et réduisent la marge d'action pour investir, recruter, et développer une stratégie pérenne. La mise en place de taxes régionales spécifiques ne pourra qu'aggraver la situation. D'autant que les règles de la concurrence rendent toute politique de « préférence » très limitée et juridiquement contestable. Le rapport survole ce défi sans proposer de solution concrète en la matière.

Les enjeux de la ruralité sont peu approfondis. Les bassins ruraux restent fragiles face à la désindustrialisation et affichent des difficultés de recrutement, de mobilité et d'attractivité. L'offre de foncier reste limitée par la loi ZAN, compliquant la création de nouvelles zones industrielles, tandis que la requalification de friches est insuffisante. Les politiques locales offrent des soutiens, mais peinent à compenser le manque d'infrastructures et de services de transport adaptés.

Enfin, rappelons que le modèle actuel du système énergétique, fondé sur des infrastructures nationales de mutualisation, limite la capacité des territoires à valoriser leurs atouts énergétiques pour attirer ou fidéliser des industries tournées vers la neutralité carbone.

La région gagnerait à approfondir ces sujets et à répondre à des recommandations plus ambitieuses pour renforcer la résilience industrielle régionale.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

### Intervention CFDT sur le rapport CESER « CENTRE-VAL DE LOIRE, UN ÉCOSSYSTÈME INDUSTRIEL EN TRANSITION-S »

**Intervention de Monsieur : Gilles LORY**

**Au nom du groupe : CFDT**

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le vice-Président du Conseil Régional, Madame la rapporteure, chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté aujourd’hui dresse bien le constat de l’industrie en Centre - Val de Loire et fait le point des multiples dispositifs qui interviennent en appui ou soutien de l’industrie.

Nous partageons un certain nombre de constats indiqués dans ce rapport :

- Un poids de l’industrie dans l’emploi régional, même si le nombre d’emploi a fortement baissé au cours des années ;
- Une identité « industrielle » qui reste à affirmer car les 13 grandes filières régionales identifiées offrent une diversité et peuvent permettre une plus grande stabilité économique, elle nuit cependant à l’identification industrielle de la région ;
- La faiblesse de la recherche, du développement et de l’innovation sur les entreprises du territoire régional crée une fragilité et une dépendance à des donneurs d’ordre situés hors Région. Le poids important de la sous-traitance génère pour les chefs d’entreprise des incertitudes quant à leurs politique d’investissement, de politique RH et nuisent à leur projection sur le long terme ;
- On peut se féliciter que la région Centre - Val de Loire soit une région particulièrement attractive pour les investisseurs étrangers, cela prouve d’ailleurs que notre région a des atouts à faire valoir. Cependant cela

peut être aussi une source de fragilité au vu d'évolutions internationales (droits de douane par exemple) ;

Nous avons également vu régulièrement que la localisation territoriale pèse peu dans les orientations stratégiques d'un investisseur étranger ce qui peut entraîner des conséquences dramatiques pour les salariés et les territoires ;

- Ces fragilités, et les annonces de fermetures de site sans lien avec la viabilité économique contribuent à tort à donner l'image d'un secteur économique en difficulté, peu attractif pour les jeunes.

La volonté de tertiarisation en vigueur dans les années 1980-2000 a entraîné des conséquences importantes sur le maintien et le développement de l'industrie dans notre pays. On aurait pu croire que la période de la pandémie du COVID 19 aurait pu jouer un rôle de révélateur et de prise de conscience sur la dépendance de notre pays, comme de l'Europe, à des productions réalisées à l'autre bout du monde.

Malheureusement, passé cette pandémie, les vieux réflexes ont repris le dessus. Pourtant la situation internationale devrait nous amener à mesurer pleinement les risques d'une dépendance industrielle sur nos productions stratégiques.

Ce rapport décrit également les dispositifs en œuvre pour permettre de soutenir et rendre plus vertueuse l'industrie. Ils sont nombreux, pas toujours très visibles ni accessibles pour les entreprises. Ne bénéficient-ils qu'à quelques-uns, ceux qui ont les moyens de répondre aux appels à projets ? Ciblent-ils les bonnes entreprises ? Sont-ils efficents ? Ne présentent-ils pas d'effets pervers ? (A titre d'exemple je voudrais citer l'exemple des contrats de transition énergétique, page 64 du rapport qui ont conduit à la fermeture des deux sites de cimenterie de la région). Autant de questions que la CFDT souhaiterait voir abordées et débattues.

La CFDT est favorable à des dispositifs d'aides aux entreprises mais ces aides sont des opportunités qui ne constituent pas une véritable politique. La CFDT, attend donc qu'une politique de réindustrialisation engageant les entreprises et les secteurs professionnels, soit clairement mise en avant au niveau européen et au niveau national. Elle attend également que ces aides soient versées en priorité là où il y a de véritables besoins, et évaluées et qu'en contrepartie les entreprises bénéficiaires s'engagent vers des politiques sociales et environnementales et s'engagent également envers les territoires qui les accueillent.

Dans un moment où notre pays est confronté à des difficultés budgétaires poser ces questions sans tabou et sans apriori serait salutaire.

Nous comprenons bien que notre CESER n'a pas pu mener cette réflexion d'ensemble sur ces sujets faute de temps mais également parce que cela dépasse largement le champ régional. Cependant cette question de la vision stratégique pour la réindustrialisation de la France, d'évaluation des dispositifs d'appui et d'aide est centrale. A défaut, les actions qui pourraient être entreprises en Région risque de n'être qu'anecdotiques, voir cosmétiques. C'est pour cette raison que la délégation CFDT s'abstiendra sur ce rapport.

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

**Avis du CESER relatif à : Rapport d'autosaisine « Centre-Val de Loire, un écosystème industriel en transitions »**

**Intervention de Monsieur Frédéric Breton**

**Au nom du groupe : Associations et Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le Président, Madame la Rapporteure, chers collègues et chères collègues,

Le Groupe AIESSE reconnaît que le rapport dresse un état des lieux pertinent et complet de l'écosystème industriel de la région Centre-Val de Loire.

Pour autant, malgré l'intégration de suggestions exprimées en Commissions, la réponse apportée sur deux enjeux majeurs pour l'avenir et la compétitivité des entreprises que sont la transition écologique et l'adaptation au changement climatique reste par trop limitée quand elle n'est pas lacunaire.

L'objectif de décarbonation est une ambition mais elle souffre de l'absence de proposition de plan d'action concret et opérationnel. Si les objectifs nationaux et dispositifs comme France 2030 sont évoqués, les préconisations auraient gagné à traiter des secteurs les plus émetteurs et à proposer des feuilles de route sectorielles avec des objectifs chiffrés.

Par ailleurs, la transition écologique ne se limite pas à la seule décarbonation. Le rapport évoque l'enjeu du foncier sans aller chercher des solutions pour concilier ré-industrialisation et sobriété foncière, en priorisant par exemple les projets industriels sur les friches plutôt que sur les sols naturels ou agricoles.

Le rapport ne montre pas non plus assez comment la transition écologique peut être un levier de compétitivité pour les entreprises (ex : économie circulaire, éco-conception, nouveaux marchés verts). Les exemples de filières vertes (hydrogène, recyclage, biomatériaux) sont cités, mais sans analyse de leur potentiel économique réel pour la région.

Dans une région exposée à des risques majeurs, tels inondations, canicules ou sécheresses, critiques pour la pérennité des entreprises, aucune préconisation ne traite de leur résilience face aux aléas climatiques. Il existe pourtant des outils comme le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) ou l'outil « Eval Adaptation » des CCI ou encore les Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature (SafN), pourtant promues par l'Agence Régionale de la Biodiversité. L'adaptation au changement climatique est indissociable de la ré-industrialisation vertueuse et compétitive, une préconisation spécifique et dédiée à la résilience climatique avec des objectifs et outils concrets en renforcerait considérablement la portée.

# **Groupe des Acteurs de l'Innovation Territoriale, de la Recherche et de l'Entreprenariat (AITRE)**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025**

**Rapport du CESER « Centre Val de Loire, un écosystème industriel en transition-s »**

**Intervention de Monsieur Ludovic Hamon**

**Au nom du groupe AITRE (Acteurs de l'Innovation Territoriale, de la Recherche et de l'Entreprenariat)**

Monsieur le Président, Madame la rapporteur, Chères et Chers collègues,

Il apparaît nécessaire de renforcer les collaborations entre industriels et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Au-delà de la mission qui consiste à mener des recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science, ces établissements ont aussi pour mission de contribuer à l'application et la valorisation des résultats de la recherche scientifique notamment sous la forme de partenariat industriels et de création d'entreprise.

Aujourd'hui, pour favoriser ce rapprochement, les établissements de l'ESR recrutent des profils de « business développer » pour croiser les besoins industriels et les compétences disponibles dans les laboratoires.

Or, nous pourrions attendre un rôle plus affirmé des clusters, pôles de compétitivités et d'agences comme Dev'Up en matière de rapprochement et coordination entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

Cela permettrait notamment de nourrir les transitions de filières dont le rapport fait état.

A titre d'exemple un travail pourrait consister à étudier les enjeux de l'approvisionnement et du recyclage des ressources. Cet engagement est porté entre autres par le CNRS et le BRGM pour soutenir les filières économiques du territoire. Il est d'ailleurs inscrit dans la feuille de route « Economie Circulaire » du Conseil Régional.

Une articulation et une complémentarité entre industriels, ESR et collectivités devrait contribuer à une meilleure attractivité des filières régionales.

Le groupe émet un avis favorable sur le rapport



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

**Avis du CESER relatif au rapport : CENTRE-VAL DE LOIRE, UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL EN TRANSITION-S**

**Intervention de : Monsieur Laurent BÉNÉTEAU**

**Au nom du groupe : CGT (Confédération Générale du Travail)**

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Vice-président,  
Madame la Rapporteure,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Alors que pendant des années, on nous a expliqué que l'industrie faisait partie du passé, que notre région serait vouée au tourisme et à l'accueil des personnes âgées, la CGT se satisfait de voir que le sujet structurant pour la vie des salariés, des citoyens de notre région, vienne en débat au CESER.

Nous nous étonnons cependant que la voix de celles et ceux qui créent les richesses dans les entreprises, la voix des salariés, tout comme leurs représentants, ait été totalement occultée, aboutissant sur un rapport exclusivement orienté du point de vue patronal, avec le cahier revendicatif du MEDEF pour préconisations.

Le rapport fait ainsi l'impasse totale sur la question des salaires de misère dans de très nombreuses entreprises et sur la dégradation constante des conditions de travail depuis des années dont le travail en horaires atypiques, succinctement évoqué, fait effectivement partie.

Les remises en cause des IRP, avec la destruction des CHSCT, vont à l'encontre de l'amélioration des conditions de travail, du prétendu dialogue social, et de la confiance que porte les salariés aux entreprises tous secteurs.

Des grands groupes, pourtant grassement arrosés par les aides publiques difficilement accessibles aux TPE/artisans en difficultés et constituant leurs indécents dividendes, décident de sacrifier la vie de centaines de salariés comme plusieurs entreprises sur la région ; Novo Nordisk (moins 80 emplois), Sanofi (moins 400 emplois), ST MicroElectronics (moins 200 emplois), le groupe Valéo (fermeture possible du site de Blois), ...

Cela ne donne pas confiance aux salariés d'autant plus qu'ils, du jour au lendemain, peuvent être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité financière.

Dans le même temps, le recul important des services publics est un facteur aggravant pour le développement industriel. L'aménagement du territoire pour un développement harmonieux de l'industrie sur toute la région, et pas seulement sur les métropoles, nécessite des services publics de proximité au service de tous les citoyens et pas uniquement des entreprises.

Contrairement à ce préconise le rapport, l'éducation nationale, et le secteur de la formation, ne doivent pas être dévoués à l'employabilité et aux besoins de main d'œuvre pour constituer un « *vivier d'enfants à chair à patron* ».

Un autre enjeu vital pour le développement de l'industrie dans notre région est la production d'énergie. La question du remplacement des 4 centrales nucléaires de notre région est posée avec force. Au-delà des nombreux emplois qu'elles génèrent, il faut engager la réflexion sur la construction de nouveaux équipements lourds pour ne pas devenir une région consommatrice avec tous les risques que cela comporte, d'autant plus que le développement des ENR est en incapacité de compenser.

Le rapport pointe 13 filières structurantes de l'industrie dans notre région, avec l'intention de capter encore un peu plus d'argent public.

S'agissant de l'armement, la CGT ne peut se satisfaire du développement de cette industrie de la mort quand des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes meurent sous les bombes en Palestine, en Ukraine et dans de nombreux autres pays du monde dont les médias ne parlent pas. L'heure est à l'exigence de l'arrêt des conflits partout dans le monde, à une paix durable pour tous les peuples et à une réflexion pour réorienter les productions des entreprises. Ce contexte de militarisation de l'économie régionale, avec des mouvements de fond internationaux, n'est pas de nature à garantir le développement industriel de la région.

Par ailleurs, la CGT, dans le précédent SRADETT, a formulé des propositions pour développer l'industrie en région CVL et est disponible pour en débattre.

La CGT votera CONTRE ce rapport.



## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025**

**Avis sur le Rapport d'autosaisine : « Centre Val de Loire, un écosystème industriel en transition-s »**

**Intervention de Monsieur Philippe GUILLEMARD**

**Au nom du groupe : CFE-CGC**

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues

La région Centre- Val de Loire est la 4<sup>ème</sup> région pour la part de l'emploi industriel sur l'emploi total. L'industrie représente ainsi une forte composante de l'économie régionale.

Les multiples auditions ont permis d'enrichir ce rapport de nombreuses données et de nombreux constats. Les auditions furent aussi l'occasion de belles découvertes avec par exemple la société All Circuits implantée à Meung-sur-Loire, qui est la démonstration que l'électronique française peut encore exister. La visite du site de Mbda à Bourges, leader européen dans la conception et fabrication de missiles, a aussi été très instructive.

Mais, vouloir réindustrialiser nécessite de comprendre pourquoi on en est arrivé là. Force est de constater que la France n'a pas voulu faire le choix d'une industrie forte dans son économie.

Certes, la mondialisation et la concurrence exacerbée de nouveaux acteurs économiques ont fragilisé et rongé notre industrie, mais en France, la désindustrialisation a aussi longtemps résulté d'un renoncement politique assumé. Les choix politiques hasardeux et parfois dogmatiques des années 80 et 90 ont eu pour conséquence d'amplifier cette érosion

avec la disparition de fleurons nationaux entraînant avec eux tout un ensemble de sous-traitance ! Pire encore, le débat public a stigmatisé ce secteur économique et en a répercuté une mauvaise image.

[...]

La région Centre Val de Loire n'a pas échappé à cette lente descente, mais elle conserve un tissu important avec de véritables locomotives internationales dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense, de la cosmétique, de la santé ou de l'agroalimentaire.

Mais le déficit d'image pèse toujours sur l'industrie avec des difficultés de recrutement exprimées lors des auditions constatées par les chiffres de postes non pourvus.

Néanmoins les consciences semblent évoluer. Conscients de ces atouts, les Français soutiennent la réindustrialisation. Selon l'étude de BPI France, les citoyens sont à 82 % favorables à la réindustrialisation en France.

Les enjeux de la décarbonation et du numérique sont importants mais ils ne peuvent s'accomplir que si les entreprises conservent ou développent leur compétitivité et leur attractivité pour qu'elles puissent se maintenir sur leurs marchés.

[...]

Les auditions ont permis de découvrir les multiples dispositifs d'aide et d'accompagnement de la région aux entreprises. L'implication volontariste de Dev'up est essentielle pour faire la promotion de l'activité économique du territoire, à l'instar de la dernière publication dédiée à la défense, un secteur stratégique entre héritage et innovation. Tous ces dispositifs semblent couvrir l'ensemble des besoins.

En conclusion, les constats et diagnostics sont connus : trop de normes avec une réglementation parfois punitive, le sujet de la transmission en

particulier pour les ETI, la fiscalité liée à la production, le sujet de la compétitivité, la formation qu'elle soit initiale ou au cours de la vie, une attractivité encore insuffisante et une image injustement ternie.

Afin que cette dynamique de réindustrialisation s'opère et ne reste pas un vœu pieux, rien de changera sans que rien ne change.

Une stratégie nationale claire et volontariste est attendue. Le pouvoir politique doit redonner une véritable impulsion à ce pilier de toute économie moderne et souveraine. Celle de 2017 a pu redonner espoir mais elle s'avère aujourd'hui essoufflée. La CFE-CGC prône une réindustrialisation forte qui est vitale pour notre pays, seule créatrice de richesses pour maintenir notre modèle social, porteuse d'emplois à forte valeur ajoutée, en s'adossant à une énergie nucléaire, bon marché et décarbonnée, autre atout de la région avec son parc de centrales.

Le renouveau de l'industrie doit passer par une prise de conscience collective qui doit s'appuyer sur l'éducation pour poursuivre et amplifier la promotion de l'industrie dans les écoles et les universités. Les parents ont aussi un rôle prépondérant à jouer pour aider leurs enfants à connaître et découvrir les beaux métiers de l'industrie qu'ils soient plutôt manuels ou plutôt intellectuels et parfois les deux !

[...]

La CFE-CGC partage les conclusions et les préconisations de ce rapport.



# CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)

